

Par un bref de prohibition, 9 avocats veulent bloquer l'enquête du coroner!

Par Marcel VLEMINCKX

Le juge André Sabourin de la Cour supérieure décidera, ce matin, à 9h30, s'il permettra la poursuite de l'enquête du coroner Marcel Trahan ou s'il accordera un bref de prohibition qui suspendrait cette enquête.

Les procureurs des témoins essentiels détenus par la police au nom du coroner ont quitté la Cour au début de la séance, hier après-midi, par suite de deux décisions prises par le coroner.

1—Celui-ci a ordonné que les témoins essentiels qui n'ont pas encore été entendus soient exclus de la salle d'audience afin qu'ils n'entendent pas leurs dépositions respectives.

2—S'appuyant sur la loi des coroners, il a ordonné à tous les procureurs en défense de garder le silence tout au long de l'enquête.

Ces deux décisions ont soulevé l'indignation des avocats. Me Raymond Daoust, Me Guy Guérin ont voulu s'insurger. Me Marcel Trahan a maintenu sa rigoureuse décision. "Nous allons donc nous adresser à une Cour supérieure pour faire valoir les droits sacrés de nos clients et les nôtres", de dire Me Daoust en se dirigeant vers la sortie, suivi de ses collègues sauf Me Benoit Gonthier.

La foule a applaudi la sortie des plaideurs.

Quelques minutes plus tard, Me Claude Danis a fait son apparition en Cour. Il a voulu expliquer qu'il détenait un mandat "au nom de ses collègues" pour veiller aux intérêts de leurs clients.

Me Trahan l'a invité à s'asseoir simplement. Quelques secondes plus tard, Me Guy Desjardins reprenait l'interrogatoire de Georges Schoeters et Me Danis bondit pour réclamer, au nom du témoin, le droit qu'il avait, dans l'optique du plaideur, de se taire.

L'expulsion de Me Danis a été ordonnée par la Cour. Le jeune plaideur a riposté: "Inutile, je vais m'expulser moi-même". Tout en se dirigeant vers la sortie, il n'en continuait pas moins à inviter Georges Schoeters au silence.

Et pendant que se poursuivait l'enquête du coroner, les procureurs qui se sentaient lésés dans leurs droits ont rédigé une requête qui comporte 33 allégués. Par cette requête, ils sollicitent de la Cour supérieure un bref de prohibition qui, s'il était accordé, interromprait l'enquête du coroner.

Ils ont cherché vainement un juge de la Cour supérieure disponible pour accueillir cette requête. Seul, le juge André Sabourin qui préside le terme des assises criminelles de la Cour du banc de la reine pouvait les recevoir mais après l'audience de l'après-midi du procès qu'il présidait.

(Incidentement, précèdent à signaler, l'enquête du coroner, tenue dans la salle des assises criminelles de la Cour du banc de la reine, a délogé temporairement ces assises. Hier après-midi, le juge Sabourin a siégé dans la Cour no 5 de la correctionnelle).

Peu avant 6 heures, hier après-midi, le juge Sabourin accueillait dans son bureau au Nouveau palais de justice, neuf procureurs en défense et trois porte-parole de la Couronne.

Leurs discussions, à huis clos, ont duré près d'une heure et 15 minutes. Le juge Sabourin a remis sa décision à ce matin 9h30.

Sans présumer de son jugement, il est à noter que l'enquête du coroner s'est déroulée, hier après-midi à vive allure, au point que les observateurs des milieux judiciaires pensent qu'elle pourrait prendre fin tôt demain.

Les allégués de la requête rappellent les difficultés éprouvées par les plaideurs à pouvoir communiquer librement avec leurs clients avant l'enquête du coroner.

Ils stipulent les divers incidents qui, depuis le début de l'enquête, représentent à leurs yeux des abus du coroner.

Un allégué souligne que deux membres du jury sont d'anciens policiers tandis qu'un troisième est un ancien membre de surveillance du Palais de justice. Selon les plaideurs requérants, ces trois citoyens ne devraient pas être jurés.

Cette requête est la première tentative publique et judiciaire vers une contestation de la constitutionnalité de la Loi des coroners de la province de Québec.



Yves Labonté (à droite) et Gabriel Hudon, (vu de dos) quittent le palais de justice pour regagner leurs cellules. (Photo "Le Devoir")

Labonté dit avoir déposé la bombe qui a tué O'Neil

Par Real PELLETIER

L'enquête du coroner sur la mort du veilleur de nuit O'Neil a atteint un point culminant hier après-midi lorsqu'un détenu, Yves Labonté, livreur de marchandises âgé de 18 ans, a déclaré avoir déposé une bombe, le 20 avril dernier, à l'arrière du centre de recrutement de l'armée canadienne, rue Sherbrooke ouest.

Le jeune Labonté a admis avoir déposé l'engin pour le plaisir de la chose et non par inspiration politique, au cours d'un dialogue serré avec Me Desjardins.

Celui-ci lui a demandé: "Vous l'avez fait pour le plaisir de la chose?"

—Ouais, a répondu Labonté, (qui s'exprime dans un mauvais français).

—Pas pour le FLQ?

—Non!

—Pour le "kick"?

—Ouais!

Labonté a en outre révélé les noms de ceux qui auraient collaboré directement au forfait: Raymond Villeneuve, qui lui a proposé le coup; Gabriel Hudon, qui lui a expliqué le plan et apporté la bombe; Jacques Giroux, qui l'a accompagné dans sa mission.

Toujours selon son propre témoignage, Labonté n'aurait appris que le lendemain que la bombe avait tué un homme et Hudon, devant son inquiétude, aurait tenté de le consoler en lui disant que ce n'était pas grave puisque c'était un "Anglais".

Interrogé comme témoin essentiel en marge de la mort d'O'Neil, à la suite des détenus Brouillard et Schoeters, le jeune Labonté, domicilié rue de Grandpré, a expliqué les circonstances dans lesquelles il aurait déposé l'engin de mort.

Le procureur de la couronne Guy Desjardins lui a demandé au début s'il connaissait un nommé Raymond Villeneuve. Labonté a répondu par la négative et le procureur a fait venir Villeneuve qui, lui, a dit connaître Labonté. Ce dernier a alors admis connaître l'autre et, aux questions de Me Desjardins, a affirmé avoir été initié au Front de libération québécois par Villeneuve.

Les premières tâches qui lui auraient été confiées consistaient à peindre les murs de slogans indépendantistes.

Labonté a ensuite affirmé que dans l'après-midi du 20 avril,

Voir page 2: Labonté

Le F.L.Q. raconté par ceux qui l'ont établi

Par Marcel VLEMINCKX

L'enquête du coroner Marcel Trahan s'est déroulée dans une atmosphère tendue, hier. Quatre des 15 témoins essentiels ont été déclarés coupables d'outrage au tribunal. Deux ont été condamnés par le coroner à un mois de prison; deux autres connaîtront leur peine à la reprise de l'audience, ce matin, à moins qu'ils n'acceptent de répondre aux questions de la Couronne.

Ces déclarations d'outrage au tribunal ont fait suite au départ massif des procureurs des détenus, devant le refus du coroner de leur permettre de faire des représentations au nom de leurs clients. Cette décision du coroner est légitime sous l'empire de la Loi des coroners.

Georges Schoeters a refusé de dévoiler les noms de 10 membres du Front de libération québécois; il a écopé d'un mois de prison.

Raymond Villeneuve a adopté une attitude analogue: un mois de prison également.

Jacques Giroux, souriant, Gabriel Hudon, impassible ont refusé à leur tour d'identifier devant le coroner des membres présumés du F.L.Q.: le coroner, à la demande de Me Guy Desjardins, procureur-chef de la Couronne à Montréal, a ajourné son jugement à ce matin dans "l'espoir que la nuit portera conseil aux témoins".

Gabriel Hudon n'a pas réclamé la protection de la Cour. Très calme, il a dit: "Je ne veux pas témoigner. Qu'on lise ma déclaration à la police. C'est la vérité".

Dans cette déclaration, Hudon reconnaît qu'il était le "principal fabricant des bombes du F.L.Q.". C'est lui, notamment, qui a fabriqué la bombe qui a tué le concierge de nuit au centre de recrutement de l'armée canadienne, Wilfred Vincent O'Neil, le 20 avril dernier. Il le dit carrément dans sa déclaration à la police.

Et, après lecture de ce document, Hudon, invité par Me Desjardins à apporter les corrections qu'il jugeait nécessaires à l'authenticité de cette déclaration, a simplement dit: "C'est toute la vérité. Il y a une seule petite correction. C'est à minuit le soir et non à 11 heures que j'ai appris par C.J.M.S. qu'une bombe avait éclaté, tuant un homme".

Hudon n'ayant pas réclamé la protection de la Cour, sa déclaration sera utilisée contre lui lors d'éventuelles poursuites judiciaires.

Il est à noter que Gabriel Hudon est le seul des témoins entendus jusqu'à maintenant qui n'ait point "donné" les noms de ses présumés complices à qui que ce soit... ni à la police, ni devant le coroner. Il n'en va pas de même de Georges Schoeters qui, dans sa déclaration longue de sept pages à la police de Montréal, a fourni des noms (nombreux).

Voir page 2: Le FLQ



GEORGES SCHOETERS: "L'étoile rouge... c'est la couleur de la révolution!" (Photo "Le Devoir")

La trahison sera-t-elle le crime reproché aux membres du FLQ?

Les actes de terrorisme présumément exécutés par les membres du Front de libération québécois seront-ils envisagés, par le département du procureur général de la province, comme des actes de trahison?

La lecture du Code pénal peut inciter à le croire. Si le jury du coroner dépose un verdict de responsabilité criminelle contre un ou plusieurs témoins essentiels de la présente enquête, les accusations qui seront portées par le procureur général pourraient fort bien l'être sous l'empire des articles du Code pénal qui régissent la trahison au Canada.

Les actes de terrorisme présumément exécutés par les membres du F.L.Q. l'auraient été au nom d'un idéal.

Jusqu'à présent, seul, Georges Schoeters a été explicitement accusé de trahison. Lui et ses présumés compagnons, à fonder le Front de libération québécois en février dernier. "Nous voulions, a-t-il dit, stimuler par nos actions les divers mouvements séparatistes légalement existants".

Dans l'optique de Georges Schoeters, il s'agissait d'une action patriotique et politique à la fois.

Dans l'optique du Code pénal, de tels actes, s'ils sont

posés, constituent une trahison. Au Canada, on connaît fort peu ce qu'est la trahison aux yeux de la loi. Le Code pénal prévoit que quiconque a été confondu avec des articles rigoureux dans leur nature s'appliquent contre la trahison.

Ainsi, l'article 46, alinéa D, se lit comme suit: TRAHISON: commettre une trahison quelconque, au Canada, recourir à la force ou à la violence en vue de renverser le gouvernement du Canada ou d'une province.

Le Code pénal, dans son article 47, alinéa B, précise: "Quiconque commet une trahison..."

Voir page 2: La trahison



Alabama: inscription de deux étudiants noirs Kennedy lance une mise en garde à toute la nation

WASHINGTON. — Dans un message spécial à la nation américaine, le président Kennedy a déclaré hier soir qu'à la suite des incidents survenus en Alabama, il espérait que "chaque américain s'arrêtera un instant et procédera à un examen de conscience" sur le problème de l'intégration raciale. Il a ensuite mis en garde toute la population blanche des Etats-Unis contre le risque que "les feux de la frustration et de la discorde ne brûlent dans chacune des villes américaines".

Il a ajouté que dès la semaine prochaine il demandera au Congrès de faire en sorte que les questions de race n'aient plus leur place "dans la loi et la vie américaines". Par là, a-t-il ajouté, il faut comprendre qu'une autorité s'impose pour déclarer que tout le monde sans distinction de race doit être servi dans les lieux publics tels que les hôtels, les restaurants et autres endroits similaires.

Une autorité aussi qui permettra au gouvernement fédéral d'intervenir plus pleinement dans les causes d'intégration scolaire.

"Dans les villes du nord et du sud, il y a des manifestations des cortèges, des défilés qui menacent dangereusement les vies humaines".

Quelques heures plus tôt, à Tuscaloosa, les deux étudiants noirs avaient pu s'inscrire à l'université de l'Alabama après que le président Kennedy eut décidé de "fédéraliser" la garde nationale de l'Etat, ce qui provoque l'évacuation des lieux universitaires par le gouverneur Wallace.

Des canons militaires à bord desquels avaient pris place des forces fédérales ont pénétré dans l'enceinte de l'université vers la fin de l'après-midi. Les militaires se sont immédiatement dirigés vers le principal immeuble administratif, où le gouverneur Wallace avait réussi jusqu'alors à s'opposer à l'inscription des deux étudiants noirs, Mlle Vivian Malone et M. James Hood.

Voir page 2: Kennedy

Quand l'accusateur seul a la parole...

Le droit a peut-être des raisons que le simple bon sens ne connaît pas.

Mais aux yeux d'une grande partie de l'opinion, ce qui se passe au Palais de justice, c'est une parodie de la justice.

Et il est très facile de dire pourquoi.

Nous avons tous l'impression d'assister, non à une enquête, mais à un procès. Et dans ce procès, la défense est bâillonnée et l'accusation mène le bal.

D'un côté, il y a une quinzaine de très jeunes gens que tout le monde sent accusés, gravement accusés, et pratiquement abandonnés à eux-mêmes. De l'autre, il y a l'Etat, que la cour laisse libre. Le combat est si inégal qu'il met mal à l'aise les adversaires les plus acharnés du terrorisme.

Devant cette injustice légale et flagrante à nos yeux — injustice qui paraît tenir à la loi du Coroner et à la façon dont on utilise cette loi — les "témoins essentiels", c'est-à-dire les quasi-accusés, apparaissent comme des victimes. On oublie le reste. Le jeu est faussé.

Il l'est d'autant plus que le procureur Desjardins adopte une attitude humainement pénible.

— Je veux voir mon avocat, dit l'un des "témoins".

— "Vous le voyez, il est là", répond le Procureur en pleine cour avec son pesant humour.

— Les postes de police ne sont pas des parloirs, déclare le même Procureur dans une autre circonstance. Et ainsi de suite.

Ce manque de dignité accentue ce que la situation a de révoltant.

On répète en ce moment que les avocats ont mis du temps à se rendre compte que la loi du Coroner conduit à des abus contre les droits essentiels de l'individu. Le Barreau ne s'est pas hâté d'intervenir. Le public lui-même — journalistes inclus — se réveille à l'occasion d'une affaire spectaculaire. Quoi qu'il en soit, le réveil est opéré, et il faudra soumettre rapidement la loi à un examen sévère.

Mais en attendant, le mal causé par ce pénible spectacle en particulier auprès des jeunes, est incalculable. Quand la Justice paraît manquer à la justice, les effets moraux sont détestables. Que, juridiquement, tout se passe dans l'ordre, c'est possible, mais cela n'arrange rien. La société doit apprendre à se défendre sans mettre en danger quelques-uns des principes sur lesquels elle se fonde.

ANDRÉ LAURENDEAU

MILLE-ISLES: il se peut que les cours reprennent dès aujourd'hui

Par Jules LeBLANC

Un sérieux rapprochement s'est produit hier entre la Commission scolaire régionale des Mille-Isles et ses 63 professeurs qui sont en grève depuis vendredi matin. Au moment de mettre sous presse, la possibilité d'un retour au travail des ce matin était loin d'être écartée.

Officiellement, les négociations n'ont pas encore repris, mais les procureurs des deux parties — Me Marc Lapointe pour les professeurs et Me Mario Dumesnil pour les commissaires — étaient en pourparlers. Une troisième personne — dont on a refusé de dévoiler l'identité — agissait comme conciliateur.

Hier soir, les commissaires avaient leur réunion régulière et ils s'attendaient à recevoir une proposition concrète de la part des professeurs, proposition qui résulterait des pourparlers.

Par contre, des porte-parole des commissaires ont montré moins d'enthousiasme. Ils ont même affirmé que si les professeurs ne leur soumettaient pas une solution intéressante au cours de leur réunion d'hier soir, la commission scolaire les congédierait tous sur le champ et le congédiement entrerait en vigueur — rétroactivement — vendredi matin, le 11 mai.

Si la solution n'est pas acceptable comme telle, mais présente des aspects intéressants, les commissaires décideraient de reprendre officiellement les négociations.

Telle était la situation au milieu de la soirée, hier.

Les commissaires ne sont pas inquiets au sujet des examens que doivent subir leurs élèves du niveau secondaire. Les examens officiels du Département de l'instruction publique sont terminés dans la cas de la 9e année, sont en cours dans le cas de la 11e année, et sont sur le point de commencer dans le cas de la 12e année; dans ce dernier cas, la commission scolaire régionale prévoit s'organiser facilement pour que les examens aient lieu, même en l'absence de ses 63 professeurs.

En ce qui concerne les autres années du cours secondaire, "Le Devoir" a appris hier qu'il n'y a pas de problèmes de ce côté-là. En effet, vendredi après-midi, les commissaires ont reçu un télégramme du ministre de la jeunesse leur annonçant que si leurs difficultés continuent, leurs élèves seraient promus sans avoir subi d'examen. Le télégramme portait la signature de M. Lavigne, le secrétaire exécutif du ministre de la jeunesse.

On se rappellera que lors des dernières élections provinciales, M. Paul Desrochers, l'un des membres de la commission scolaire régionale des Mille-Isles, a démissionné comme président de la Fédération provinciale des commissions scolaires catholiques, afin de pouvoir participer à la campagne électorale. Il a alors fait la loi aux côtés de M. Paul Gérin-Lajoie.

On se rappellera que lors des dernières élections provinciales, M. Paul Desrochers, l'un des membres de la commission scolaire régionale des Mille-Isles, a démissionné comme président de la Fédération provinciale des commissions scolaires catholiques, afin de pouvoir participer à la campagne électorale. Il a alors fait la loi aux côtés de M. Paul Gérin-Lajoie.

Voir page 2: Kennedy

Germain Bertrand a été défait à Jacques-Cartier

M. Germain Bertrand a été défait lors des élections scolaires à Jacques-Cartier, lundi. Son adversaire — un nouveau venu dans le domaine des commissions scolaires — l'a emporté par 142 voix de majorité. M. Bertrand — qui est devenu célèbre dans la province par les luttes qu'il a menées à Jacques-Cartier, en particulier contre l'ancien maire J.-Aldo Bouchard — a obtenu 779 votes, tandis que M. Paul La Broisse, en a recueilli 921. 20 bulletins ont été rejetés.

A la suite de sa défaite, M. Bertrand a déclaré: "C'est dix ans de ma vie que je viens de perdre. L'Ordre de Jacques-Cartier a fait alliance avec la pègre et la clique de Remillard et toute la racaille de

La trahison...

(Suite de la première page)

son est coupable d'un acte criminel et passible d'une condamnation à mort ou à un emprisonnement à perpétuité s'il est coupable d'une infraction visée par l'alinéa D de l'article 46.

Un acte de trahison, dans le sens du Code, est un crime politique.

Les crimes du F.L.Q. sont-ils des crimes politiques? Si oui, nous les membres de ce groupement peuvent être accusés de trahison!

Jacques-Cartier pour avoir menti. "Personne ne s'explique cette défaite, a-t-il ajouté. Mais nous savons qu'il y a eu des 'télégraphes': nous en avons la preuve."

ECOLE REGIONALE DE ST-EUSTACHE
demande
PROFESSEURS DE SCIENCE
Tél.: GR. 3-4057 ou GR. 3-7876

PROFESSEUR DEMANDE

Demande d'un professeur avec qualifications nécessaires pour enseigner en 8-9-10èmes de garçons pour la Commission Scolaire de Rigaud, S.V.P. Communiquer avec le Frère Directeur de l'école St-François, Rigaud, Que. — Tél. 238-5729.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES DEMANDES

La Commission Scolaire Régionale de Missisquoi demande des instituteurs et des institutrices pour le cours secondaire.

deux (2) spécialistes (hommes) en anglais 8e et 9e, une (1) spécialiste en matières commerciales 10e, 11e et 12e.

S'adresser à:
BUREAU DES ETUDES,
112, rue John, C.P. 200, Cowansville, P. Que.

Trois autres

SERVICES DE COMMUNICATIONS BELL POUR RÉSOUDRE VOS PROBLÈMES D'AFFAIRES

Vous devez courir du téléphone aux clients?

Vous aimeriez pouvoir marcher en téléphonant... ou tenir une conférence par téléphone?

LE TÉLÉPHONE HAUT-PARLEUR

Vous laissez les mains libres? Vous appuyez sur un bouton et vous communiquez par micro et haut-parleur. Vous pouvez prendre des notes, consulter des documents, vous lever et marcher, et même faire participer plusieurs personnes à la conversation. Cet appareil vous épargne de la fatigue et vous téléphonez beaucoup... et, naturellement, il peut servir comme téléphone ordinaire.

Vos collaborateurs sont difficiles à rejoindre?

Votre poste n'a pas assez de lignes?

Vos clients n'atteignent pas la personne désirée?

LE PILOTE D'APPELS

est beaucoup plus qu'un téléphone. C'est, sur votre bureau, un véritable centre de communications adapté à vos besoins. Il comporte de 12 à 30 circuits pour lignes extérieures, communications internes, appels à la téléphoniste, vous pouvez tenir un appel en suspens, faire intervenir d'autres postes dans la conversation, tenir une conférence. Bref, le pilote d'appels est l'instrument de communications le plus "souple" jamais proposé aux hommes d'affaires dynamiques, soucieux de leurs ventes et de leurs services.

Le contrôle de vos stocks est trop lent et trop compliqué?

Il vous faut immédiatement des copies d'ordres d'expédition, de reçus d'entrepôt, de demandes de service?

ÉCRIREZ PAR TÉLÉPHONE!

Le Teletypewriter transmet, instantanément, de votre bureau, à n'importe quel point situé au Canada, des messages écrits de votre main. Des messages, par exemple, d'urgence, de travail, économique de temps, d'argent, de personnel... et service plus rapide.

Le Teletypewriter permet la transmission intégrale de tableaux, cartes et autres documents imprimés.

Certains de vos problèmes d'affaires ne sont-ils pas ceux des problèmes de communications? La compagnie Bell possède l'expertise, l'expérience et l'imagination — qu'il faut pour vous aider à trouver la solution. Communiquez avec nous aujourd'hui même!

SESSION Fédérale

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a annoncé lundi la mise en œuvre d'un vaste plan réalisable à coups de millions en vue d'attaquer de front le problème du chômage au Canada. Ce plan comporte, entre autres choses, le paiement d'un boni de \$500 à ceux qui seront construits des résidences durant l'hiver.

Le programme gouvernemental a été annoncé par le ministre du travail, M. McEach-

Kennedy...

(Suite de la première page)

que la garde nationale avait été placée sous les ordres des autorités fédérales.

Il a déclaré que cette décision constituait une "pilule amère".

Les deux étudiants noirs sont entrés dans l'immeuble administratif de l'université et se sont fait inscrire. Le gouverneur Wallace a pour sa part déclaré avant de quitter les lieux: "Je vais à Montgomery pour continuer la lutte sur le plan légal".

En Virginie

D'autre part à Danville, en Virginie, un calme inhabituel a remplacé hier les manifestations des Noirs, les actes de violence et les coups de feu disséminés qui ont eu lieu, alors qu'on faisait appel aux troupes de cet Etat pour protéger la police de la police locale. Une personnalité officielle de la police de cet Etat a déclaré qu'on attendait d'un moment à l'autre un "petit groupe" de militaires.

Un bon nombre des manifestants noirs de cet important centre de production textile et de tabac situé près de la frontière de la Caroline du Nord étaient des enfants. Un couvre-feu volontaire a été déclaré, et c'est manifestement des enfants qu'il concerne.

A la suite d'échauffourées entre Noirs et policiers, lundi soir, deux personnes avaient été hospitalisées, quarante-cinq autres ont reçu les premiers soins, et un policier a été mordu à la main par un manifestant. Soixante-quatorze personnes ont été arrêtées et elles n'ont pas été libérées.

La police a fait savoir qu'on avait tiré, lundi soir et mardi matin, 15 coups de feu à Danville.

ran et se résume en neuf points importants: constituer d'urgence, les nouvelles, les autres empruntées à des administrations précédentes, notamment les travaux d'hiver, la formation professionnelle des personnes en chômage et des travailleurs, l'embauchage des personnes ayant atteint un certain âge et trouvant difficilement de l'emploi, l'aide financière à la formation technique et la remise en valeur des ressources humaines.

Le FLQ...

(Suite de la première page)

et des détails multiples à ceux qui l'interrogeaient. Par contre, devant le coroner, Schoeters a adopté l'attitude: "Je dirai la vérité que je connais mais je ne donnerai aucun nom". Cette attitude lui a valu d'être accusé d'outrage au tribunal.

De la bouche de Schoeters, la Cour a appris la signification de l'étoile rouge qui paraissait dans la portion blanche du drapeau qui ornait les tracts du F.L.Q.

"Cette étoile symbolisait pour nous la fin du chômage, la gratuité scolaire pour tous, les soins médicaux pour tous. En de poursuivre Schoeters, le bleu de ce drapeau rappelle l'origine française du Canada. Le blanc représente la liberté. Si l'étoile était rouge, c'est que le rouge est la couleur révolutionnaire."

Dans la déclaration faite par Hudon à la police, ce dernier raconte qu'il a été président du mouvement R.I.N. dans Sainte-Marie et Saint-Jacques, qu'il avait quitté sa présidence en décembre dernier pour adhérer au Parti républicain du Québec.

"Mais je me suis rendu compte rapidement que les chefs de ce mouvement étaient des personnes du type de l'Union nationale. J'ai quitté le mouvement en question. Pour moi, l'indépendance se gagnera par la violence et non avec des poules mouillées comme les gens du R.I.N."

Jusqu'à présent, la preuve policière et la preuve faite devant le coroner Marcel Trahan rattachent les témoins suivants à l'incident de la bombe qui a tué le concierge O'Neill le 20 avril dernier: Raymond Villeneuve aurait demandé à Yves Labonté (qui demeure près de chez lui) d'aller faire sauter le monument MacDonald au carré Dominion.

Labonté acceptait "pour le plaisir de la chose" et rencontra, présumément, Gabriel Nadeau qui lui remettait une bombe (de cinq bâtons de dynamite) devant exploser à 10 heures du soir.

Labonté et Jacques Giroux auraient été les "messagers"

Labonté raconte ensuite qu'il s'est rendu à pied jusqu'au monument en compagnie de Giroux qui s'était muni d'une caméra dans le but de passer pour un photographe.

Il s'aurait descendu la rue St-Denis et jusqu'au monument, empruntant la rue Ste-Catherine et passant par la Place Ville-Marie. Parvenus au monument, ils auraient constaté la présence de nombreuses personnes et Giroux aurait décidé d'aller placer l'engin dans une caserne.

Labonté affirme ensuite qu'il a placé la bombe entre un coffre de bois et un mur de ciment derrière l'immeuble de l'armée où ils se sont rendus au restaurant Ben's pour manger des "smoked meat". S'apercevant que la bombe n'avait pas explosé, ils auraient étudié la possibilité d'aller voir pourquoi, mais auraient finalement convenu que l'entreprise comportait trop de risque. Ils seraient ensuite retournés chez eux par autobus.

Le lendemain, Labonté aurait appris la mort du veilleur de nuit O'Neill. En discutant de l'événement avec Hudon, ce dernier lui aurait dit: "Ce n'est pas grave parce que c'est un Anglais".

Et Hudon d'ajouter, au dire de Labonté: "Ca aurait été plus grave si ça avait été un Français".

Puis le détenu Labonté a déclaré qu'à partir de la mort d'O'Neill, il n'a voulu avoir rien à faire avec le FLQ.

A un moment donné de l'interrogatoire, le jeune détenu s'est senti faible. On lui a approché une chaise, on lui a donné à boire et il a enlevé son veston.

Le FLQ...

De sources conservatrices, on a appris que l'ancien ministre de la défense, M. Douglas Harkness qui a quitté le cabinet Diefenbaker, le 3 février dernier, sur la question des armes nucléaires, n'est pas choisi par le parti conservateur pour représenter ce parti dans le comité parlementaire de la défense. M. Harkness a dit qu'il était déçu.

Les conservateurs ont toutefois choisi comme l'un de leurs membres en ce comité l'ex-ministre de la défense, M. Gordon Churchill, qui avait succédé à M. Harkness à ce poste.

Labonté...

(Suite de la première page)

il a rencontré Villeneuve qui lui a proposé d'aller placer une bombe au monument MacDonald, au square Dominion. Puis, les deux individus se seraient rendus au domicile de Villeneuve où ils auraient rencontré Gabriel Hudon.

Ce dernier aurait alors expliqué les modalités de l'attentat à Labonté. Les deux auraient ensuite quitté Villeneuve pour se rendre à l'angle de la rue St-Denis et du boulevard St-Joseph où ils ont rencontré Jacques Giroux.

Hudon aurait alors expliqué aux deux autres, à l'aide d'une photo de journal montrant le monument MacDonald, où ils devaient poser la bombe, soit près d'une colonnade. Le même Hudon aurait remis la bombe contenue dans un sac en toile bleue à Labonté, puis l'aurait quitté.

Labonté raconte ensuite qu'il s'est rendu à pied jusqu'au monument en compagnie de Giroux qui s'était muni d'une caméra dans le but de passer pour un photographe.

Il s'aurait descendu la rue St-Denis et jusqu'au monument, empruntant la rue Ste-Catherine et passant par la Place Ville-Marie. Parvenus au monument, ils auraient constaté la présence de nombreuses personnes et Giroux aurait décidé d'aller placer l'engin dans une caserne.

Labonté affirme ensuite qu'il a placé la bombe entre un coffre de bois et un mur de ciment derrière l'immeuble de l'armée où ils se sont rendus au restaurant Ben's pour manger des "smoked meat". S'apercevant que la bombe n'avait pas explosé, ils auraient étudié la possibilité d'aller voir pourquoi, mais auraient finalement convenu que l'entreprise comportait trop de risque. Ils seraient ensuite retournés chez eux par autobus.

Le lendemain, Labonté aurait appris la mort du veilleur de nuit O'Neill. En discutant de l'événement avec Hudon, ce dernier lui aurait dit: "Ce n'est pas grave parce que c'est un Anglais".

Et Hudon d'ajouter, au dire de Labonté: "Ca aurait été plus grave si ça avait été un Français".

Puis le détenu Labonté a déclaré qu'à partir de la mort d'O'Neill, il n'a voulu avoir rien à faire avec le FLQ.

A un moment donné de l'interrogatoire, le jeune détenu s'est senti faible. On lui a approché une chaise, on lui a donné à boire et il a enlevé son veston.

Le FLQ...

De sources conservatrices, on a appris que l'ancien ministre de la défense, M. Douglas Harkness qui a quitté le cabinet Diefenbaker, le 3 février dernier, sur la question des armes nucléaires, n'est pas choisi par le parti conservateur pour représenter ce parti dans le comité parlementaire de la défense. M. Harkness a dit qu'il était déçu.

Les conservateurs ont toutefois choisi comme l'un de leurs membres en ce comité l'ex-ministre de la défense, M. Gordon Churchill, qui avait succédé à M. Harkness à ce poste.

Le génie...

(Suite de la page 3)

sion, ils opposent l'usage de la fibre de verre dans les carrosseries. Comme alternative, il suggère la simplification des lignes des automobiles et la construction monocoque. Quant aux ingénieurs, ils soulignent les progrès qui s'accomplissent d'année en année en vue d'obtenir des métaux plus résistants à la corrosion. Ils s'en remettent de plus en plus à l'usage du métal galvanisé.

Plus d'unanimité se fait autour de la solution au problème de démarrage par temps froid. Il s'agit de munir la voiture d'un accumulateur de puissance accrue, quelque 85 ampères, au lieu de 75, suggèrent les étudiants.

Ils ont également offert leur point de vue sur la nécessité de chaufferettes vraiment adaptées à nos conditions de climat, dans les voitures, ainsi que sur les moyens de dégivrage des vitres, particulièrement celles de l'arrière de la voiture.

Notons que l'université de Montréal compte la plus nombreuse section étudiante affiliée à la Society of Automotive Engineers.

M. Harry E. Chesebrough.

de cet acte de terrorisme dont Georges Schoeters connaissait le but présumé.

Le "coup de Westmount", celui des bombes déposées dans les boîtes postales aurait été exécuté, selon les déclarations des témoins essentiels, par la "cellule" de Denis Lamoureux. Les détenus Pierre Schneider, François Gagnon, Gilles Pruneau et Lamoureux auraient été les exécutants de cette "action".

Dans le cadre de l'enquête du coroner Trahan, seule l'"action" terroriste qui a conduit à la mort de M. O'Neill doit être retenue. Et, pour la description de cette action, la déposition d'Yves Labonté, est lumineuse de précision. (Lire plus bas le compte rendu de notre confrère).

Le FLQ...

De sources conservatrices, on a appris que l'ancien ministre de la défense, M. Douglas Harkness qui a quitté le cabinet Diefenbaker, le 3 février dernier, sur la question des armes nucléaires, n'est pas choisi par le parti conservateur pour représenter ce parti dans le comité parlementaire de la défense. M. Harkness a dit qu'il était déçu.

Les conservateurs ont toutefois choisi comme l'un de leurs membres en ce comité l'ex-ministre de la défense, M. Gordon Churchill, qui avait succédé à M. Harkness à ce poste.

Labonté...

(Suite de la première page)

il a rencontré Villeneuve qui lui a proposé d'aller placer une bombe au monument MacDonald, au square Dominion. Puis, les deux individus se seraient rendus au domicile de Villeneuve où ils auraient rencontré Gabriel Hudon.

Ce dernier aurait alors expliqué les modalités de l'attentat à Labonté. Les deux auraient ensuite quitté Villeneuve pour se rendre à l'angle de la rue St-Denis et du boulevard St-Joseph où ils ont rencontré Jacques Giroux.

Hudon aurait alors expliqué aux deux autres, à l'aide d'une photo de journal montrant le monument MacDonald, où ils devaient poser la bombe, soit près d'une colonnade. Le même Hudon aurait remis la bombe contenue dans un sac en toile bleue à Labonté, puis l'aurait quitté.

Labonté raconte ensuite qu'il s'est rendu à pied jusqu'au monument en compagnie de Giroux qui s'était muni d'une caméra dans le but de passer pour un photographe.

Il s'aurait descendu la rue St-Denis et jusqu'au monument, empruntant la rue Ste-Catherine et passant par la Place Ville-Marie. Parvenus au monument, ils auraient constaté la présence de nombreuses personnes et Giroux aurait décidé d'aller placer l'engin dans une caserne.

Labonté affirme ensuite qu'il a placé la bombe entre un coffre de bois et un mur de ciment derrière l'immeuble de l'armée où ils se sont rendus au restaurant Ben's pour manger des "smoked meat". S'apercevant que la bombe n'avait pas explosé, ils auraient étudié la possibilité d'aller voir pourquoi, mais auraient finalement convenu que l'entreprise comportait trop de risque. Ils seraient ensuite retournés chez eux par autobus.

Le lendemain, Labonté aurait appris la mort du veilleur de nuit O'Neill. En discutant de l'événement avec Hudon, ce dernier lui aurait dit: "Ce n'est pas grave parce que c'est un Anglais".

Et Hudon d'ajouter, au dire de Labonté: "Ca aurait été plus grave si ça avait été un Français".

Puis le détenu Labonté a déclaré qu'à partir de la mort d'O'Neill, il n'a voulu avoir rien à faire avec le FLQ.

A un moment donné de l'interrogatoire, le jeune détenu s'est senti faible. On lui a approché une chaise, on lui a donné à boire et il a enlevé son veston.

Le FLQ...

De sources conservatrices, on a appris que l'ancien ministre de la défense, M. Douglas Harkness qui a quitté le cabinet Diefenbaker, le 3 février dernier, sur la question des armes nucléaires, n'est pas choisi par le parti conservateur pour représenter ce parti dans le comité parlementaire de la défense. M. Harkness a dit qu'il était déçu.

Les conservateurs ont toutefois choisi comme l'un de leurs membres en ce comité l'ex-ministre de la défense, M. Gordon Churchill, qui avait succédé à M. Harkness à ce poste.

Labonté...

(Suite de la première page)

il a rencontré Villeneuve qui lui a proposé d'aller placer une bombe au monument MacDonald, au square Dominion. Puis, les deux individus se seraient rendus au domicile de Villeneuve où ils auraient rencontré Gabriel Hudon.

Ce dernier aurait alors expliqué les modalités de l'attentat à Labonté. Les deux auraient ensuite quitté Villeneuve pour se rendre à l'angle de la rue St-Denis et du boulevard St-Joseph où ils ont rencontré Jacques Giroux.

Hudon aurait alors expliqué aux deux autres, à l'aide d'une photo de journal montrant le monument MacDonald, où ils devaient poser la bombe, soit près d'une colonnade. Le même Hudon aurait remis la bombe contenue dans un sac en toile bleue à Labonté, puis l'aurait quitté.

Labonté raconte ensuite qu'il s'est rendu à pied jusqu'au monument en compagnie de Giroux qui s'était muni d'une caméra dans le but de passer pour un photographe.

Il s'aurait descendu la rue St-Denis et jusqu'au monument, empruntant la rue Ste-Catherine et passant par la Place Ville-Marie. Parvenus au monument, ils auraient constaté la présence de nombreuses personnes et Giroux aurait décidé d'aller placer l'engin dans une caserne.

Labonté affirme ensuite qu'il a placé la bombe entre un coffre de bois et un mur de ciment derrière l'immeuble de l'armée où ils se sont rendus au restaurant Ben's pour manger des "smoked meat". S'apercevant que la bombe n'avait pas explosé, ils auraient étudié la possibilité d'aller voir pourquoi, mais auraient finalement convenu que l'entreprise comportait trop de risque. Ils seraient ensuite retournés chez eux par autobus.

Le lendemain, Labonté aurait appris la mort du veilleur de nuit O'Neill. En discutant de l'événement avec Hudon, ce dernier lui aurait dit: "Ce n'est pas grave parce que c'est un Anglais".

Et Hudon d'ajouter, au dire de Labonté: "Ca aurait été plus grave si ça avait été un Français".

Puis le détenu Labonté a déclaré qu'à partir de la mort d'O'Neill, il n'a voulu avoir rien à faire avec le FLQ.

A un moment donné de l'interrogatoire, le jeune détenu s'est senti faible. On lui a approché une chaise, on lui a donné à boire et il a enlevé son veston.

Le FLQ...

vice-président et directeur responsable, secteur de la qualité produits du génie en concurrence sur les marchés mondiaux en expansion.

RA-PID-GRO
Le Premier et le Meilleur des Fertilisants Instantanément Solubles 100%
Nourrit par le feuillage aussi bien que par les racines. Analyse 23-21-17, aussi tous les éléments mineurs et Vitamines B1, B2. Résultats éclatants. S'applique facilement et rapidement avec l'applicateur Tri-con.
Si RA-PID-GRO ne vous donne pas de meilleurs résultats (essai réel et scientifique) que tout autre fertilisant employé à date, nous vous rembourserons le montant payé.
Exigez-le de votre marchand. S'il ne l'a pas, commandez-le directement de nous. Liste de prix et feuillets descriptifs sur demande.
W. H. PERRON & Cie Ltée
518 BOUL. LAFLEUR, L'ARBORE PLOUFFE, P. Q. (Montréal 40)

NOS Suggestions D'AFFAIRES

La maison du petit cochon vivant
Stationnement gratuit
Réservation: CR. 1-1188
St-Hubert et St-Gregoire

Diners complets maintenant!
\$3.75 et plus
Pas de frais de couvert

THERÈSE GUÉRARD
soprano
Fernando CHIOCCIO
mezzo-soprano
JEAN ELIE
ténor, au piano
DAVID SERKIN
basse

Exposition:
Dr Arthur Lismer
Stanley Lewis
Tuldo Molinari
Moe Rabinowitz
Claude Tounignant

Votre endroit favori pour l'opéra

Le doyen des restaurants français

Le sanctuaire de la vraie cuisine française

Repas complets à compter de \$1.50

Diners à compter de \$2.50

Cartes de crédit acceptées: Licencé

Air climatisé, Stationnement gratuit

2149 rue Mackay
Ouvert jusqu'à 1 a.m.

Montréal
Vl. 2-9139

BIENVENUE AU MOULIN A 101 CREPES

préparées à la Parisienne avec 101 différents remplissages délicieux, connues par les gourmets du monde entier; nous sommes certains que vous les aimerez toutes et que nous vous garderons comme notre client régulier.

DINERS D'AFFAIRES
à partir de \$1.25
MENU CONTINENTAL COMPLET

Du mercredi au dimanche
vedette invitée
ETA GARAL
artiste brésilienne

1250 rue Stanley, Montréal — 861-5234
(Entre Ste-Catherine et Dorchester)
Ste-Adèle, route 11 (Voisin de la Sta. BP)

MOULIN 101 Crêpes
RESTAURANT
1250 STANLEY STREET, MONTREAL

LE RASSEMBLEMENT POUR L'INDEPENDANCE NATIONALE
VOUS INVITE A UNE
ASSEMBLEE PUBLIQUE
LE 12 JUIN A 8 HEURES DU SOIR

CLAUDE JASMIN
La colère et la haine au Canada français
RODRIQUE GUITTE
Indépendance et planification
PIERRE BOURGALT
L'ultimatum de Jean Lesage: à demi maître chez nous

SALLE DU BUFFET ROCHON
328 ouest rue Fleury
ENTREE GRATUITE
VENEZ AVEC VOS AMIS

EATON Festival de Juin

Mercredi - Jeudi - Vendredi 12-13-14 Juin

Profitez de ces trois jours opportuns pour faire vos achats de vacances. A tous les étalages, à tous les rayons, vous trouverez ce dont vous avez besoin pour toute la famille. Souvenez-vous: EATON vend aussi bon marché que n'importe qui et tous les achats sont protégés par la garantie réputée EATON:

"ARGENT REMIS SI LA MARCHANDISE DE SATISFAIT PAS!"

T. EATON Co

L'opposition se livre à la chasse au patronage

Par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — L'étude des prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics a fourni à l'opposition l'occasion de se livrer à la chasse au patronage.

On s'en est particulièrement pris au gouvernement dans les domaines de location de locaux et de distribution de contrats.

Par exemple, on reproche au ministre des Travaux publics d'avoir débauché les locaux qu'il louait pour les Terres et forêts dans l'édifice de la Southern Power, à Cowansville, pour de nouveaux locaux, un immeuble appartenant à un notaire.

M. Jean-Jacques Bertrand a

quitté le poste de Sainte-Anne-de-la-Perade, qui appartient à la province, pour occuper des locaux à Portneuf à raison de \$133 par mois. "C'est du gaspillage et du patronage", a dit le député de Champlain.

Le ministre, M. René Saint-Pierre, a déclaré que c'est la direction de la Sûreté provinciale elle-même qui décide où elle doit établir ses postes à travers la province et non le ministre des Travaux publics.

Le député de Compton a demandé au ministre de tenter d'acheter des immeubles au lieu d'en louer, ce qui lui a été répondu que c'est la Sûreté provinciale qui décide.

La Santé sur le chemin Sainte-Foy à Québec dont le loyer annuel s'élève à \$350,000 plus \$40,000 pour le système de climatisation de l'air. Le bail doit durer cinq ans. "C'est-à-dire, a expliqué le député, que la province durant ce temps aura payé en loyer plus que la valeur de l'immeuble dont l'évaluation municipale s'élève à \$1,575,000."

M. Saint-Pierre a dit que la province, depuis deux ans, était devenue propriétaire de l'édifice des Chemins de fer Nationaux à Montréal, de celui de l'Hydro-Québec, de l'Académie commerciale, à Québec, du Pavillon Vachon, etc.

Parlant du nouveau Palais de Justice de Montréal, dont la construction doit débuter en 1964, le chef de l'opposition, après avoir obtenu du ministre les noms des ingénieurs et architectes, a demandé comment le gouvernement les avait choisis.

"Au Conseil des ministres, a-t-il demandé, a-t-on pigé des bouts de papier dans un chapeau?"

Le ministre a répondu: "Nous n'en avons pas au Conseil des ministres avec nos chapeaux!"

"Alors, a dit M. Johnson, on s'est servi du système tant vanté par le ministre du Travail, le bon patronage, etc."

M. René Hamel a tenu, une fois de plus, à expliquer son système.

"D'ailleurs, quand l'en a parlé, a-t-il expliqué, il s'agissait de fonctionnaires et non d'architectes. Prenez un exemple. Il y a trois individus qui veulent devenir garçons d'ascenseur. Il y en a un qui monte plus haut que les autres. Un autre est plus vieux. En somme, ils sont tous compétents; mais il y en a un qui a tenté de débarrasser la province d'un régime néfaste, qui a travaillé pour la démocratie..."

Le ministre n'a pu retenir un sourire et la Chambre s'est esclaffée...

Plus sérieusement, M. Daniel Johnson a déclaré qu'un député encourageait les architectes et ingénieurs à se spécialiser.

"Voilà deux ans, a répliqué le ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard, que nous demandons à la Corporation des ingénieurs professionnels d'établir une préqualification."

Le chef de l'opposition a alors recommandé au gouvernement d'établir un comité interministériel qui verrait à fixer les normes qui serviraient pour le choix des ingénieurs.

Dans le domaine des contrats, l'opposition reproche au gouvernement d'avoir fait faire les travaux de réfection du Foyer des vieillards, à L'Islet, par un

individu qui est à la fois président de la Corporation du Foyer, président de la Compagnie de construction et président de la Fédération libérale.

Le premier ministre a dit qu'il prenait la responsabilité de toute l'affaire et qu'il était prêt à faire témoigner l'individu en question devant le comité des Comptes publics qui doit siéger ce matin.

M. Lesage a dit que le choix était assez difficile parce qu'il n'y avait qu'un seul entrepreneur à L'Islet.

Après l'étude des crédits des travaux publics, on a entrepris celle des prévisions budgétaires de la voirie.

Le métro sera prolongé dans trois directions

Par Jean-Marc LALIBERTÉ

Le tracé original du métro sera prolongé dans trois directions tandis qu'une partie du projet de métro de surface a été abandonnée.

Telle est l'information fournie hier soir par le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, qui a annoncé aux membres du Conseil municipal:

- 1—le prolongement du circuit Berri vers le nord jusqu'au boulevard Henri-Bourassa;
- 2—le prolongement du même circuit vers l'ouest, dans sa partie sud, de la Place d'Armes aux gares Centrale et Windsor;
- 3—le début prochain de travaux de construction du prolongement du circuit Berri vers Longueuil;
- 4—l'abandon du projet de métro en surface sur la ligne de ceinture des Chemins de fer nationaux du Canada allant de la jonction Val-Royal à la rue Papineau;
- 5—Le Conseil municipal sera appelé à voter, très bientôt, un règlement d'emprunt pour la réalisation d'une partie de ces nouveaux projets qui ne pourront être défrayés par les économies déjà réalisées.

M. Saulnier a aussi annoncé que la double voie à la rue Ontario, entre St-Urbain et Bleury, qui a déjà été approuvée sera prolongée jusqu'à la rue Victoria, soit le long des rues Ontario et Burnside.

La construction de cette double voie permettra d'éventrer les rues Burnside et Ontario pour la construction du métro.

On se rappelle que le 3 novembre 1961, le Conseil donnait son approbation à un règlement d'emprunt d'un montant de \$110,145,000 pour la construction et l'aménagement des lignes 1 et 2 du métro souterrain et de \$21,945,000 pour l'achat du matériel roulant sur pneumatiques. Le Conseil votait en même temps au comité exécutif la totalité des crédits autorisés par le règlement d'emprunt pour exécuter les travaux.

Le tracé des lignes originales était à ce moment-là: ligne No 1, de la rue Atwater à la rue du Havre, sous les rues Burnside, Ontario et DeMontigny; ligne No 2, du boulevard Crémazie à la Place d'Armes, sous les rues Berri, Vitré et Craig.

La ligne existante des Chemins de fer nationaux qui va de la Gare Centrale à Cartierville et la voie de ceinture de Val-Royal à Papineau, devaient être ajoutées au réseau initial.

Depuis six contrats ont été adjugés pour le métro souterrain tandis que des études se sont poursuivies en vue de l'utilisation des voies des Chemins de fer nationaux et sur l'éventualité de prolonger le tracé initial.

Hier soir, M. Saulnier a fourni au Conseil municipal les résultats de tous ces travaux en ces termes:

1—Les études sur les possibilités d'utiliser la voie de ceinture des Chemins de fer nationaux, faites en collaboration avec les autorités du CN, révélèrent qu'il serait nécessaire de construire des voies complémentaires, vu la fréquence du service des trains sur cette ligne. Il a été suggéré, plutôt que d'utiliser cette voie de ceinture, de prolonger la ligne No 2 (Nord-Sud) jusqu'au boulevard Henri-Bourassa. Le coût des travaux de construction des voies du CN a été estimé à \$6,100,000, tandis qu'il n'en coûterait que \$6,100,000 pour prolonger le métro Berri sur 7,000 pieds du boulevard Crémazie jusqu'au boulevard Henri-Bourassa et pour construire

une station à la rue Sauvé et au boulevard Henri-Bourassa.

M. Saulnier a dit que les plans d'exécution sont en cours pour ajouter ce tronçon au tracé initial. Ce prolongement sera moins onéreux et plus rentable car il servira mieux les voyageurs.

2—Les économies réalisées sur les estimés pour les six contrats adjugés à ce jour et la décision de construire en tunnel dans le roc plutôt qu'en tranchée ouverte le tronçon DeMontigny est, justifient de prolonger immédiatement la ligne No 2 de la station Place d'Armes à une station qui pourra desservir à la fois la Gare Centrale et la Gare Windsor et de construire une station Place Victoria. Ces décisions doivent être prises sans délai afin que ces prolongements soient prêts pour la mise en service fixée au printemps de 1966. Les études sur ce tronçon sont assez avancées. La longueur de ce prolongement est de 4,500 pieds et son coût prévu est de \$11,200,000.

3—Le choix de l'emplacement des îles Ste-Hélène et Notre-Dame pour l'Exposition universelle exige un prolongement du métro jusqu'à la rue sud. Le développement accéléré de la rive sud aussi bien que l'affluence prévue des visiteurs à l'exposition justifient à eux seuls la construction d'une ligne de métro.

"Cette ligne se paiera d'elle-même", affirme M. Saulnier.

Elle facilitera l'accès au centre de la ville à la clientèle de la rive sud et partant, favorisera l'activité économique de Montréal. La longueur de cette ligne est d'environ 14,000 pieds et le coût prévu de construction est de \$15,000,000.

Cette nouvelle ligne ne pourra être mise en service en même temps que les deux grandes lignes nord-sud et est-ouest, mais elle sera prête pour l'ouverture de l'exposition. Ce prolongement sera construit en desserte libre, c'est-à-dire, une ligne spéciale de correspondance à Berri-DeMontigny, soit à la jonction des lignes nord-sud et est-ouest.

Trois stations seront ouvertes sur cette ligne: une à l'île Ste-Hélène, une autre à l'île Notre-Dame et la troisième à Longueuil, aux approches du pont Jacques-Cartier.

PNEUMATIQUES SUR TOUTES LES LIGNES

Le président Saulnier a révélé aussi qu'il est possible que toutes les lignes du métro, souterrain ou en surface, soient dotées de pneumatiques.

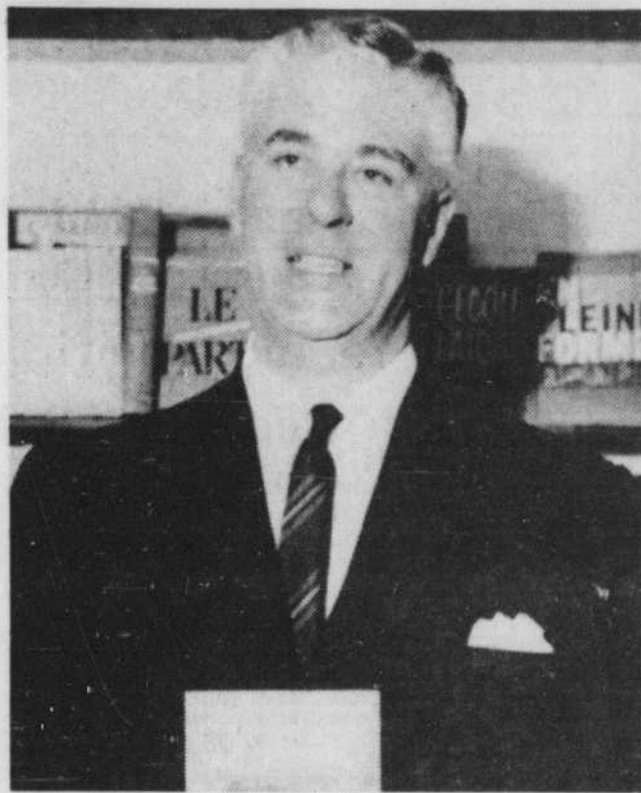
L'abandon du projet d'utiliser la voie de ceinture du CN, dit-il, permet de considérer, entre autres possibilités, la transformation du matériel fer de la ligne nord-sud du CN et du tunnel sous la montagne en matériel roulant sur pneumatiques. Les études entre les ingénieurs de la ville et ceux du CN et les pour-parlers au niveau administratif se poursuivent de façon satisfaisante, mais aucune décision ne peut encore être prise.

L'APPORT DES MUNICIPALITES

En soulignant le peu de coopération obtenue des villes de Westmount, Outremont et Mont-Royal, M. Saulnier a comparé leur attitude avec celle des villes de la rive sud et même de l'île Jésus.

"La construction du métro vers Longueuil, dit-il, soulève beaucoup d'intérêt sur la rive sud et il est très probable qu'une contribution, sous une forme ou sous une autre, sera apportée par certaines municipalités de cette région."

Parlant des municipalités de l'île Jésus, M. Saulnier a révélé que d.s démarches ont



Une nouvelle collection vouée aux romans policiers vient d'être lancée aux Editions du Jour, de Jacques Hébert. Sur notre photo, l'auteur du premier titre de cette nouvelle collection, Maurice Gagnon, romancier d'aventure connu. Son livre: "L'inspecteur Tanguay".

Trente-neuf nouveaux notaires

Le juge Ignace Deslauriers, de la Cour supérieure, a procédé hier après-midi à l'assermentation de 39 nouveaux notaires qui ont désormais le droit d'exercer dans la province de Québec. La Chambre des notaires compte ainsi autant de nouveaux membres: tous les candidats ont réussi, cette année, les examens, a souligné Me J.-Alphonse L'Heureux, président de la Chambre des notaires.

Dans l'allocation qu'il a prononcée avant la prestation du serment d'allégeance et d'office des nouveaux notaires, Me L'Heureux a particulièrement

Le génie automobile enthousiasme les finissants du Poly

L'enthousiasme des finissants en génie mécanique de polytechnique pour les travaux de génie automobile a attiré sur eux l'attention des quelque 2,000 délégués du congrès international d'été de la Society of Automotive Engineers. Quatre étudiants ont présenté en français leur sujet de thèse. Ils participaient ensuite en compagnie d'ingénieurs chevronnés du Canada et des Etats-Unis à une étude de groupe sur les caractéristiques d'une automobile de conception entièrement canadienne.

Des possibilités se dessinent pour les plus grands constructeurs d'automobiles du Canada et des Etats-Unis où des finissants en génie mécanique de polytechnique iront puiser une précieuse expérience. Tout comme les étudiants en métallurgie poursuivent leurs études en vue de participer à l'essor du Québec dans l'industrie sidérurgique, ceux de génie mécanique entrevoient l'existence d'une industrie automobile.

Les caractéristiques d'une automobile canadienne ont été étudiées par un groupe de six ingénieurs d'expérience et un égal nombre de finissants en génie mécanique à Polytechnique, sous les angles suivants: le climat, la corrosion en hiver, le démarrage par temps froids, le dérapage sur la glace.

Les solutions proposées par les étudiants ont été quelque peu plus radicales que celles préconisées par les ingénieurs, commentait un étudiant de Polytechnique, M. Louis Bouchard. Les premiers ne tenaient pas toujours compte des exigences techniques, de celles de l'outilage, des considérations économiques. Ainsi, au problème de la corrosion, il a été proposé de recouvrir l'ensemble de la carrosserie d'une couche d'or.

Il a mis son auditoire en garde contre les propos de véritables séparatistes, à Ottawa, selon lesquels la moindre concession aux Canadiens français pourrait porter les

Radio française: recommandation du BGR rejetée

OTTAWA — Le président du BGR, M. Andrew Stewart, a déclaré hier que le gouvernement a rejeté une proposition du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion recommandant qu'il soit permis à "Radio Prestige Limitée" de Montréal de créer une station de radio de langue française à Ottawa.

Il a ajouté que c'est la première fois que le BGR voit une de ses recommandations rejetées.

M. Stewart a dit que le BGR a reçu le 5 juin une lettre du ministre des transports, M. McIlraith, l'avisant que le permis était refusé à Radio Prestige. La lettre ne donnait pas les raisons du refus.

Le président a fait savoir que la décision a été communiquée aux membres du BGR et qu'une lettre avisant qu'ils en avaient pris connaissance a été envoyée au ministre.

Il a ajouté que le Bureau n'a pas l'intention de prendre d'autre décision; on n'a jamais mis en question l'autorité du ministre en ce qui a trait à l'émission des permis.

Normalement, les recommandations du Bureau, créées en 1958, par l'ancien gouvernement, comme une sorte de règle de la radiodiffusion au Canada, recevaient l'assentiment du gouvernement.

RAISON DU REFUS?

Les demandes de permis pour l'exploitation de nouvelles stations de radio ou de télévision doivent être présentées au Bureau de la radiodiffusion au cours d'auditions publiques, mais les demandeurs doivent d'abord soumettre au ministre des transports un plan détaillé qui doit être approuvé par le ministre.

Plus tôt aux Communautés, M. Rémi Paul, député conservateur de Berthier-Maskinongé-Delaunoy, avait demandé au ministre des transports s'il était vrai que le permis en question avait été refusé.

M. McIlraith a répondu qu'il tiendrait compte de la question. Le BGR avait approuvé la demande de Radio Prestige au commencement de l'année, les bailleurs de fonds de la station d'Ottawa étaient étroitement associés à ceux de la station CKVL à Verdun.

A peu près en même temps le BGR avait approuvé la création à Ottawa d'une station de radio de langue française par la Société Radio-Canada.

Certains informateurs voient la raison du refus du gouvernement. Actuellement, Ottawa est desservie par la station de radio de langue française CKCH de Hull et trois stations de radio de langue anglaise dans la capitale même.

celà doit changer, ajoutait-il. Au sujet des problèmes fiscaux, M. Lévesque a évoqué l'image de celui qui occupe le trois-quarts de votre chaise et qu'il vous faut, bon gré, mal gré, pousser, pour vous assoir.

Le ministre a donné aux Juifs l'assurance "de changements qui se feront bientôt, de sorte que se modifie le régime d'écoles juives au Québec. Il y aura plus de flexibilité du côté de l'enseignement réservé aux enfants juifs, a-t-il promis.

La fidélité à ses origines,

LE DEVOIR

MONTREAL, MERCREDI, 12 JUIN 1963

M. PIERRE LAPORTE DÉCLARE UNE FOIS DE PLUS:

Les municipalités ne doivent pas chercher aide du côté d'Ottawa

A bord du SS Tadoussac. — Le ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte, a réitéré hier "que ce n'est pas du côté d'Ottawa que les conseils municipaux doivent se tourner pour obtenir de l'aide ou trouver des solutions".

Parlant à l'ouverture du congrès annuel des préposés aux finances municipales qui se tient à bord du Tadoussac, M. Laporte a tenu à rappeler que la juridiction en matière de droit municipal est exclusivement provinciale et que le gouvernement doit lui faire entendre clairement son autonomie dans ce domaine comme dans les autres.

Le ministre a dit que maints autres gouvernements provinciaux pensent comme celui du Québec, "et nous entendons parler avant longtemps", a-t-il ajouté sans fournir de précisions.

M. Laporte a rappelé les attitudes prises par le gouvernement du Québec pour conserver chez nous notre pouvoir d'achat.

C'est dans cet ordre d'idées, dit-il, que la Loi des cités et villes vient à ma demande, d'être amendée, de façon à obliger les conseils municipaux à demander des subventions publiques par la voix des journaux pour toute dépense excédant \$10,000, une priorité de 5 p.e. étant accordée aux soumissionnaires locaux dans l'adjudication des contrats.

Ce changement, a expliqué le ministre, a pour but de protéger le plus possible, les contribuables qui versent chaque année des millions et des millions de dollars en taxes municipales. Pour protéger aussi les administrateurs municipaux de bonne foi contre des erreurs qui pourraient être coûteuses.

M. Laporte a rappelé aussi que dans toute la mesure du possible le gouvernement provincial va inviter les municipalités à acheter dans le Québec, des produits du Québec, car les \$150,000,000 ou \$200,000,000 qu'elles dépensent chaque année peuvent jouer un grand rôle dans le développement de notre économie et dans la lutte contre le chômage.

Enfin M. Laporte a invité les préposés aux finances municipales à soumettre un mémoire ou à faire des suggestions à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité provinciale, municipale et scolaire qui doit inaugurer ses audiences dans quelques semaines.

"Vous êtes bien placés, dit-il, pour savoir que les dépenses publiques augmentent rapidement, parallèlement aux développements considérables qui se produisent et aux tâches nouvelles assumées. Le gouvernement de la province est bien conscient des problèmes financiers et fiscaux qui se rattachent en particulier à l'administration locale et c'est ce qui l'a conduit à instituer la Commission royale d'enquête".

Pour l'Expo, des hôtels flottants dans le port

M. Kenneth W. Harrison, vice-président de l'hôtel Windsor, a révélé hier que des négociations sont présentement en cours pour retenir un ou plusieurs paquebots qui seront amarrés dans le port de Montréal durant toute la durée de l'exposition mondiale de 1967.

"Cette idée d'abord été soumise par M. Boris Reford, de la maison E. A. Gibson & Reford, courtiers maritimes, au cours d'une discussion avec M. Jean Contant, président de l'hôtel Ritz Carlton, qui a ensuite discuté du projet avec moi, a déclaré M. Harrison. Je me suis empressé de reconnaître ses possibilités d'exécution."

"En conséquence, de continuer M. Harrison, nous avons prié M. Reford de se mettre en communication avec la direction de sa firme à Londres afin d'assurer la réalisation de ce projet. Les vaisseaux qui seront nolisés à cette intention devront être climatisés et meublés à la moderne. La suggestion nous semble des plus intéressantes et devrait aider considérablement à résoudre ce qui pourrait devenir un véritable problème dans le commerce hôtelier de Montréal lors de l'exposition mondiale."

PHILLIPS

WASHINGTON. — C'est M. Richard L. Phillips qui succédera à M. Lincoln White, au poste de secrétaire de presse du State Department. M. White est nommé consul général des Etats-Unis à Melbourne.

AIDE À CUBA

MOSCOU. — L'Union soviétique va accorder une aide à Cuba en vue de l'établissement d'un centre d'instruction pour 1,200 conducteurs de machines agricoles, annonce l'agence Tass. Des spécialistes soviétiques se rendront à Cuba, pour travailler dans le centre et participer à son organisation.

Jean-Marc Léger quitte l'Office de la langue française et revient au DEVOIR. Il avait été attaché à notre journal de 1956 à 1961. Il sera responsable désormais des enquêtes, études et grands reportages. Jean Tainturier est confirmé dans ses fonctions de responsable des pages de politique étrangère.



Les revenus de l'Hydro: \$59 millions

QUEBEC. — Le rapport annuel de l'Hydro-Québec indique pour 1962 un revenu net à l'exploitation de \$59,464,489 au regard de \$56,218,489 pour l'année précédente. Le docu-

ment a été déposé hier à l'Assemblée législative par M. René Lévesque, ministre des richesses naturelles.

L'Hydro a déposé \$20,400,759 dans son fonds de réserves.

Les lacunes de l'enseignement des sciences dans le Québec

QUEBEC. — L'intégration définitive de l'enseignement des sciences au Canada français et spécialement celui de la physique, ne pourra être réalisée avant qu'une nouvelle génération de maîtres formés à une école scientifique solide, ne soit parvenue à participer activement à la direction de cet enseignement", a déclaré le Dr Georges Hall, directeur des études préscolaires et de première année à la faculté des sciences de l'université Laval.

Devant l'Association canadienne des physiciens réunis au congrès des Sociétés savantes, M. Hall a dit qu'une telle évolution est déjà commencée.

Le Dr Hall a déploré le fait

qu'"aucun homme de science, aucun ingénieur n'ait été invité à faire partie de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement" et cela à une époque où la vie scientifique est si importante pour l'essor culturel et industriel de la province.

Selon le Dr Hall, les difficultés que rencontrent les professeurs de physique de l'enseignement secondaire proviennent d'une certaine incompréhension que leur manifeste leur milieu et qui les isole. Une autre difficulté vient du manque de publications scientifiques de langue française mises à leur disposition.

À la Communauté juive, René Lévesque dit comment le Québec doit s'affirmer

Par Marc-Henri CÔTÉ

Le Québec doit s'affirmer, nous sommes ici chez nous, le mouvement d'affirmation de ce que nous sommes, s'il devait être contrarié systématiquement, nous entrainerait au séparatisme. L'outil principal d'affirmation du nationalisme québécois, c'est l'Etat du Québec.

En ces termes conclus d'un élan parfois passionné, le ministre des richesses naturelles, M. René Lévesque, a expliqué aux hommes d'affaires juifs, réunis lundi soir à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, les

tendances dominantes du nationalisme québécois.

M. Lévesque était le conférencier au banquet de la Chambre de commerce et d'industrie Canada-Israël, qui présidait M. Sam Steinberg. Pendant plus de deux heures le ministre a confié à son auditoire ce que recèle l'esprit des manifestations nationalistes au Canada français, dans sa quête d'un Etat fort, "comme principal outil du nationalisme québécois".

Le ministre a établi un parallèle entre la situation du peuple juif en 2,000 ans d'histoire et celle du peuple Cana-

dien français. Il a conseillé à ses auditeurs de se rapprocher des Canadiens français, même si dans le passé, à la faveur des mouvements d'immigration, les Juifs ont été pris place aux côtés de la majorité. En agissant ainsi, vous éviterez de vous trouver isolés entre les deux principaux groupes ethniques du pays, comme ce fut souvent le cas au cours de votre histoire, a noté M. Lévesque.

Il ajoutait que malgré l'éloignement relatif des Canadiens français et des Juifs, c'est probablement chez les Canadiens français que s'exerce le moins de discrimination à l'endroit des Juifs.

La nation représente un groupe d'hommes qui ont en commun la même culture, la même langue, le même désir de vivre ensemble, a dit M. Lévesque. Il rendait hommage au succès que les Juifs obtiennent en Israël où ils créent un Etat et redonnent à l'hébreu le statut de langue vivante.

Il a mis son auditoire en garde contre les propos de véritables séparatistes, à Ottawa, selon lesquels la moindre concession aux Canadiens français pourrait porter les

Doukhobors à réclamer leur autonomie. M. Lévesque a affirmé qu'il ne voit pas dans le séparatisme la meilleure solution aux problèmes que le Canada affronte et il a demandé à ses auditeurs de ne pas prêter l'oreille à ceux qui cherchent "à endormir" leurs compatriotes Canadiens français.

Le ministre a parlé de notre Québec sous-développé, notre Québec à tous. Nous sommes une majorité de Canadiens français qui avons chez nous, seulement des intérêts minoritaires. Nous nous sentons des citoyens de seconde zone et

voilà l'explication du nationalisme québécois, selon M. Lévesque. Cette fidélité, le peuple juif en a donné l'exemple. Sans cette fidélité vous ne seriez pas ici en tant que Juifs et il n'y aurait pas d'Israël moderne, a conclu le ministre des richesses naturelles.

Le ministre des affaires économiques d'Israël au Canada et aux Etats-Unis a également adressé la parole. Un industriel de Toronto, M. Frank Levy, a remplacé à la présidence de la Chambre de commerce et d'industrie Canada-Israël, M. Sam Steinberg.

EDITORIAL

Justice pour la majorité

En refusant d'accorder à la Commission des écoles catholiques de Montréal le droit de taxer les propriétaires catholiques d'immeubles selon les catégories de propriétés suggérées par la CECM, le gouvernement provincial assume une lourde responsabilité.

Le gouvernement oblige la CECM à imposer aux petits propriétaires une hausse de taxe scolaire de près de 40 p.c., soit une augmentation de 20 p.c. du taux de la taxe et une augmentation d'environ 13 p.c. dans le montant de l'évaluation.

Avant que ces obligations excessives ne soient imposées aux catholiques, il importe de revenir sur certaines iniquités fiscales qui favorisent indûment l'élément protestant au détriment de l'élément catholique à Montréal.

M. Marc Jarry établit à quelque \$600,000 le montant que la CECM perd chaque année à même la taxe des neutres, à cause de l'irréalisme du critère qui préside actuellement à la répartition du produit de cette taxe entre le Protestant School Board et la CECM.

Le partage se fait présentement au prorata de la population protestante et catholique au dernier recensement fédéral. Ce mode de partage est injuste pour deux raisons.

Comme les chiffres tirés du recensement sont ensuite figés pour dix ans, la CECM ne peut bénéficier qu'avec des retards considérables et coûteux, du rythme supérieur d'accroissement de la population catholique dans Montréal. Pendant les dix années qui séparent un recensement du suivant, la CECM fait automatiquement cadeau au Protestant School Board de sommes importantes qui reviendraient en toute équité à l'organisme catholique.

D'autre part, le chiffre total de la population catholique et protestante est celui qui sert de norme pour la répartition du produit de la taxe neutre. Mais en fait, ce qui compte, c'est surtout la population âgée de 5 à 17 ans; c'est pour cette population que les commissions scolaires existent, c'est elle seule qui permet de mesurer de manière équilibrée les charges — et donc les revenus nécessaires — de chaque commission.

Ici encore, chacun sait que la population catholique est plus jeune que la population protestante et que, par conséquent, un partage établi d'après la population âgée de 5 à 17 ans permettrait à la CECM de retirer en toute justice une portion plus équitable de la taxe des neutres.

Certains voudraient que l'on utilise comme norme de répartition le nombre des enfants inscrits aux écoles publiques. Cette norme jouerait contre les catholiques, qui comptent une plus forte proportion d'enfants dans les écoles inde-

pendantes. Elle serait de plus irréaliste, vu que les commissions scolaires doivent désormais défrayer les études de tous les enfants qui sont sous leur juridiction, même si ces enfants fréquentent des institutions indépendantes.

On a aussi soulevé certaines anomalies relatives au mécanisme de la taxe des neutres dans des endroits comme Montréal-Est et Saint-Léonard-de-Port-Maurice.

Dans ces endroits, le Greater Montreal Protestant School Board, à cause de sa juridiction territoriale plus étendue, perçoit sa pleine portion du montant de la taxe des neutres versé par de grosses compagnies, en particulier les raffineries. Il peut répartir sur toute l'étendue de son territoire les heureux fruits de ces revenus.

Comme ces endroits échappent en outre à la juridiction de la CECM, les compagnies ne versent, en fait, aux commissions catholiques locales que des montants établis en vertu du taux de taxation fort inférieur de ces commissions scolaires. Le résidu de la taxe totale versée par les compagnies pour fins scolaires retourne ainsi aux compagnies sous forme de cadeau indirect attribuable au manque de coordination des commissions scolaires catholiques sur l'ensemble du territoire de la région montréalaise.

Il en résulte, pour l'ensemble des écoles catholiques de la région montréalaise, une perte nette de plusieurs centaines de milliers de dollars par année.

De tout cela, on peut tirer deux sortes de conclusions.

Dans l'immédiat, il est urgent que les catholiques récupèrent leur juste part du produit de la taxe des neutres. Naguère, au temps où les protestants étaient défavorisés dans le financement de leurs écoles, les catholiques de Montréal leur consentaient des avantages fiscaux qui dépassaient généreusement les bornes de la stricte justice. Maintenant que les protestants disposent, pour chaque élève, d'un revenu moyen fort supérieur à celui des catholiques, le moment est venu de demander, pour la majorité, non pas la charité, mais la justice. L'idéal, en ces temps où nous vivons, serait qu'une telle proposition vint des protestants eux-mêmes.

A la longue, il est clair qu'il faudra uniformiser davantage les juridictions territoriales et les barèmes de taxation dans le domaine scolaire à Montréal. Une première étape serait, pour les commissions scolaires de l'ensemble du territoire, de se grouper, pour fins de fiscalité, en une fédération qui permettrait aux catholiques de jouir au moins des mêmes avantages que les protestants.

Claude RYAN

La défense du Canada

Le comité parlementaire spécial qui étudiera les problèmes de défense réussira-t-il à faire de la lumière sur la question fort embrouillée des armes nucléaires? Cela paraît assez douteux si l'on tient compte des limites et restrictions qu'il devra respecter en matière de sécurité et de secret, et d'autre part des thèses contradictoires qui s'affrontent, notamment quant aux prétendus engagements de M. Diefenbaker.

Une autre difficulté majeure est qu'il ne s'agit pas d'une enquête sur la situation d'un litige à tel moment précis, car ces questions évoluent constamment. M. Pearson a lui-même changé d'avis, et à plusieurs reprises quant à l'acceptation ou au refus des armes nucléaires par le Canada dans le cadre du NORAD. Les arguments invoqués changent de poids à mesure que les armes évoluent et que les programmes militaires se modifient. On peut craindre que l'état actuel de la question influe sur l'appréciation des décisions antérieures, en attendant que l'évolution du sujet commande d'autres jugements rétrospectifs.

M. Pearson vient de dire que les engagements nucléaires assumés par le régime Diefenbaker étaient mauvais, mais qu'on va les respecter pour le moment. Puisque le chef conservateur n'a pas pris de tels engagements, et que le secret militaire empêche la publication des documents complets, seuls les historiens pourront trancher le débat dans l'avenir. La thèse libérale est d'autant plus sujette à caution que le premier ministre, désireux de plaire à Washington, peut ainsi accepter les armes nucléaires sans assumer lui-même une décision qui revêt une bonne partie de l'opinion canadienne, et qu'il impose au régime précédent.

Rôle des bombardiers

Durant les dernières années, les experts militaires étaient à peu près tous d'accord pour affirmer que dans l'équilibre des forces entre les deux camps, les fusées nucléaires à longue ou moyenne portée rendaient les bombardiers de plus en plus déués. Contre ces projectiles toute défense devenait illusoire, du moins jusqu'à de futures découvertes possibles; la seule protection restait la force de représailles.

BLOCS NOTES

L'U.R.S.S. a cessé de construire des bombardiers stratégiques et des navires de guerre de surface parce qu'ils sont trop vulnérables. Rapportant les paroles du chef soviétique, M. Wilson a dit que selon M. Khrouchtchev les bombardiers atomiques français et britanniques n'ont aucune importance militaire et ne peuvent infliger de dégâts en territoire soviétique.

Tout cela est assez troublant. Les affirmations de Washington sur les révélations des satellites-photographes ne peuvent être vérifiées; elles contredisent tout ce qu'on a dit depuis plusieurs années et arrivent à point pour "motiver" l'acquisition du Canada à des demandes audacieuses du Pentagone. Par contre les affirmations de M. Khrouchtchev doivent être reçues avec beaucoup de circonspection, mais elles sont dans la ligne d'un déclin des bombardiers qu'on disait irrévocable.

Le comité de la défense pourrait-il tirer cela au clair? Ce n'est pas certain car ses moyens d'enquête seront limités. D'autre part, ce nouveau débat permet de constater que la question évolue vite, et que les prétendus engagements de M. Diefenbaker peuvent n'être qu'une valeur historique ou académique. De même, la promesse de M. Pearson de réviser ces engagements peut l'obliger moins si la situation militaire a changé.

L'armée et les deux cultures

Le comité spécial de la Chambre, en plus d'étudier les problèmes que soulève la défense du pays, notamment quant aux armes nucléaires et à nos relations avec Washington, aura à étudier les aspects financiers et budgétaires de la défense. Mais puisque son mandat portera sur nos forces armées, il devrait accorder une attention particulière à l'examen d'un problème qui a tou-



C'est le dernier cri : l'igloo René Lévesque

L'OPINION DU LECTEUR

La vie franco-américaine est-elle en voie de s'éteindre?

A vingt-trois milles de la frontière du Québec se trouve Plattsburg. Située sur les bords du lac Champlain, cette ville attire de nombreux villageois et des Québécois en quête d'habitants dans les magasins. Cette ville américaine, cependant, permet de tâter le pouls de la vie franco-américaine en 1962.

A l'heure où le Vieux Québec subit des transformations profondes et s'interroge même sur son destin, il est bon de se demander ce que deviennent ces avant-postes de la vie française du Québec fort québécois que sont nos minorités.

Sur la rue Cornelia se dresse fièrement St. Peter's Church avec son haut clocher et ses deux clochetons qui ornent sa façade de pierre. Elle rappelle étrangement nos églises de la campagne québécoise et son style gothique assez simple diffère beaucoup de celui de l'église St. John, la paroisse irlandaise de Plattsburg. En arrière de l'église St. Peter est bâtie une imposante école en pierre et au-dessus de la porte principale sont inscrits ces mots "École Saint-Pierre". Juste en face, de l'autre côté de la rue, une école moderne en briques rouges: St. Peter's School. Tout près de là, s'élève un vieux édifice: St. Peter's High School. A la messe ce matin, le prédicateur a fait le sermon en anglais ainsi que la lecture du prône. Tout cela peut sembler sans intérêt, dira-t-on, mais le curieux qui visite l'église St. Peter ne sera pas sans remarquer que les inscriptions au bas des vitraux sont écrites en français. Une visite au presbytère, également, à l'arrière, il verra une table de marbre sur laquelle est inscrit ceci: "Les généreux donateurs de la paroisse en 1891" suivi de nombreux noms français: Lamarche, Gagnon, Brosseau, Trudeau, LeFebvre, etc.

La lecture du feuillet qui correspond au prône paroissial de notre province, révélera de nombreux noms français parmi les paroissiens et les annonceurs. Une visite au presbytère voisin viendra nous renseigner sur cette paroisse franco-américaine et son évolution.

Le curé de la paroisse Saint-Pierre

C'est avec une grande gentillesse que monsieur le curé, le Rev. Père Laurent Savard, O.M.I., a bien voulu nous parler de la vie franco-américaine en 1962. Natif de Lowell, dans le Massachusetts, le R. P. Savard a fait ses études classiques dans le Québec, d'où ses parents ont émigré dans leur jeune âge. Il conserve beaucoup de sympathie pour le Canada français, le pays de ses ancêtres où les inscriptions aux parents, et par ailleurs, il connaît bien les Franco-Américains, car il est des leurs. "Jusqu'en 1946, confie-t-il, il y avait une messe avec sermon en français le dimanche; puis tout cela a cessé. Les jeunes ne parlent plus français et il faut bien qu'on leur parle en anglais."

"Également, l'école paroissiale française a disparu. A la lecture du feuillet qui correspond au prône paroissial de notre province, révélera de nombreux noms français parmi les paroissiens et les annonceurs. Une visite au presbytère voisin viendra nous renseigner sur cette paroisse franco-américaine et son évolution."

Nos services armés n'ont jamais traité les Canadiens français de façon équitable. Les promotions de nos dans les trois armées étaient et restent limitées, et ceux qui parviennent à des grades supérieurs sont rares. De plus, on leur reproche d'être pour les nôtres une école d'anglicisation. Nous avons gagné de haute lutte un collège militaire où le français a sa place. Mais cela n'apporte pas une solution satisfaisante.

Il faudrait aller bien plus loin; pour que le Canada français ait sa place dans le secteur militaire de la vie nationale, il nous faudrait des unités canadiennes-françaises commandées par les nôtres et où toute la vie militaire se déroulerait en français. A l'heure du biculturalisme, le comité spécial devrait étudier cet obstacle à la bonne harmonie entre nos deux nations. Il faudra la comme ailleurs des solutions énergiques et complètes; le temps des palliatifs et des demi-mesures est passé.

P. S.

troisième génération, les Franco-américains ne parlent à peu près plus le français. Comme les immigrants, ils veulent devenir des Américains à part entière le plus rapidement possible et dans ces conditions, il n'y a à peu près aucun moyen de résister à l'anglicisation progressive. D'ajouter monsieur le curé: "Et c'est ainsi que l'église Saint-Pierre fondée et construite par des Canadiens français émigrés aux Etats-Unis, s'appelle maintenant St. Peter's Church. La vieille école Saint-Pierre bâtie il y a quelque cinquante ans alors que les Franco-américains parlaient encore le français comme langue maternelle n'a de français que le nom écrit en lettres noires sur sa façade. La nouvelle école des Franco-américains construite de l'autre côté de la rue Catherine s'appelle désormais St. Peter's School."

Autrefois, les religieux dirigeaient l'Académie d'Youville pour la jeunesse franco-américaine, mais celle-ci a fait place au St. Peter's High School de langue anglaise qui occupe les mêmes bâtiments. Sans doute, les Franco-américains fréquentent encore la paroisse St. Peter et envoient leurs enfants à St. Peter's School, mais ils parlent anglais, sauf peut-être, les nouveaux venus du Québec qui ne maîtrisent pas encore bien cette langue. La paroisse Notre-Dame de la Victoire était aussi une église nationale franco-américaine, mais elle est devenue à son tour une paroisse de langue anglaise: "Our Lady of Victory". Les deux paroisses franco-américaines sont donc devenues de langue anglaise, comme la paroisse St. John, jadis fondée par les Irlandais.

La lutte difficile

"Il est à peu près impossible pour la masse des Franco-américains de continuer à parler français après quelques générations, continue le R. P. Savard. La langue anglaise est absolument nécessaire pour gagner sa vie aux Etats-Unis et les beaux sentiments sur l'héritage ancestral à conserver ne changent absolument rien à cette réalité. La langue nécessaire pour gagner sa vie devient la langue indispensable qu'il faut savoir, avec la conséquence que la langue française apparaît inutile pour la majorité des Franco-américains, sauf pour une minorité de gens plus instruits qui connaissent les avantages de la culture française."

"Dans certaines villes du Maine, du Massachusetts et du Rhode-Island, d'ajouter le père Savard, la situation des Franco-américains est meilleure et un bon nombre d'entre eux résistent bien. Mais pour combien de temps? Je ne pense pas qu'il faille se faire d'illusions de ce côté: sauf une petite minorité, s'écroule encore une fois le père Savard, la masse des Franco-américains ne saurait échapper à l'anglicisation du milieu plus que les autres minorités noyées dans ce grand tout américain. "Et avec une note d'humour, le R. P. Savard ajoute: "Si le Québec avait pu garder ses fils, le Canada français aurait vu ses effectifs augmentés de plus de trois millions d'habitants. La force du nombre jouerait en votre faveur et vous seriez beaucoup plus à l'aise dans la Confédération".

Puis, après un silence, il poursuit: "Mais il est inutile de regretter ce qui n'est pas réalisable pas plus qu'il est avantageux d'apitoyer sur l'assimilation des Franco-américains dont les circonstances sont responsables et qu'on ne peut changer."

Le même soir de cet entretien avec le R. P. Savard, dans un motel en banlieue de Plattsburg, notre appareil capta parfaitement la télévision française de C.B.F.T. à Montréal située à environ 60 milles seulement. La proximité elle-même du Québec n'est d'aucun secours pour ralentir l'assimilation des Franco-américains. Sans doute, voyons-nous beaucoup de touristes du Québec qui parlent français dans les rues de Plattsburg, et plus de la moitié des voitures que nous avons vues au cinéma en plein air Stardust (Drive-in) portaient des plaques du Québec, mais cette présence passagère n'atténue pas les Franco-améri-

cains. Bien sûr, si ce n'est déjà fait la présence des Franco-américains ne sera qu'un autre souvenir parmi les Champlains ou les LaSalle.

Des noms français

Il en restera des noms d'origine française dans la population comme sur les affiches de magasins ou dans les églises bâties par les pionniers franco-américains: Provost, St-Pierre, Guimond, Lemieux, Fillion, Chauvin et d'autres encore. A côté, il y a ces noms français "américanisés": Burdo (Bourdeau), Lucia (Lussier), Corron (Caron), Carrea (Carrier), Perrea (Perrier), Gonyo (Gagnon), Tremblay (Tremblay), etc.

Ici même à Plattsburg, dans le vieux cimetière plein de silence, les pierres tombales sont éloquentes et nous ramènent à plus de cent ans en arrière à l'époque où déjà les Canadiens avaient commencé à émigrer aux "Etats". A côté de Jean-Baptiste Lamarche, mort en 1832, il y a Peter Lamarche, mort en 1925. Tout autour, ici et là, parmi les Palmer et les Morrison, des Robideau, LaTour, Garratt, Lavalley, etc.

L'émigration vers les Etats

Plusieurs des gens de cette région sont des descendants des patriotes de 1837 qui ont traversé la frontière pour se réfugier du côté de Plattsburg. Par la suite, des vagues plus ou moins importantes de Canadiens sont venues de la Beauce, des Bois-Francs, de la vallée du Richelieu, de la région du Saint-Maurice et d'ailleurs pour s'implanter en Nouvelle-Angleterre particulièrement dans le Massachusetts, le Rhode-Island, le Connecticut et le New-Hampshire. Presque chaque paroisse du Vieux Québec a fourni son contingent. Ils ont apporté avec eux leur langue, leurs traditions, leurs habitudes et dans les villes industrielles ils se sont groupés pour former des paroisses avec églises et écoles françaises. Et puis, malgré une volonté ferme de rester Français, l'intégration au milieu américain s'est faite progressivement. Les enfants ont appris à parler l'anglais, les mariages avec des Américains d'autres origines se sont multipliés, l'assimilation au mode de vie et à la pensée américaine a pénétré les descendants des Canadiens et rendu le français moins utile, à tous ces gens qui parlaient bien l'anglais; et, finalement, vers la troisième génération, le français a cessé d'être la langue du foyer et ce processus s'est continué à l'église et à l'école, les petits enfants ne comprenant plus la langue de leurs grands-parents. Naturellement, un certain nombre de Franco-américains ont cessé de parler.

La jeune serveuse du restaurant "Napoleon" sur Margaret Street s'appelle Champagne, son grand père vient de Nicolet, mais elle ne parle pas français. Ainsi, en est-il de Robert Laporte, propriétaire du motel où nous avons séjourné. Sur le Perron de l'église St. Peter, une vieille dame affirme qu'elle comprend le français, mais elle ne peut le parler.

Sans doute une visite à Plattsburg par les beaux jours d'été présente un intérêt pour le villageois canadien-français; mais, si d'aventure, il va du côté de l'église St. Peter, il réalisera aussi que la vie franco-américaine se meurt à 23 milles seulement de la frontière du Québec.

Dr Jean-Charles Claveau, m.d. Chicoutimi, Québec.

La Bible vous parle

Présente ton épaule au fardeau de la discipline et ne sois pas impatient de ses liens, car à la fin tu trouveras en elle le repos et pour toi elle se changera en joie. Ses entraves te deviendront une puissante protection, ses colliers une parure précieuse. (Eccl. 6, 25 et 28-29)

Texte choisi par la Société catholique de la Bible.

L'hydrologie mondiale

Par Yvonne REBEYROL

Une réunion préparatoire d'experts a rassemblé à l'UNESCO les spécialistes hydrologues de quarante-huit pays du 20 au 29 mai. Son but était l'élaboration d'un programme d'études portant sur l'ensemble des problèmes que posent les ressources en eau de notre globe.

Ce programme est très ambitieux, mais, comme le faisait remarquer M. Michel Batisse, membre du département des sciences de l'Unesco, ce n'est pas la première fois qu'on entreprend des travaux dans un cadre aussi vaste que la planète. Il n'est que de penser à l'Année géophysique internationale et au programme international de recherches océanographiques récemment mis au point. L'hydrologie étant une synthèse d'études générales et de points de détail, il importe d'étendre la zone des recherches à l'ensemble des continents, chaque "blanc" risquant d'être à l'origine de lacunes fort gênantes pour les spécialistes.

Le programme détaillé mis au net sera discuté par une assemblée d'hydrologues qui se tiendra en 1964, au mois de mars probablement, et, éventuellement, par l'Assemblée générale de l'Unesco. Il comprend essentiellement une "décennie hydrologique internationale" que les experts souhaitent voir débuter en 1965. Cette étude, étalée sur dix ans, suppose évidemment la définition de méthodes et de critères communs. L'établissement d'un réseau de "stations de la décennie hydrologique", la coordination des recherches, l'aide des pays encore incapables de mener à bien les travaux demandés par d'autres nations dont le développement est plus avancé, la formation de personnel compétent. Travaillant en collaboration étroite avec l'O.N.U. et

ses agences spécialisées — en particulier l'Office météorologique mondial, — l'Unesco et les diverses unions scientifiques internationales, les hydrologues espèrent atteindre quatre buts principaux: la détermination du bilan hydrique, la géochimie des eaux naturelles (biologie comprise), l'érosion et son corollaire le transport et le dépôt des sédiments, enfin l'influence de l'homme sur les phénomènes hydrologiques.

En présentant à la presse le résultat de neuf jours de discussions, le professeur E.S. Hills (de l'université de Melbourne, qui avait assuré la présidence de la réunion), le Dr R.L. Nace (ingénieur en chef hydrologue du service américain des ressources en eau), et M. J. Rodier (chef de section à l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer) ont d'ailleurs fait remarquer que même les pays, parvenus au plus haut stade de développement connaissent mal leurs ressources exactes en eau. Ils ont insisté ensuite sur la nécessité de poursuivre les travaux pendant dix ans, car les conditions naturelles, variant très sensiblement d'une année à l'autre, doivent être étudiées sur la période la plus longue possible. Enfin ils ont attiré l'attention sur le fait que toute région du globe est unique avec ses problèmes spécifiques réclamant des solutions particulières.

(Tous droits réservés pour "Le Devoir" et "Le Monde")

lettres au DEVOIR

En faveur d'une loterie

Après la lecture de votre éditorial du 10 mai par M. Paul Sauriol, qui traite du mémoire préparé par l'Union des Conseils de comités du Québec demandant au gouvernement d'imposer la taxe de vente pour fins municipales dans toute la province et d'en répartir le produit selon un système de répartition, j'ai le désir d'exprimer une opinion sur ce sujet.

Ce projet n'est pas nouveau et comporte des avantages qui semblent neutraliser les avantages possibles car dans ce domaine comme en beaucoup d'autres, bon nombre de personnes trouvent le tour de ses soulagements à ces taxes vexantes (et ceci est patent) et échapperaient à la taxe, privant le trésor de forts montants.

Il y a pourtant une chose dont il est question également depuis bon nombre d'années, le projet d'une loterie nationale; serait-ce donc si difficile de légiférer pour rendre la chose légale? Ce n'est un secret pour personne que des millions de dollars prennent chaque année le chemin de l'étranger parce que nos gens espèrent toujours gagner de forts montants, ce qui n'arrive pas souvent.

Mme Téléphore Thibault

Comment rompre le silence du Canada anglais

Monsieur le rédacteur,

Je suis d'accord avec l'idée proposée par monsieur John Lynch-Staunton dans sa lettre au Devoir en date du 25 mai: "comment rompre le silence du Canada anglais". A mon avis, des représentants de la population canadienne-française de l'Etat du Québec devraient émettre leurs opinions à la population anglaise en dehors du Québec en ayant recours à des organisations telles que le "Canadian Club", les "clubs Kiwanis", "Rotary", les "Chambres de Commerce", etc., et ce, afin de faire connaître personnellement ce qui se passe chez nous.

En outre, au lieu de laisser cette tâche uniquement à nos chefs politiques, je considère que l'on devrait avoir recours

à des représentants au domaine des relations extérieures, du journalisme, de la publicité ou encore à des universitaires qui, tout comme les chefs politiques, ont un contact certain avec le public et seraient en mesure d'exposer au Canada anglais les problèmes auxquels le Canadien français a à faire face.

Devant de tels exposés, je suis convaincu que les Canadiens anglais seraient impressionnés par la mesure avec laquelle les Canadiens français font valoir leur droit et seraient prêts à reconnaître cette politesse et ce dynamisme qui caractérisent nos personnalités distinguées du Canada français.

Norman A. DANN
Lachine

De la grande charte... aux normes!

Les journaux rapportaient dernièrement deux déclarations touchant la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. La première, faite par M. Marc Jarry, président de la CECM, disait que les "normes" ne constituaient pas un recul et que son organisme avait l'intention de les appliquer. La seconde déclaration venait de M. Gérard Barbeau, directeur du service des études de la même commission. Elle se lisait ainsi: "42% des élèves de 7e année ont échoué au moins un an... le retard pédagogique d'une grande proportion des élèves constitue l'un des problèmes les plus sérieux qu'il y ait à affronter la CECM actuellement."

Les enseignants, ceux qui sont en classe de 8 heures du matin à 3 heures du soir, auront beau le chanter sur tout

tes les gammes, il semble qu'on ne veuille pas les entendre. Répétons: le rendement pédagogique ne peut être adéquat dans des classes trop nombreuses et des classes de 30, 35 et même 40 élèves. De grâce, qu'on ne paie pas des spécialistes pour chercher les causes de ces retards! Les causes, nous les connaissons; elles créent les yeux.

Nous croyons que les "normes", mêmes les normes mitigées expliquées et apprêtées, constituent un recul majeur dans l'organisation de l'enseignement. Elles s'insèrent d'ailleurs dans ce qu'on aurait voulu appeler "la grande charte de l'Education".

Robert BERTHAUME, inst.
Ville Lemoyne, Chambly.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

FONDATEUR: HENRI BOLLAUSSA (18 janvier, 1849)
Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Claude Ryan.
TRÉSORIER: ARTHUR LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est propriétaire. La Canadian Press est seule autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
Tous droits réservés.
Tarif de abonnement: Edition quotidienne (un an): \$14.00; Ailleurs au Canada \$16.00; Étranger, \$25.00. Edition du samedi: \$2.00 par l'abonnement (un an) \$3.00. Le ministère des postes a autorisé l'abonnement en numéraire et l'envoi comme objet de 3e classe de la présente publication.

Réactions favorables à l'annonce d'une réunion tripartite sur les essais "H"

WASHINGTON — Le président Kennedy a annoncé hier que M. Averell Harriman dirigera la délégation américaine qui, le mois prochain, entreprendra avec les Soviétiques et les Britanniques des négociations sur l'interdiction des essais nucléaires. Les discussions auront lieu à Moscou. M. Harriman est un ancien ambassadeur en Union soviétique.

Peu après que la nouvelle des prochains entretiens de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires soit parvenue à Paris, le général de Gaulle a conféré avec M. Maurice Couve de Murville, ministre français des affaires étrangères.

On ne possède aucune indication sur la teneur de l'entretien mais de source proche de l'Élysée on se demande sur quelle base commune les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique — ou plus précisément l'Est et l'Ouest — peuvent espérer aboutir à un accord.

On se montre peu surpris à Paris du fait que la France n'ait pas été invitée à prendre part aux entretiens de Moscou. La France ne participe pas à la conférence de Genève sur le désarmement ni aux entretiens sur l'interdiction des essais nucléaires États-Unis - Grande-Bretagne - Union soviétique. Elle a, à plusieurs reprises, fait savoir qu'elle ne se considérait liée par aucune décision qui serait prise hors de sa présence.

En refusant de se joindre à la conférence de Genève, le général de Gaulle avait déclaré qu'un désarmement réel devait comprendre 1) Le contrôle effectif de toutes les décisions internationales prises en la matière et 2) La destruction des armes nucléaires et de tous les moyens de leur utilisation.

LONDRES — "The Guardian", libéral, n'hésite pas à écrire que le discours prononcé lundi par le président Kennedy mériterait d'entrer dans la catégorie des grands messages de l'histoire américaine. Les commentateurs de la presse britannique sont en fait élogieux et il n'est pas un journal qui ne se félicite des termes employés par le chef de l'exécutif américain pour offrir "la paix pour toujours".

"The Guardian" dit: "La conférence qui se tiendra le mois prochain à Moscou peut ne pas parvenir à un accord, mais elle a beaucoup plus de chances d'y parvenir que la conférence qui s'est tenue depuis si longtemps à Genève; et, de toute manière, il n'y a rien à perdre...". Il est vraisemblable que le président Kennedy n'aurait pas accepté une conférence, s'il avait pensé qu'elle était vouée à l'échec.

Suicide spectaculaire d'un moine bouddhiste à Saïgon

SAIGON. — A la suite du suicide spectaculaire d'un moine bouddhiste en plein centre de Saïgon, le gouvernement Ngo Dinh Diem a lancé un appel au calme à la population alors que la crise religieuse qui couve depuis plusieurs mois au Sud-Vietnam risque maintenant de provoquer la chute du cabinet.

C'est hier matin qu'un moine bouddhiste s'est fait brûler vif, en signe de protestation contre l'attitude du gouvernement en matière de religion, attitude que les bouddhistes qualifient de "discriminatoire".

Alors que quelque 500 moines de cette religion se dirigeaient vers une pagode du centre de la ville pour y honorer le souvenir de neuf personnes qui ont trouvé la mort dans des incidents de rue récents, une voiture qui précède le cortège s'arrêta soudain.

Plusieurs bonzes en sortirent; l'un d'eux s'assit au milieu de la chaussée, tourné vers l'ouest. Ses compagnons l'aspergèrent d'essence. Puis, selon des témoins oculaires, le moine fit craquer une allumette et se laissa transformer

en torche humaine, sans pousser un cri, sans bouger. Au bout de quelques minutes, il bascula en arrière, mort. Tandis que la police retenait la foule de curieux qui avaient assisté à l'atroce spectacle, les religieux recueillirent les restes carbonisés de la victime qu'ils transportèrent vers la pagode, arborant une pancarte sur laquelle on lisait: "Un moine s'est fait brûler dans les flammes pour nos cinq revendications".

Les bouddhistes demandent la permission d'arborer le drapeau qui symbolise leur foi; ils demandent aussi l'égalité de droit avec l'Eglise catholique; que cesse l'arrestation et l'intimidation de leurs fidèles; que les bonzes aient le droit de prêcher et que des indemnités soient versées aux victimes de la répression du huitième mois dernier.

L'Irak contre-attaque les insurgés kurdes

DAMAS — La radio gouvernementale de Bagdad, en Irak, a annoncé hier soir que les forces de l'ordre irakiennes avaient lancé une attaque massive contre les kurdes et leur chef Mullah Mustafa Barzani et occupé plusieurs secteurs des deux provinces du nord du pays, refuge des révoltés Kurdes.

Plus tôt dans la journée, dans un ultime effort de mettre fin à la révolte, le premier ministre adjoint avait annoncé que le gouvernement offrirait une récompense de 100.000 dinars — 3.000.000 — à quiconque capturerait mort ou vif le chef des insurgés.

M. Ali Saleh Al Saadi a déclaré que le gouvernement pense que cela vaut la peine de dépenser cette somme car la capture de Mullah Mustafa Al Barzani mettrait fin à l'insurrection des kurdes.

Le gouvernement irakien a lancé un ultimatum aux rebelles, mais ces derniers ont refusé de déposer les armes, car ils désirent faire sécession de l'Irak.

M. Ali Saadi a laissé entendre qu'il n'est pas impossible que l'Irak fasse appel aux troupes égyptiennes et syriennes pour combattre les Kurdes.

JE MANQUAIS DE CONFIANCE

Je travaille dans une grande ville. Depuis longtemps je remarque que les gens qui réussissent le mieux ont une grande confiance en eux-mêmes.

Je me suis demandé: "Est-ce que le succès vient de la confiance ou si la confiance vient du succès?" J'ai découvert que c'était l'un et l'autre.

J'ai découvert aussi qu'un individu moyen comme moi pouvait augmenter ses chances de succès dans la vie en cultivant la vraie confiance en soi.

J'ai alors décidé de participer au merveilleux cours de perfectionnement de l'Institut de Personnalité. Il y a peut-être des gens qui en ont profité autant que moi, mais personne n'en a profité plus que moi.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes ou aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (hommes ou femmes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux. Chacun y acquiert une richesse d'expériences nouvelles. Tous y vivent le fameux volume: "Arrêtez d'avoir peur! et croyez au succès!" en vente partout, écrit par Jean-Guy Leboeuf.

C'est beaucoup plus qu'un simple cours de personnalité, c'est un véritable cours de relations humaines, de formation de chefs et de persuasion par la parole.

C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation.

C'est un cours pratique de 15 semaines au Palais du Commerce, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par plus de 5.000 diplômés distingués.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats?

Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite à l'Institut de Personnalité, mercredi le 12 juin à 8 heures, au Palais du Commerce, suite 222; (entre par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir le nouveau dépliant gratuit, appelez à V. 2-8186.

PREPARONS LA FETE DU SACRE-COEUR

A partir de demain, 12 juin, jusqu'au vendredi 21 juin, le P. Jean Galot, jésuite de Belgique, donnera les causes de l'émission Radio-Sacre-Coeur, sur les ondes de 40 postes. Le P. Galot a écrit plusieurs livres de spiritualité qui sont des "best-sellers". A Montréal il sera entendu à 7h45 a.m. au cours du quart d'heure de l'ORAC.

"Le problème est, en partie, qu'une interdiction des essais nucléaires aidera à créer un climat de confiance, dans lequel il sera plus facile de parvenir à de nouveaux accords d'une plus grande portée. Le but ne sera pas atteint si les dispositions concernant l'inspection sont fondamentalement insatisfaisantes pour l'une des parties intéressées. Le nombre des inspections est une question secondaire, pourvu que le type d'inspection soit satisfaisant. C'est sur ce point que les travaux de la conférence devront porter si l'on doit convenir d'une interdiction générale."

Plus réservé, "The Times", indépendant, écrit: "Le mérite de M. Kennedy aura été de souligner le besoin qu'il y a de respecter les intérêts de l'autre, d'accepter des divergences honnêtes et de se garder d'imposer des systèmes étrangers aux petits pays". "Si nous ne pouvons pas mettre fin à nos divergences, du moins pouvons-nous contribuer à rendre le monde sans danger, même avec des divergences" telle est l'essence du message, et c'est un bon message. Il a également raison de faire part à son peuple et aux soviétiques de sa propre conviction, à savoir que "les modifications constructives au sein du bloc communiste peuvent permettre de se rapprocher de solutions, qui semblent actuellement impossibles."

"La portée de l'accord intervenu pour discuter à Moscou du problème des essais nucléaires demeure incertaine. D'un côté, on ignore si les entretiens ont pour but de sortir de l'évidente impasse ou de préciser les détails d'un accord de principe qui a pu intervenir au cours des récents échanges de vues officieux...". D'un autre côté, la prudence du président laisse penser qu'il n'est toujours pas assuré du succès."

Commentant l'annonce par le président Kennedy de prochains entretiens à Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires, le sénateur Hubert Humphrey, démocrate, a déclaré que le chef de la Maison Blanche avait fait de la paix "le but impératif de la nation" et exprimé l'espoir que ces entretiens conduiront à une conférence des ministres des affaires étrangères des trois grandes puissances.

"Si quelque chose survenait qui justifierait la présence du président, a-t-il dit, il sera là."

Le sénateur républicain Kenneth Keating a également accueilli favorablement cette décision, mais le sénateur Everett Dirksen, leader du parti républicain au Sénat, s'est demandé si les entretiens de Moscou ne signifiaient pas "de nouvelles concessions à Khroutchev".



AUX QUATRE COINS DU MONDE

IMPÔTS CHEZ LES "SIX"

SPA. — Réunis à Spa, ville d'eaux minérales en Belgique, les ministres des finances des six pays du Marché commun ont discuté, dit-on, des problèmes soulevés par l'harmonisation des impôts dans les pays de la communauté économique européenne. Ils doivent aussi étudier un projet de loi sur les versements américains dans leur pays respectif.

CASTRO EN ALGERIE

ALGER. — L'ambassadeur cubain en Algérie, M. Jorge Sanguinetti, a annoncé que Fidel Castro est sur le point d'effectuer sa visite officielle en Algérie. L'ambassadeur de Cuba n'a pas l'intention de faire une simple visite officielle de deux ou trois jours, mais qu'il envisage au contraire d'effectuer un séjour prolongé au cours duquel il visitera les installations algériennes et de "son frère Ben Bella".

SOUS-MARINS

MOSCOU. — Le journal "Etoile Rouge" publié par les forces armées de l'URSS affirme que la presse grecque a complètement tort en prétendant que deux sous-marins soviétiques naviguent dans les eaux méditerranéennes. La revue communiste allègue que ces rumeurs ont pour but tout simplement de justifier la présence de sous-marins américains dans cette région du monde et de discréditer la proposition soviétique relative à la dénucléarisation de la Méditerranée.

IMPORTATIONS

WASHINGTON. — Les exportations d'agneaux et de bœuf de l'État-Unis au Canada ont augmenté considérablement au cours des derniers mois. Selon le département d'Agriculture, les envois hebdomadaires de moutons au Canada ont plus que triplé ces derniers temps, comparativement à l'an dernier. Cela est dû, selon le ministère de l'Agriculture de Washington à ce que la consommation de l'agneau a augmenté au Canada, tandis que la production canadienne de cet animal a fléchi au lieu d'augmenter de pair avec la demande accrue.

ELECTIONS

REYKJAVIK, Islande. — Le gouvernement de coalition du premier ministre Olafur Thors forme d'indépendants et de socialistes et de socialistes démocrates conserve le pouvoir en Islande avec une majorité de quatre sièges seulement à la suite des élections générales de dimanche dernier.

SYRIE

NATIONS UNIES. — La Syrie a déposé une plainte à l'ONU contre des bombardements qu'elle prétend effectués des avions israéliens, dimanche, près de la frontière syrienne. Le Dr Salah El Dine, représentant de la Syrie auprès des Nations Unies, a remis une lettre au secrétaire général U. Thant, dans laquelle il demande que le conseil de sécurité soit informé de ces attaques. La déclaration israélienne, de son côté, publiée une déclaration, par laquelle elle dément les affirmations syriennes et ajoute que le feu a été ouvert, vendredi et lundi, contre une vedette de la police israélienne, circulant sur le lac de Tibériade.

WYSZINSKI

VIENNE. — Le cardinal Stefan Wyszynski, primat de Pologne, est arrivé à Vienne, ce matin, par train, en route pour Rome, où il participera au concile. Le cardinal Wyszynski, qui a souffert récemment d'une grippe, paraissait parfaitement rétabli. Il passera quelques heures à la résidence de Mgr Otilio Rossi, nonce apostolique à Vienne, qui l'a accueilli à la gare, avant de poursuivre son voyage.

MINDSZENTY

ROME. — Le journal italien "Il Tempo" affirme que le cardinal Mindszenty est en bonne santé et qu'il a lui-même dément les rumeurs selon lesquelles il a été malade ces derniers temps. Interrogé au téléphone, le primat de Hongrie a refusé de dire s'il avait l'intention de se rendre à Rome pour assister au concile.

COMMISSION D'ENQUETE SUR LE COMMERCE DU LIVRE DANS LE QUEBEC

AVIS

Des séances publiques seront tenues, en la cité de Montréal, les 25, 26 et 27 juin 1963, à 10 heures de l'avant-midi, à la chambre 407 du Centre administratif de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal, 3737 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Le Commissaire enquêteur entendra toute personne, organisme ou corps public désireux d'exprimer une opinion sur le commerce du livre au Québec, ou certains de ses aspects. Le 20 juin 1963, au plus tard, on devra avoir fait parvenir les mémoires, en six copies, au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante: 360, rue McGill, chambre 508, Montréal 1er.

Le Secrétaire,

Clément SAINT-GERMAIN

Démission du premier ministre de Grèce

ATHÈNES. — Le premier ministre de la Grèce, M. Karamanlis, a remis sa démission. Sa décision fait suite aux divergences qui se sont élevées entre lui et le roi à propos de la visite que doit faire à Londres, en juillet, les souverains de Grèce.

M. Karamanlis estimait qu'en raison des incidents qui avaient marqué la visite de la reine Frederika dans la capitale britannique, lors du mariage de la princesse Alexandra, ce prochain voyage à Londres du couple royal devrait être annulé ou tout au moins contremandé.

Le roi Paul insistait, par contre, pour que ce voyage ait lieu tel que prévu, fort des assurances données par le gouvernement britannique qu'aucun incident ne serait toléré.

M. Karamanlis s'est rendu mardi après-midi au palais royal pour la troisième fois depuis samedi. A l'issue de cet entretien, qui a duré une demi-heure, il a annoncé sa démission aux journalistes.

ROME - MOSCOU

LE CAIRE. — M. Alexei Adolou, rédacteur en chef des "Izvestia" et gendre de M. Khroutchev, a déclaré au cours d'une conférence de presse tenue au Caire, qu'il lui était impossible de dire quelles seraient les futures relations entre l'Union soviétique et le Vatican, tant qu'un nouveau pape n'aurait pas été élu. "Si le nouveau pape suit une politique de coexistence pacifique, les relations seront alors renforcées et nous appuierons les décisions qu'il prendra dans ce sens", a ajouté M. Adolou. Le rédacteur en chef des "Izvestia" et sa femme, Rada, effectuèrent actuellement une visite en République arabe unie, où ils ont été invités par la fille du président Nasser.

FEMME COSMONaute

MOSCOU. — Une femme cosmonaute serait l'héroïne du prochain lancement spatial soviétique. Le nom de la femme, qui sera parmi les correspondants de la presse d'Europe orientale à Moscou. Les journaux soviétiques ont l'intention de préciser une date pour le lancement, et dans les milieux officiels on s'abstient de tout commentaire.

TUNNEL

BERLIN. — La police de Berlin a découvert un tunnel sous le mur de la honte et a appréhendé 16 personnes qui s'apprêtaient à passer par ce tunnel pour s'évader dans le secteur occidental. La nouvelle a été rapportée par un agent du service des renseignements secrets de l'Allemagne de l'Ouest.

M. Menzies sera au Canada en juillet

CANBERRA. — Le premier ministre de l'Australie, sir Robert Menzies, part aujourd'hui pour un voyage au cours duquel il rencontrera le premier ministre britannique Macmillan, le premier ministre canadien, M. Pearson, et le président des États-Unis.

M. Menzies s'arrêtera d'abord à Londres afin de parler commerce avec M. Macmillan et recevra les insignes de chevalier du Chardon. Il s'en tiendra avec MM. Kennedy et Pearson au cours de son voyage de retour.

La reine Elizabeth qui créa M. Menzies chevalier du Chardon au cours de sa visite en Australie, le 13 mars dernier, assistera à l'installation du nouveau chevalier en la cathédrale de St. Giles, à Edimbourg, le 1er juillet.

Le "très ancien et très noble ordre du Chardon", l'ordre de chevalerie le plus élevé de l'Ecosse, fut fondé en 1687. Il compte notamment comme membres le prince Philippe, le duc de Windsor et le roi Olav, de Norvège.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

A VENDRE

Vieille collection de peintures canadiennes: Delfosse, Brymner, César, Côté, Marc-Aurèle Fortin, L. Bouchard, Raphaël, Franchère, Legault, Poirier, Herold, etc. et vieux meubles canadiens.

M. Jean Falardeau
5326-101ème Avenue
Rosemont, Mtl. - RA. 2-2991

DE L'EAU GLACÉE

là où vous en avez besoin
\$1.50 par semaine et plus
AQUARIUS
Réfrigérateurs d'eau en bouteille ou sous pression

Tél: 861-1802
J. A. HENDERSON & Son Ltd.

Profumo n'aurait trahi aucun secret

LONDRES. — De sources officielles, on apprenait hier soir qu'une enquête menée par le juge en chef lord Dilhorne a établi que l'ancien ministre de la guerre, John Profumo, n'a divulgué aucun secret militaire aux Russes du temps qu'il partageait avec un attaché naval soviétique, Eugène Ivanov, sa maîtresse, Christine Keeler. Le premier ministre a immédiatement fait connaître ce fait à la reine au cours d'un entretien à Buckingham Palace. Et fort de ce résultat, M. Macmillan demanderait aujourd'hui un vote de confiance de la part des membres de son cabinet.

Le premier ministre présidera en effet ce matin une séance du Cabinet au cours de laquelle les ministres seront saisis de l'affaire Profumo. Le conseil des ministres prendra notamment connaissance du rapport de lord Dilhorne, lord chancelier, qui, à la demande du premier ministre lui-même, avait été chargé de faire enquête sur l'aspect sécurité de ce scandale.

Dans les milieux autorisés, on attache une importance considérable à cette réunion qui sera néanmoins courte, le premier ministre devant saluer le président indien, M. Radhakrishnan, attendu à Londres où il sera en visite officielle.

En outre, le scandale Profumo confèrera certainement un caractère dramatique à la rentrée parlementaire de la semaine prochaine. Les députés, qu'ils soient du parti au pouvoir ou de l'opposition, ont été avertis que le débat qui s'ouvrira lundi aux Communes sur l'affaire Profumo, portera sur une motion d'ajournement de la Chambre. En fait, la discussion portera sur la sécurité, à la lumière de la démission du secrétaire d'Etat à la guerre. Il est rare qu'un vote ait lieu au cours d'un débat d'ajournement, mais constitutionnellement, rien ne s'y oppose.

M. Macmillan sera le principal orateur du gouvernement, et l'offensive de l'opposition sera menée par M. Harold Wilson, leader du parti travailliste.

340 est. rue STE-CATHERINE

RÔTISSERIE

Au Poulet Doré

• BIERE ET VIN •
LIVRAISON GRATUITE
UN. 1-9495

l'Estérel

HÔTEL UNIQUE
DANS UN DÉCOR UNIQUE

Au cœur des Laurentides... à toute la gamme des joieuses distractions estivales... et un luxe confort.

VOILE • SKI NAUTIQUE • TENNIS • GOLF • ÉQUITATION • THÉÂTRE D'ÉTÉ • EXCELLENTE CUISINE FRANÇAISE.

À une heure seulement de Montréal!
Pour réserver, composez UN 6-8224 (ligne directe) ou écrivez à: La Direction, Dépt. 6, Hôtel l'Estérel, Lac Masson, P.Q.

Vos vacances aux Maritimes commencent en montant dans le train!

Elles commencent même dès votre arrivée à la gare du Canadien National! Le personnel du CN vous soulage de vos malles et vous goûtez le charme du voyage aussitôt que le train se met en marche. Détendez-vous tout à votre aise dans le populaire Océan Limité... délectez-vous des paysages grandioses des Maritimes... sans penser au volant!

Le plan de tarifs économiques Rouge, Blanc et Bleu du CN ne grève pas votre budget de vacances, et vous ne payez rien pour vos repas de gourmets quand vous occupez une voiture-lits. L'économie est plus grande encore quand deux ou plusieurs personnes partagent un compartiment.



Depensez moins en déplacement et plus en agrément! Voici quelques exemples du tarif Blanc économique:

De Montréal à:
Halifax\$17.00
Gaspé\$15.00
St-Jean, T.-N.\$34.00

St CN



Le "très ancien et très noble ordre du Chardon", l'ordre de chevalerie le plus élevé de l'Ecosse, fut fondé en 1687. Il compte notamment comme membres le prince Philippe, le duc de Windsor et le roi Olav, de Norvège.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

M. Menzies partira de Londres pour New-York le 2 juillet.

L'univers féminin

Les femmes, en particulier les femmes enceintes ne prennent pas suffisamment de vacances

La réforme de la loi pour la protection de la femme enceinte fait depuis quelque temps l'objet de vives discussions dans les milieux spécialisés. Les jeunes femmes exerçant une profession sont de plus en plus nombreuses en Allemagne où l'on compte actuellement 7 millions de salariées. Mais hélas! L'Allemagne doit aussi un triste record en ce qui concerne la mortalité infantile, et les responsables réclament d'urgence de nouvelles mesures pour renforcer la protection des futures mères qui travaillent.

Des avantages, mais encore insuffisants

En vertu d'une loi qui remonte à une dizaine d'années environ, la future maman est autorisée à cesser toute activité 6 semaines avant l'accouchement; elle bénéficie également d'un congé-maladie de 6 semaines après la naissance de son enfant. L'employeur ne peut la licencier durant la période de grossesse et doit attendre un délai de 4 mois après l'accouchement. De plus, la future maman perçoit une allocation de maternité correspondant à la moyenne du salaire versé au cours

des trois derniers mois. Ces allocations sont en partie financées par l'Etat et en partie par la Sécurité Sociale. Dans presque toutes les entreprises, la future mère bénéficie d'un allègement du travail pendant la grossesse. Le travail à la chaîne, par exemple, lui est interdit et ses temps de pause sont beaucoup plus nombreux que ceux des autres travailleurs féminins. Et bien entendu, elle peut, aussi souvent qu'elle le désire, faire de courtes promenades dans les jardins de l'entreprise.

Mais toutes ces dispositions sont encore insuffisantes et les femmes enceintes qui continuent à travailler, elles s'exposent à des risques graves comme une naissance avant terme, des troubles cardiaques ou neurologiques et des malaises multiples qui peuvent avoir d'importantes conséquences pour l'enfant qu'elles portent.

Les discussions sur la réforme des lois protectrices de la femme portent surtout sur l'allongement de la durée des congés qu'il faudrait porter de 6 à 10 mois, et la nécessité pour la mère de se soumettre

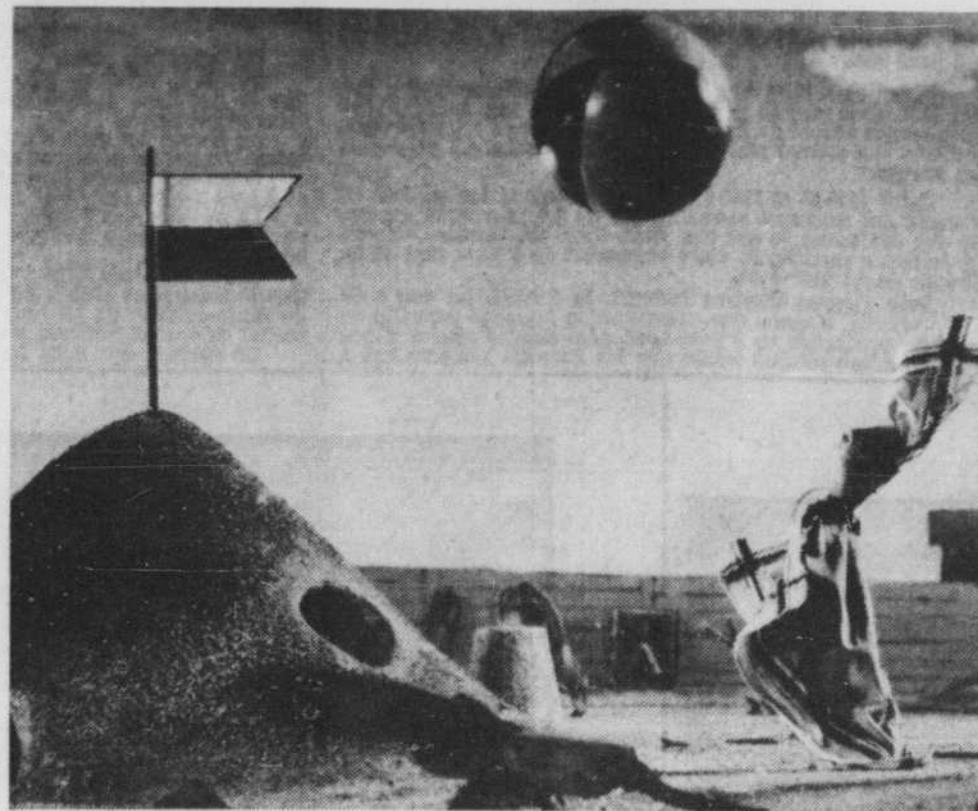
à des examens médicaux périodiques.

Cette dernière disposition ne devrait pas se limiter aux seules salariées — et c'est là que réside la nouveauté de la réforme envisagée — car les femmes qui aident aux travaux des champs ou qui secondent leur mari dans ses affaires font autant et même plus d'heures de travail que les autres, et devraient donc bénéficier des mêmes avantages. Il faut au plus vite supprimer cette injuste discrimination.

O.

Il va de soi qu'une telle réforme signifie des charges accrues pour l'Etat et les collectivités. Mais elle est plus que jamais nécessaire. L'Association allemande pour la Santé publique et privée qui a fait une enquête auprès des ménagères de Francfort révèle que d'une manière générale toutes les femmes sont surmenées. 89% d'entre-elles ne prennent même pas de repos après le repas de midi, rares sont celles qui sont aidées dans leur ménage et, chiffre encore plus éloquent: une femme sur trois n'a jamais eu de congé depuis qu'elle est mariée.

CINÉMA POUR ENFANTS



D'Hermine Tyrlova, une charmante historiette autour d'un NOEUD AU MOUCHOIR qui rappelle à un petit garçon un devoir. Ce film sera présenté aux enfants samedi 15 juin à 10 heures a.m. au cours des "Journées du cinéma tchécoslovaque qu'organise à la Comédie-Canadienne le Festival international du film de Montréal.

La diététique offre plusieurs emplois aux jeunes filles

Le 28e congrès annuel de l'Association canadienne de diététique aura lieu à l'hôtel Reine-Elizabeth, à Montréal, les 18, 19 et 20 juin prochains. Cette assemblée est l'occasion chaque année d'une rencontre des quelque 1.200 membres répartis à travers le Canada. Ces journées d'études auxquelles les meilleurs spécialistes dans les domaines d'intérêt aux diététistes permettent à celles-ci de mieux se renseigner sur les découvertes récentes en diététique; elles sont une source d'échanges et un stimulant à accomplir de mieux en mieux une tâche d'importance vitale pour la population canadienne.

L'alimentation a toujours été le premier besoin de l'être humain. L'art culinaire apparaît avec la civilisation, mais ce n'est qu'à la fin du 19e siècle que la nutrition prit naissance. L'application de cette science à l'alimentation de l'homme a fait surgir une nouvelle profession, la diététique. Aujourd'hui cette carrière offre de nombreuses possibilités dans des domaines aussi intéressants que variés. Au Canada il existe actuellement au moins cinq positions pour chaque diététiste.

Suivant l'avenue choisie, les diplômées en diététique exercent leur profession sous les titres de diététiste, économiste ménagère ou nutritionniste. On trouve des diététistes dans tous les grands services alimentaires: hôpitaux, salles à manger, cafétérias industrielles, commerciales et scolaires. Les responsabilités de la diététiste hospitalière attachées à l'administration s'apparentent étroitement à celles de la diététiste commerciale. Leur rôle consiste à rédiger des menus rationnels, appropriés aux besoins de l'alimentation. Elles président à l'achat des denrées, à leur conservation, à leur cuisson et enfin à leur service. Elles sont responsables de l'entraînement et de la direction de tout le personnel préposé à ce service.

En thérapeutique les diététistes assistent le médecin en rédigeant des menus variés et attractifs pour les diètes prescrites; elles visitent les patients et les renseignent sur la nature de leur régime. L'en-

seignement de la nutrition et de la diététique aux infirmières et internes en médecine leur est également confié. Les industries ou manufactures dont les produits sont dirigés vers la consommation domestique utilisent les services d'économistes ménagères en tant que conférencières, démonstratrices et publicitaires. Les ministères canadiens de l'agriculture et des pêcheries font également appel aux connaissances de ces spécialistes.

Les services gouvernementaux fédéral, provinciaux et municipaux emploient des nutritionnistes pour propager les connaissances en matière de nutrition. Elles prennent part aux enquêtes nutritionnelles, agissent comme consultantes auprès des institutions, élaborent des formules alimentaires et exécutent divers programmes de recherche. On trouve aussi des nutritionnistes au service de la communauté dans les sociétés de bienfaisance et organisations privées. Elles enseignent à différents groupes l'importance d'une alimentation saine, en utilisant les médiums à leur disposition: conférences, rédaction de brochures et livrets, radio, télévision.

La recherche en clinique ou au laboratoire, l'enseignement universitaire sont d'autres avenues ouvertes aux diplômées en diététique. La télévision et la radio offrent aussi de nombreuses possibilités à celles qu'intéresse ce domaine.

L'importance de la carrière de diététiste est de plus en plus reconnue. La demande est grande car les possibilités sont nombreuses et variées. Malheureusement l'offre ne répond pas à cette demande. Il faudrait un nombre beaucoup plus considérable de diététistes, de plus le mariage décourage continuellement les rangs de cette profession. La diététique constitue non seulement une carrière féminine, bienfaisante au point de vue social, mais elle constitue aussi une carrière lucrative. 4.300 dollars représentent aujourd'hui le salaire minimum annuel d'une diététiste qualifiée. La rémunération augmente suivant les responsabilités et suivant l'expérience acquise.



Madame Anne LeMoine Brossard, Dt. p., est présidente du comité des lettres de créances du 28e congrès national de l'Association canadienne de diététique qui aura lieu en l'hôtel Reine Elizabeth de Montréal, les 18, 19 et 20 juin prochains. Secrétaire de l'Association des diplômées de l'Institut de diététique et de nutrition de l'université de Montréal en 1962-63, Madame Brossard est maintenant la présidente éligible de l'Association de diététique du Québec, chapitre de Montréal.

Le décor canadien a maintenant l'accent espagnol

Les fabricants de meubles canadiens se sont mis au goût du jour en adoptant l'influence espagnole dans l'ameublement. Tout le charme de ce pays lointain se retrouvera dans les collections 1963.

Le "olé" d'approbation pour le goût espagnol dans l'ameublement et les tissus fait partie de cette tendance "méditerranéenne" qui prévaut aujourd'hui dans les idées de décoration. Le style espagnol apparaît maintenant à l'avant-garde dans plusieurs collections de meubles de conception canadienne. Il a laissé aussi sa trace dans les tissus de draperies ou les couleurs originales des costumes espagnols traditionnels.

Les charmes du vieux monde et de la vie latine sont aussi envoûtants qu'un voyage en Espagne ou en Amérique du Sud. Ces styles présentent une note plus hardie; la tendance est vers les meubles plus massifs qui interprètent les formes architecturales dans des proportions plus lourdes. Ces styles rappellent parfois la solidité massive des meubles Tudor et Jacques Ier, bien que les bois aient tendance à être mi-clairs ou très foncés.

Cette note plus hardie est vivante et virile. Les moulages profonds sur les portes et les dessins sur les tiroirs révèlent le goût espagnol pour les lignes équilibrées tandis que les dessous des commodes et des coiffeuses sont plus épaiss.

Il existe aussi une influence moresque dans l'usage des formes géométriques tel que le dessus de table hexagonal et des bases à nombreuses faces pour les tables de fantaisie. Parfois, les surfaces de bois sont sculptées artistiquement et l'ogive moresque incurvée apparaît souvent dans un groupe de meubles, soit dans la forme d'un miroir, soit dans la décoration d'une commode. Le métal associé au bois est une note particulièrement espagnole, qu'il s'agisse du fer forgé ou du cuivre jaune.

Les motifs sont souvent basés sur des idées inspirées par ce que les auteurs ont pu voir dans les villes espagnoles. L'une des nouvelles collections canadiennes comprend du fer forgé à la base des tables, dans l'encadrement des miroirs et dans le dessous des chaises. Le détail du fer forgé rappelle les grilles espagnoles et reflète l'utilisation du fer forgé par l'artisan espagnol. Les panneaux de bois découpés sur le devant des portes et des têtes de lit sont taillés de la même manière que les grilles de métal.

Dans une autre collection de meubles, on peut voir une armoire massive avec des panneaux en noyer massif portant une série de figures arrondies inspirées par les sculptures aux entrées d'églises en Espagne. La note de métal est donnée par les charnières polies des portes.

De grandes pièces de ferronnerie décoratives ont aussi un caractère symbolique: tel que les rayons de soleil en métal grave ou autre forme filigrane. L'un de ces ornements qui apparaît sur la porte d'un meuble est inspiré d'une pièce de bronze gravé appartenant à un monastère espagnol.

L'aspect audacieux de ce style apparaît encore dans la couleur et les motifs des tissus. Ces couleurs sont à la fois subtiles et vives comme un paysage espagnol. Les pastels doux ont disparu pour faire place à des colorations très vives tel que, un dessin arabe rouge sur un fond olive et rehaussé avec du mauve et du rose. La combinaison du rouge, du rose et du violet se marie aux couleurs vives et aux bruns étonnants. Un tissu reproduit le jeu de lumière filtrée par les vitraux d'un palais moresque dans un éclat de bleu foncé, de vert émeraude et de rouge rubis.

Cette nouvelle influence dans le style est originale et passionnante tout en permettant de jolis modèles parmi lesquels les Canadiens pourront trouver ce qui convient à leur maison.

Montréal aura une exposition pour la femme:

"L'UNIVERS DE LA FEMME"

L'automne prochain, l'hôtel Windsor de Montréal sera le cadre d'une exposition ayant pour thème — "L'Univers de la Femme". Des défilés de mode, des articles de haute qualité et leurs services connexes sont au programme de l'exposition de quatre jours qui débutera le 21 septembre pour se terminer le 24.

A cet effet, le rez-de-chaussée de l'hôtel Windsor sera mis à la disposition de "L'Univers de la Femme" qui prévoit 90 exposants et un programme bilingue dont les divertissements attireront femmes et enfants de tout âge. L'exposition sera ouverte au public de 10 h. du matin à 11 h. du soir.

Le programme quotidien sera composé comme suit: présentation pour enfants: divertissements — mode à 10 h.; défilé de mode: divertissements — thé à 14 h. 30; défilé de mode pour jeunes filles exerçant une profession à 18 h. 30 et défilé de mode à 19 h.

L'administrateur de "L'Univers de la Femme" est Pierre Vidal. La productrice est Peggy McVey, coordinatrice de mode renommée de Montréal.

Premier doctorat en nursing remporté par une infirmière de Winnipeg

BOSTON — Une infirmière de Winnipeg, qui a déjà voyagé à cheval pour aller soigner des familles sur les collines du Kentucky, vient de recevoir ce qu'on croit être le premier doctorat en nursing aux Etats-Unis.

Mlle Gertrude Isaacs avait reçu son diplôme au début d'une session de l'Ecole des infirmières à l'Université de Boston. Au cours de sa carrière, Mlle Isaacs a eu l'occasion de travailler dans une réserve indienne des Navajos, de même qu'elle a assumé des emplois à l'université de Miami, et dans la même ville, au Collège féminin Barry.

La doyenne, Marie Farrell, de l'Ecole de Nursing de Boston, a déclaré lors de la remise des diplômes, que "les infirmières avaient déjà obtenu des doctorats en philosophie, éducation, sciences sociales, biologiques et physiologiques, mais jamais encore un doctorat scientifique en nursing."

COUTURE



9119

Voici une petite robe à danser très jeune d'allure et très confortable avec son plus creux de chaque côté assurant toute liberté de mouvement. Le patron imprimé no 9119 est offert pour les tailles 10, 12, 14 et 16. La grandeur 12 requiert 3 1/4 verges de tissu de 35 pouces de largeur. Ce patron est en vente au prix de .50 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.



Mlle Nicole Crête fille de Mme Joachim Crête de Longueuil, et M. Maurice Patenaude, fils de M. et Mme Jean-Louis Patenaude de Beaconsfield, dont le mariage sera célébré le samedi 6 juillet à 11 heures, et béni par M. l'abbé Gerald Auger, curé de Baie Shawinigan, à l'église St-Pierre Apôtre de Longueuil.

Travail et études indispensables à l'intérieur des prisons de femmes

WINNIPEG (PC) — La première femme surintendante d'un pénitencier fédéral canadien, affirme que, de nos jours, une prison de femmes donne une autre image que les lourds barreaux de fer et gardiens armés jusqu'aux dents.

Mlle Isabel Macneil, qui assistait ici au congrès canadien des institutions pénitenciaires, est en charge du pénitencier des femmes à Kingston, depuis 1960.

Au cours d'une entrevue, elle a déclaré qu'à son avis, trois choses sont nécessaires dans une prison: le travail, l'éducation et le travail.

"Nous avons un psychiatre consultant, un psychologue qui assume ses fonctions à plein temps, et une travailleuse sociale."

Depuis quelques années, nous avons ajouté un professeur académique et un professeur d'économie domestique", d'expliquer Mlle Macneil.

Le cours de huitième année de mathématiques commerciales peuvent être suivis par toutes les femmes qui purgent une sentence.

La directrice a mentionné qu'il est préférable de tenir les prisonnières occupées et de leur enseigner de bonnes habitudes de travail. La prison possède un atelier produisant cinq cents chemises par semaine, une salle de couture et une buanderie.

Les périodes de récréation se passent de différentes manières. On offre des cours libres sur les événements actuels, ou sur un compte-rendu de lecture ou de musique, alors que les sportives peuvent s'adonner au badminton, ballon-panier ou autre jeu analogue.

Hilda Carlson
a de

BONNES NOUVELLES POUR VOUS

Les salles de banquet de Ruby Foo's ont été remises à neuf. Le "Persian Room", dans toute sa splendeur orientale, et le "Old English Tudor Room", au style si charmant, caractérisent bien les nombreux salons luxueux, décorés à neuf pour votre agrément. Les menus sont aussi variés et attrayants que l'ambiance elle-même. Ruby Foo's peut y recevoir des groupes intimes de 6 personnes aussi bien que des réunions de 100 personnes. Cuisines orientale, continentale ou canadienne.

Quand vous organisez une réception pour un mariage, un banquet ou même une fête de famille, confiez-en les détails à Hilda Carlson. Elle se chargera de tout et votre "événement spécial" sera assuré d'un succès retentissant. Il suffit de téléphoner à Mlle Hilda Carlson.

RUBY FOO'S
RE 7-6533

SUR VOTRE AGENDA

DATE	INVITATION	LIEU
13 juin	Séance de fin d'année du Lycée Les Hirondelles, à 8h.15 sous la direction de Françoise Saint-Germain, directrice.	480, rue Gifford
13 juin	Assemblée annuelle à 2 hres de l'Association des directrices de Services bénévoles hospitaliers du Québec, sous la présidence de Mme Marcelle Laurendeau. Tous les membres sont invités. Renseignements: HU. 8-0733.	Tea Room, 1494 ouest, rue Sherbrooke
14 juin	Danse annuelle du Conservatoire Lasalle à 8h.30 au salon Champigny du Holiday Inn. Les amis, élèves anciens et actuels sont priés d'y assister. Renseignements: 525-5968 ou 769-5263.	6036 Côte-de-Liesse
14 juin	Congrès annuel de l'Institut canadien d'éducation des adultes. L'ouverture aura lieu à 10h, vendredi matin et le congrès se terminera samedi à 4h. Les congressistes seront répartis en cinq commissions dont l'une étudiera le thème suivant: "La femme dans la communauté sociale".	Hôtel Skyline, 6050, Chemin Côte-de-Liesse
15 juin	Graduation à l'école Mary Hue à 8h du soir. Buffet et danse. Renseignements: HU. 8-6363.	Salle Champlain, Hôtel Mt-Royal
15 juin	Buffet-spectacle au profit de l'Accord. Les membres du comité des manifestations spéciales de cet organisme de caractère culturel et social qui s'emploie à promouvoir l'amitié et la fraternité entre les Canadiens et Neo-Canadiens, invitent tous leurs amis à participer à cette manifestation qui aura lieu à 7h.30. Renseignements: VI. 9-7009.	Chalet du Mt-Royal
18-19 et 20 juin	Congrès annuel de l'Association canadienne de diététique. Le comité du congrès est formé de diététistes travaillant dans tous les secteurs de la profession. Des diététistes de toutes les parties du Canada sont attendus à ce congrès.	Hôtel Reine-Elizabeth
29 juin	MARIAGE: M. et Mme Georges LeBeau d'Outremont font part du mariage de leur fille Nicole à M. Maurice Perreault, fils de M. et Mme Lucien Perreault, également d'Outremont. Le mariage sera célébré le samedi, 29 juin, en la chapelle du Sacré-Cœur de l'église Notre-Dame.	

AIR CLIMATISÉ...

Les plus-bas prix et meilleur service **Gibson Housecraft**

3033, rue Masson RA. 1-4991

INSTITUTRICES DEMANDEES

Institutrices célibataires demandées pour enseigner au cours secondaire: les sciences, mathématiques, anglais. S'adresser

Commission Scolaire de Ville de Belœil.

742, rue Laurier, Belœil, P.Q.

Le Canada a amélioré sa position concurrentielle dans le monde

OTTAWA — Le Canada a émergé d'une décennie troublée avec une position concurrentielle améliorée. Il a réussi, durant les dix dernières années, à maintenir une meilleure stabilité des prix que tous les autres pays occidentaux. Et tandis que les taux de salaires augmentaient et que la productivité déclinait en Europe occidentale, le Canada a connu des augmentations relativement modestes de salaires et son rendement a augmenté.

Il faut ajouter à cela l'avantage compétitif d'un dollar dévalué.

Tels sont les principaux points mentionnés dans la revue économique du Livre blanc, déposé aux Communes mardi, pour préparer la voie au discours du budget de jeudi soir prochain.

Tandis que la revue laisse l'impression que tout n'est pas rose sur le front économique intérieur, elle devient beaucoup plus optimiste lorsqu'il s'agit de la position concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux.

En 1962, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,1 pour cent. La plus grande partie de cette hausse est apparue vers la fin de l'année sous l'influence des surtaxes à l'importation imposées d'urgence et depuis rescindées.

AILLEURS DANS LE MONDE
La plupart des hausses de prix concernaient des produits dont certains éléments étaient importés. Mais les prix domestiques de produits dont le prix est fixé sur le marché mondial ont également augmenté, comme ce fut le cas pour le nickel, le cuivre, la pâte à papier et le pétrole.

Un rapport de l'Organisation pour la coopération économique et le développement montre que les États-Unis ont connu en 1962 la même hausse de prix. Mais ailleurs les hausses ont été encore plus fortes, ainsi en Grande-Bretagne elles furent de 4,2 pour cent; en France de 5,4 pour cent et en Allemagne de 4,3 pour cent.

Il y a plus, c'est que le Canada fait meilleure figure que les États-Unis pour la période s'étendant de 1953 à 1961. L'indice moyen annuel de la hausse des prix fut de 1,3 pour cent. Ailleurs il a grimpé plus haut et a même atteint 4,1 pour cent en France.

Entre 1953-54 et 1960-61, les traitements et les salaires au Canada ont augmenté annuellement de 2,4 pour cent, comme ce fut également le cas aux États-Unis. En Grande-Bretagne la moyenne annuelle de cette hausse est de 4 pour cent et en France de 6,1 pour cent.

Avec l'apport d'autres facteurs, le Canada, au cours de cette période, a connu une augmentation moyenne annuelle du coût de production de 2 pour cent. L'Allemagne atteint à peu près le même résultat tandis que les Pays-Bas réussissent à

maintenir la hausse du coût de production à 1,8 pour cent. Mais aux États-Unis, on enregistre une hausse de 2,2 pour cent, en Grande-Bretagne de 2,6 pour cent et en France de 4,8 pour cent.

QUE RÉSERVE L'AVENIR ?

Un autre bon point. Depuis le début de 1961, le Canada s'est relevé d'une récession moyenne. Habituellement, une reprise de l'économie favorise l'inflation.

La encore les prix n'ont pas augmenté autant qu'ils l'avaient fait lors de la reprise de 1958.

Combien de temps va se prolonger cette reprise économique et à quel niveau fera-t-elle monter le développement du pays? Le ministre des Finances, M. Walter Gordon, devrait vraisemblablement faire quelques prédictions dans son discours du budget.

Son Livre blanc situe l'augmentation de la production nationale brute pour 1962 à 8 pour cent. Après avoir fait la part de l'augmentation de 1,7 pour cent des prix, il situe la "hausse réelle" du produit national brut à 6,2 pour cent.

Un élément-clé dans les dépenses de consommation fut

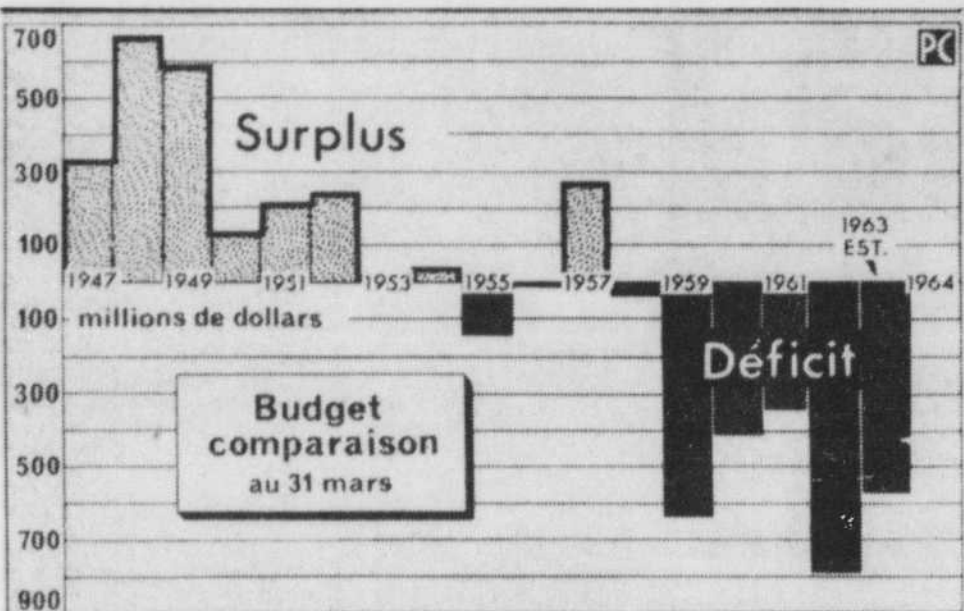
l'achat de nouvelles voitures. Les ventes des voitures de fabrication nord-américaine ont augmenté de 23 pour cent, tandis que celles de voitures européennes ont diminué de 25 pour cent. Pour l'ensemble des ventes de voitures neuves, on a enregistré une augmentation de 15 pour cent pour atteindre le nombre de 504.000 véhicules.

Tout en augmentant au cours de l'année, les placements ont joué un rôle moins important dans la reprise économique, que lors des reprises cycliques de 1955-56 et 1958-59.

Durant les 21 mois qui suivent chaque récession, les stocks commerciaux non-agricoles représentent au moins environ un quart de l'augmentation des dépenses nationales lors des deux reprises précédentes. Cette fois, ils n'ont contribué que dans une proportion de 3,5 pour cent dans le changement.

Cela ouvre peut-être aussi la voie à de nouveaux stimulants fiscaux aux industries et aux affaires dans le prochain budget.

D'autre part dans les perspectives d'investissements pour 1963, publiées en mars dernier par le ministère du Commerce, on révèle que les nouveaux placements déjà connus s'élèvent à \$260.000.000 au regard d'une augmentation totale anticipée de l'ordre de \$350.000.000 pour toute l'année.



Ce graphique indique les déficits des exercices financiers depuis 1960 ainsi que les revenus et dépenses annoncés dans les budgets de 1950 et 1955 comparativement à ceux des dernières années.



La dette globale du Canada continue de grimper au-delà de son sommet précédent de \$13.421.000.000 qu'elle était à la fin de l'exercice financier se terminant le 31 mars, 1962. En 1962, la dette s'élevait à \$13.228.500.000. Le budget de 1962 prévoyait une dette de \$13.973.500.000 pour 1963, mais le budget révisé d'octobre a réduit ce montant à \$13.798.500.000.

La mort de Tellier sera l'objet d'une nouvelle enquête

QUEBEC — Le département du procureur général a confirmé avoir acquiescé à une demande du ministre de la Justice d'Ottawa de rouvrir l'enquête du coroner sur la mort du garde Raymond Tellier, abattu sous le feu de deux autres gardes du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, dans une tentative de le reprendre aux deux détenus qui s'en étaient emparés comme otage.

A Ottawa, M. Cal Best, président de l'Association des fonctionnaires fédéraux du Canada, a révélé avoir reçu une lettre du ministre de la justice, M. Chevrier, dans laquelle ce dernier dit qu'il a demandé au procureur général de la province de Québec, M. Georges-Emile Laplante, de rouvrir l'enquête sur la mort du garde Tellier. M. Best déclare qu'il est "très heureux" de la requête faite par M. Chevrier.

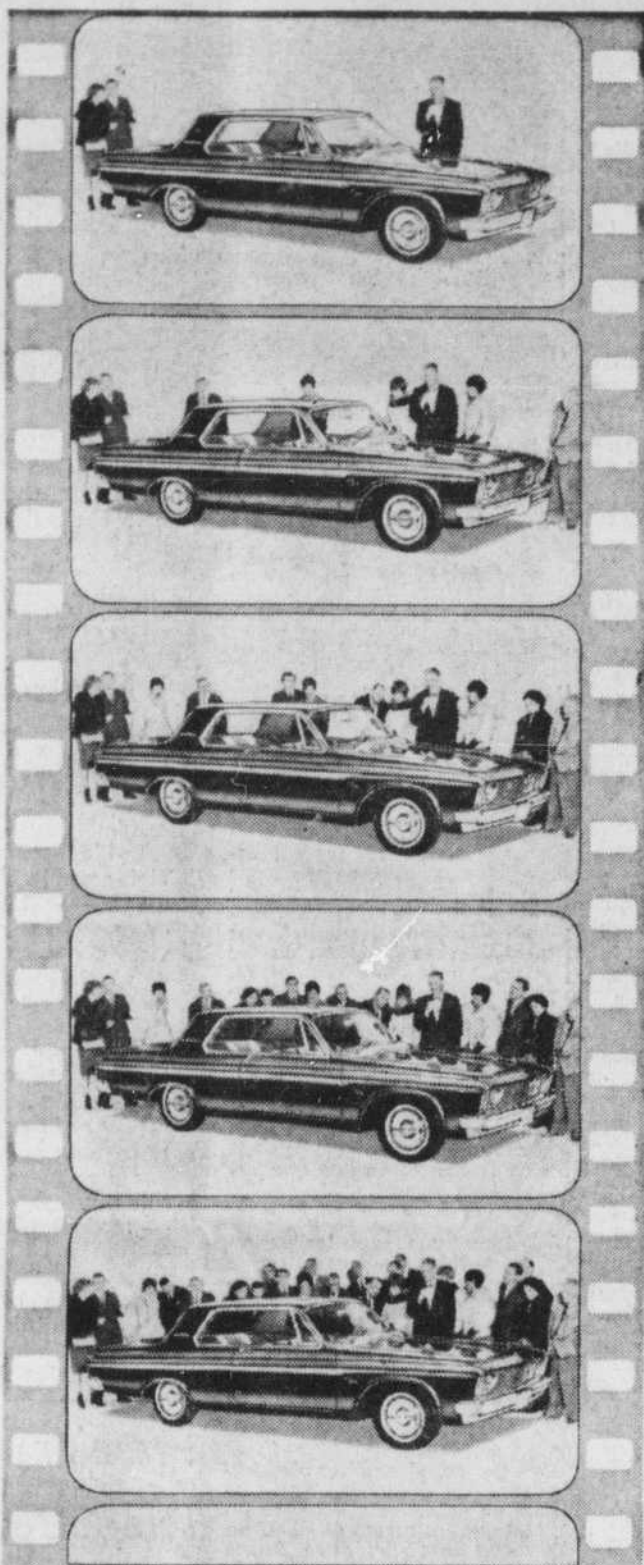
L'assistant procureur général, M. Charles-Edouard Cantin, a fait savoir qu'en raison de l'enquête du coroner sur la mort du veilleur de nuit William O'Neill, victime d'une bombe des terroristes du Front de libération québécois, la réouverture de celle sur la mort du garde Tellier avait été remise à une date indéterminée de la semaine prochaine. On l'avait d'abord fixée à la fin de cette semaine.

La première enquête avait abouti à un verdict de négligence criminelle de la part des deux gardes et du directeur du pénitencier, M. Michel Lecorre. La preuve avait révélé que la victime avait succombé aux coups de feu de ses collègues qui avaient tiré sur l'ordre du directeur. Il avait cependant été établi qu'elle n'aurait guère vécu encore plus d'une heure à cause des coups de cœur, dont un au cœur, que lui avaient donnés les deux prisonniers dont un devait être abattu en même temps que lui.

Recettes et dépenses

OTTAWA. — Voici un tableau des recettes et dépenses du gouvernement fédéral, inscrites au Livre blanc déposé mardi aux Communes par le ministre des finances, M. Walter Gordon:

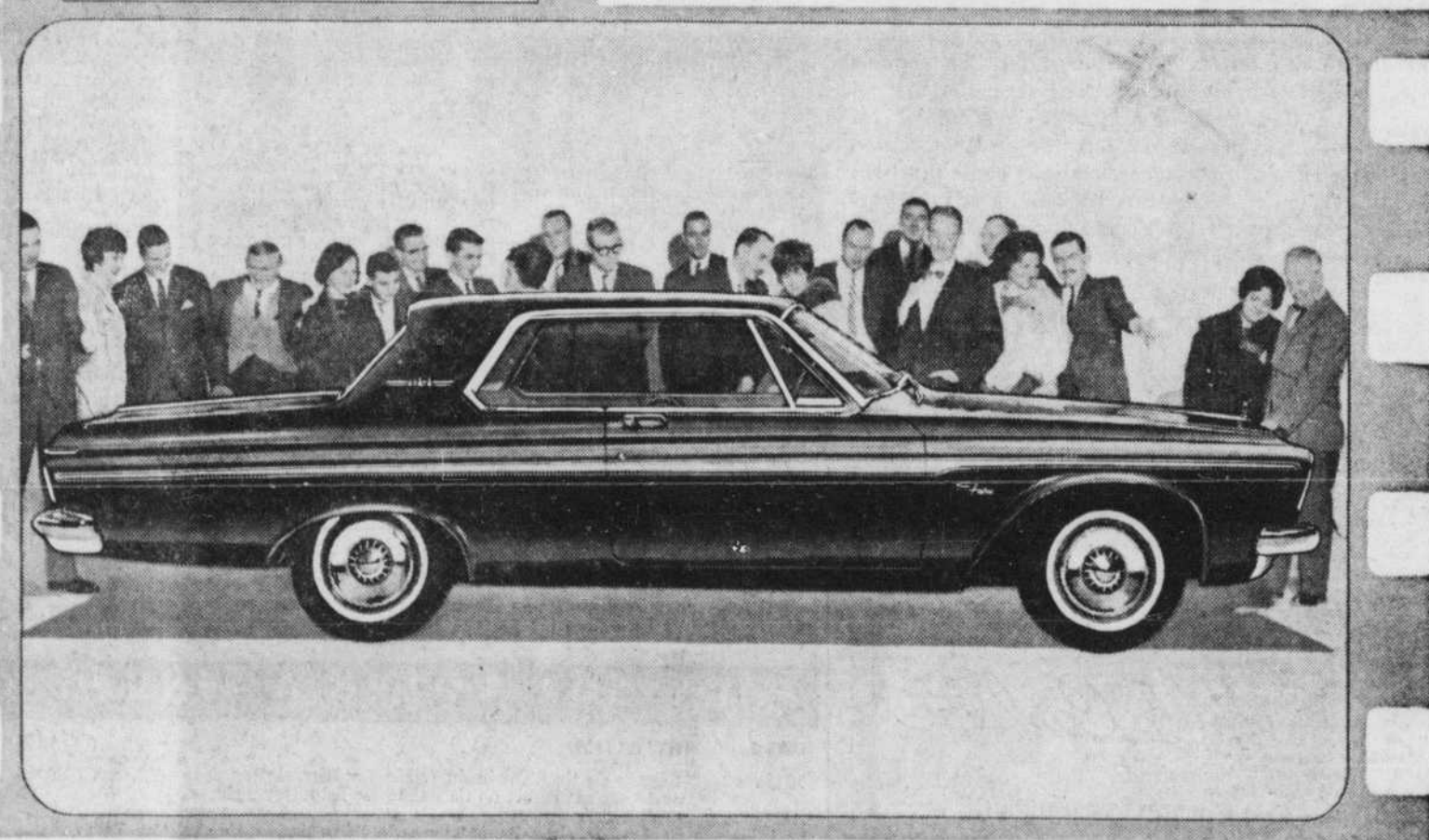
	1962-63	1961-62
RESUME		
DEPENSES	\$6.585.100.000	\$6.520.600.000
RECETTES	5.876.100.000	5.729.600.000
DEFICIT	709.000.000	791.000.000
REVENUS		
— Taxes directes —		
Impôt des particuliers	1.745.000.000	1.792.700.000
Impôt des sociétés	1.183.000.000	1.202.000.000
Intérêts et dividendes allant à l'étranger	129.000.000	112.300.000
Droit de succession	87.000.000	84.600.000
Total pour les taxes directes	3.144.000.000	3.191.600.000
— Taxes indirectes —		
Droits de douanes	645.000.000	534.500.000
Droits d'accise —		
Spiritueux	122.000.000	114.100.000
Bière	98.600.000	92.700.000
Cigarettes, cigares, tabac	165.700.000	160.500.000
Moins remboursement	-4.300.000	-4.500.000
— Taxes d'accise —		
Taxe de vente	806.000.000	759.700.000
Automobiles		25.300.000
Cigarettes, cigares, tabac	216.600.000	207.600.000
Exportation d'électricité	500.000	1.000.000
Bijoux, montres, ornements	6.100.000	5.600.000
Allumettes, briquets	1.100.000	1.100.000
Téléviseurs, radios, phonos	20.200.000	18.400.000
Préparations de toilette	10.200.000	9.400.000
Vins	3.700.000	3.300.000
Articles divers	1.500.000	1.100.000
Intérêts et amendes	500.000	700.000
Moins remboursements	-400.000	-11.000.000
Total des taxes indirectes	2.093.000.000	1.919.500.000
— Autres revenus —		
Recettes fiscales diverses	100.000	100.000
Recettes non-fiscales	639.000.000	618.400.000
Total des recettes	5.876.100.000	5.729.600.000
DEPENSES		
Prix de soutien à l'agriculture	72.000.000	22.000.000
Entreposage des céréales	35.300.000	48.800.000
Paiement d'appoint des céréales	100.000	40.100.000
Energie nucléaire	63.200.000	34.700.000
BGR	400.000	300.000
Radio-Canada	80.800.000	78.200.000
Directeur des élections	11.800.000	400.000
Citoyenneté-immigration	66.200.000	65.000.000
Commission du service civil	4.800.000	4.700.000
Production de défense	29.500.000	23.900.000
Affaires extérieures	84.600.000	95.600.000
Subventions municipales	29.000.000	24.700.000
Subventions aux universités	26.300.000	19.400.000
Subventions aux provinces	275.500.000	541.200.000
Intérêts sur la dette publique	882.000.000	802.900.000
Service de la dette publique	1.600.000	800.000
Pêcheries	23.200.000	23.100.000
Forêts	16.300.000	14.700.000
Justice	10.000.000	9.500.000
Pénitenciers	24.000.000	23.100.000
Aide technique et professionnelle aux provinces	207.000.000	35.700.000
Chambres des communes	6.200.000	6.200.000
Senat	1.800.000	1.900.000
Mines et relevés techniques	35.500.000	35.300.000
Office du charbon	20.500.000	19.900.000
Aide aux mines d'or	15.200.000	12.400.000
Défense nationale	1.572.900.000	1.626.100.000
Office national du film	5.600.000	5.100.000
Galerie nationale	1.000.000	1.000.000
Subventions de santé	51.000.000	49.000.000
Assurance-hospitalisation	336.800.000	283.900.000
Allocations familiales	531.600.000	520.800.000
Conseil national d'éducation physique	1.000.000	200.000
Allocations nécessaires, aveugles, handicapés	62.800.000	51.400.000
Assistance au chômage	96.000.000	92.000.000
Conseil national des recherches	41.300.000	38.800.000
Revenu national	109.300.000	75.300.000
Nord canadien	90.300.000	82.300.000
Postes	189.300.000	185.000.000
Travaux publics	175.000.000	188.800.000
Gendarmerie royale	65.500.000	60.500.000
Commerce	27.000.000	39.500.000
Transports	430.400.000	410.400.000
Anciens combattants	336.400.000	333.200.000
Divers	469.800.000	492.800.000
Total des dépenses	6.585.100.000	6.520.600.000



de plus en plus de gens adoptent la Plymouth

l'auto avec garantie de 5 ans—50,000 milles du "rouage d'entraînement!"

Quand une auto devient aussi populaire que la Plymouth 1963, il existe certainement de bonnes raisons. Alors considérez ces avantages! La nouvelle **GARANTIE** de 5 ans—50,000 milles du "rouage d'entraînement" vous protège contre les réparations importantes et coûteuses, et augmente également la valeur de revente de la Plymouth. Le nouveau **STYLE** élégant qui donne à la Plymouth sa silhouette longue, basse et racée, suscite partout l'admiration! L'**ALTERNATEUR** qui fait partie de l'équipement standard maintient votre batterie toujours chargée à bloc, assure de bons démarrages rapides même par les plus grands froids! Quant au **RENDEMENT**, vous devez posséder une Plymouth pour égaler une autre Plymouth! Considérez tous ces avantages et vous comprendrez pourquoi la Plymouth obtient tant de succès! Voyez votre vendeur Plymouth aujourd'hui même!



Comme un tigre sur la route!



PLYMOUTH 63

NE MANQUEZ PAS "LA FAMILLE STONE" TOUS LES JEUDIS SOIRS AU RESEAU FRANÇAIS
DE TV DE RADIO-CANADA

JARRY MOTOR CORPORATION
4384, rue St-Denis, Montréal — 261-8221

LANROL MOTORS (1960) LTD
1646, rue St-Catherine, Montréal — WE. 7-8351

GARAGE TOUCHETTE LIMITEE
8045-8063, rue Lajeunesse, Montréal — 276-8583

MONTREAL CHRYSLER-PLYMOUTH INC.
6190, boul. Décarie, Montréal — RE. 1-3701

TOUCHETTE AUTOMOBILE LTEE
2175, ave Papineau, Montréal, 34 Tel.: LAFontaine 6-6691

VAL MARTIN MOTORS LTD
1400, boul. LaSalle, Ville Chambray — MT. 1-1641

WOODLAND AUTOMOBILE LTD
1000, ave Woodland, Verdun — PO. 9-8501

GIRARD AUTOMOBILE INCORPORÉE
312, ave Victoria, Westmount — HU. 9-5748

PIERREFONDS AUTOMOBILE LTEE
1439, boul. Gouin, Pierrefonds — NA. 6-3821 et MT. 4-3111

LONGUE-POINTE CHRYSLER-PLYMOUTH LTEE
1811, est, rue Notre-Dame, Montréal — 254-4961

LIVRET GRATUIT D'INFORMATION
Votre vendeur Chrysler-Canada vous réserve un livret de 32 pages de comparaisons parmi les automobiles. Venez bientôt vous procurer votre exemplaire.

Dépenses sans précédent de \$6,585,100,000; déficit de \$709,000,000

OTTAWA. — Un déficit fédéral de \$709,000,000, le second plus important en Canada en temps de paix, a été annoncé hier, par le ministre des finances, M. Walter Gordon.

C'est le sixième d'une série de déficits annuels consécutifs qui, accumulés, atteignent la somme de \$2,901,500,000. Cette période de six années a débuté le 1er avril 1957, soit juste deux mois et demi avant l'entrée en fonction de l'ancien gouvernement progressiste-conservateur. Et elle s'est terminée trois semaines avant que les libéraux ne prennent le pouvoir.

Les comptes provisoires de l'Etat pour l'exercice financier 1962-63, terminés le 31 mars, figurent dans un Livre blanc déposé aux Communes par M. Gordon, comme prélude à son premier discours du budget, qui doit prononcer jeudi.

Le déficit annoncé représente une augmentation de \$139,000,000 sur celui qu'avait prévu, le 22 octobre dernier, l'ancien ministre conservateur des finances, M. George Nowlan, lorsqu'il a présenté en Chambre une révision des prévisions énoncées par son prédécesseur, M. Donald Fleming, dans le budget que celui-ci avait présenté le 10 avril 1962.

Les causes

M. Fleming avait prévu un déficit de \$745,000,000 et le Livre blanc démontre que malgré le programme d'austérité, le déficit anticipé n'a pu être réduit que de \$36,000,000.

Il se compare avec l'autre déficit record de temps de paix de \$791,000,000 de l'année précédente.

De fortes augmentations dans le coût de l'aide à la formation technique, de l'assurance-hospitalisation et du service de la dette ont contribué à augmenter les dépenses budgétaires à un sommet record de \$6,585,100,000, soit un pour cent de plus sur le montant de \$6,320,600,000 de l'an dernier. Et cela en dépit de la réduction de \$286,000,000 dans les paiements versés aux provinces, en vertu des nouveaux arrangements fiscaux entre l'Ontario et les provinces.

Les recettes budgétaires, grâce aux maintenant défuntes surtaxes sur les importations, enregistrent une augmentation de 2,8 pour cent pour atteindre le montant record de \$5,876,100,000, soit \$146,000,000 de plus que les recettes de \$5,730,000,000 obtenues en 1961-62. Les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations, sont enregistrées comme ayant subi une baisse de \$66,700,000, quoique en fait elles aient augmenté de \$250,000,000. Mais en réalité \$317,000,000 de ces recettes fiscales sont allées aux provinces et ne figurent pas dans les comptes fédéraux.

En dépit des mesures d'économie adoptées le 24 juin dernier à cause de la crise de devises, les dépenses budgétaires ont dépassé de \$85,100,000 les prévisions révisées présentées par M. Nowlan en octobre dernier, et sont même de \$80,100,000 plus élevées que les prévisions de M. Fleming dans son budget présenté il y a 14 mois.

Fortes augmentations

Les plus fortes augmentations dans les dépenses au cours de l'an dernier figurent au poste des subventions aux provinces pour l'assistance à la formation professionnelle et technique pour un montant de \$171,300,000; à celui du service de la dette publique avec une hausse de \$79,000,000, au poste de la contribution fédérale à l'assurance-hospitalisation avec des paiements additionnels de \$52,900,000 et enfin à celui des subventions à la construction navale, avec une augmentation de \$20,800,000.

Les rentrées aux postes des recettes budgétaires sont \$33,900,000 moins élevées que ne le prévoyait M. Nowlan en octobre dernier, mais par contre dépassent celles de M. Fleming, il y a 14 mois, par \$96,100,000.

Les comptes de l'Etat présentés dans le Livre blanc sont encore sujets à des ajustements du fait que les opérations gouvernementales en février et mars derniers, soit les deux derniers mois de l'exercice financier, ont été financées au moyen de mandats spéciaux du gouverneur général parce que le Parlement n'avait pas voté les subsides habituels.

La sécurité de la vieillesse n'est pas comprise dans les comptes budgétaires, car le fonds de pension qui finance le versement d'une pension mensuelle de \$65 à tous les Canadiens

âgés de 70 ans et plus, est administré séparément.

Le poste des pensions de vieillesse a, en réalité, augmenté de \$108,600,000 pour atteindre \$733,700,000 surtout à cause de l'augmentation de \$10 votée par le Parlement canadien et en vigueur depuis le 1er février 1962.

Attitude optimiste

Le fonds de pensions est financé à même une taxe spéciale à cette fin dont les recettes ont augmenté de \$47,100,000 pour atteindre \$691,100,000, laissant un déficit de \$42,600,000 qui fut couvert par un prêt du trésor général.

En incluant les opérations du fonds de pensions, le total des dépenses fédérales atteignent \$7,318,800,000 et les recettes se chiffrent par \$6,587,200,000.

Le Livre blanc, dans une revue d'ensemble de la situation économique au pays, adopte une attitude optimiste à l'égard de la position concurrentielle internationale du Canada, à la fois sur le marché domestique et dans les marchés mondiaux.

Il signale le fait d'une période de dix ans de stabilité des prix meilleurs que celle d'aucune autre nation occidentale, qui alla de pair avec l'accroissement de la productivité industrielle. En plus de cela, il faut ajouter le stimulant concurrentiel fourni par la dévaluation du dollar l'an dernier.

Le rapport analyse les progrès économiques de l'an dernier, soit une hausse de huit pour cent du produit national brut pour atteindre \$40,401,000,000 avec un volume d'activité économique, de 6,2 pour cent.

Il n'y a aucune prédiction sur le comportement du Canada sur le plan économique, au cours de la présente année. Cela devrait faire partie du budget de M. Gordon, jeudi soir.

Mais au cours de l'an dernier, on a enregistré des progrès dans tous les principaux secteurs, les affaires, le travail, et l'agriculture. Il y eut une hausse de 2,8 pour cent dans l'emploi et une baisse du taux moyen du chômage de 7 pour cent à 5,9 pour cent de la main d'œuvre disponible.

Le déficit de la balance des paiements internationaux du pays établi à \$848,000,000 est encore "trop élevé", mais tout de même moins élevé que celui de \$982,000,000 en 1961.

Faisant la revue de la crise des réserves de devises de l'an dernier, le Livre blanc dit que l'entrée des capitaux s'est presque complètement arrêtée au début de 1962, pour reprendre rapidement après "les mesures d'urgence draconiennes" du 24 juin. Une partie substantielle des nouveaux capitaux ont servi à l'acquisition par des étrangers de valeurs ou d'établissements canadiens existants.

Le Canada a terminé l'année avec des réserves de changes de \$483,600,000 plus élevées qu'au début de 1962, en comptant les \$300,000,000 empruntés du fonds monétaire international. Le coût d'opération du fonds des changes étrangers a été un facteur important dans le déficit de l'encaisse pour 1962-63, qui a grimpé à \$1,467,000,000 en comparaison de \$478,000,000 qu'il fut en 1961-62. Ce montant représente les besoins en espèces à financer pour le gouvernement.

A part le déficit budgétaire de \$709,000,000, un autre montant de \$758,000,000 est nécessaire pour financer les opérations non-budgétaires, la plus forte étant les avances de l'ordre de \$943,000,000 au compte du fonds des changes.

Dettes accrues

Le déficit de l'encaisse de \$1,467,000,000 a été financé en partie par une augmentation de la dette non-échue du gouvernement de \$1,064,000,000 impayée envers le public et par une retenue de \$403,000,000 sur les soldes bancaires du Receveur général du Canada, en n'y laissant que \$374,000,000 à la fin de l'année.

La dette brute a augmenté de \$1,904,100,000 pour atteindre un total de \$24,811,900,000 au 31 mars. La dette nette a augmenté de \$709,000,000, soit le montant du déficit budgétaire, pour atteindre \$13,937,100,000.

Les dépenses de la défense nationale continuent de former la plus forte part du budget, soit 24 pour cent, mais les frais de la défense ont tout de même été réduits, passant à \$1,572,900,000 en comparaison de \$1,626,100,000 qu'ils étaient.

Le coût du service de la dette publique, qui est le second

plus important poste du budget, atteint \$918,000,000 au regard de \$839,000,000 qu'il était soit une augmentation de 13,9 pour cent.

Les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers s'élevaient à \$1,745,000,000, et elles constituent la plus grosse source de revenus pour le gouvernement, soit 30 pour cent de ses

recettes totales. L'impôt sur les corporations a rapporté \$1,185,000,000.

La plus forte hausse dans les recettes provient de l'augmentation de \$110,500,000 dans les revenus des droits de douanes, qui ont atteint \$645,000,000 surtout à cause des surtaxes à l'importation.

Les dépenses de la défense ont diminué

OTTAWA. — L'ancien gouverneur conservateur a plus que rempli sa promesse de réduire les dépenses de défense de \$86,000,000 lors du programme d'austérité de l'été dernier.

Il a en fait réduit ces dépenses de \$102,982,175 — \$1,572,900,000, pour l'exercice financier terminé le 31 mars, au regard des prévisions originales de \$1,675,792,175 et des prévisions révisées l'été dernier, qui étaient de \$1,590,000,000.

Les prévisions de la défense pour 1963-1964 sont de \$1,628,833,638.

Le Livre blanc du budget, déposé mardi à la Chambre des communes, indique que les dépenses de la défense pour 1962-1963 — soit environ 24 pour cent de toutes les dépenses fédérales — étaient de \$52,200,000 moins élevées qu'au cours de l'année financière précédente.

Les déboursés pour l'ARC ont diminué de \$69,100,000 à \$712,300,000; ceux de la Marine de \$3,700,000 à \$268,800,000; et ceux de l'armée, de \$100,000 à \$442,300,000.

Les dépenses pour les pensions des militaires ont augmenté de \$2,100,000 à \$58,100,000, pour la recherche de la défense et le développement, de \$1,300,000 à \$41,700,000; pour l'aide mutuelle aux pays de l'OTAN en Europe, de \$13,900,000 à \$25,000,000, pour l'administration générale, de \$1,900,000 à \$24,700,000.

Les déboursés pour le ministère de la Production de défense ont augmenté de \$5,600,000 à \$29,500,000. Les frais d'administration ont grimpé de \$2,000,000 à \$19,600,000 et l'aide aux projets privés de développements s'est accrue de \$3,600,000 à \$8,000,000.

Les seuls Jets vers

NEW YORK

9:00 A.M.

4:10 P.M.

Service ultra-rapide

Seulement 71 minutes. Plus 3 départs quotidiens sans escale par DC-7B vers New York y compris le seul service vers l'aéroport de Newark. Pour vos réservations, appelez votre Agent de Voyages ou Eastern Air Lines à Victor 9-2201. Les bureaux Eastern sont situés à 1409, rue Peel, Montréal.

aller-retour à compter

\$57.20
par jet



Pour tous les renseignements relatifs aux arrivées et départs Eastern, composez 631-9801.

EASTERN

SECURITE... EN VOL COMME AU SOL

La dette du pays: près de 14 milliards

OTTAWA. — En deux ans la dette fédérale nette a augmenté de \$1,500,000,000.

Au 31 mars, elle atteignait les \$13,937,000,000, en comparaison avec le montant de \$13,228,100,000 l'année précédente et celui de \$12,437,100,000 deux ans auparavant.

Selon les chiffres contenus dans le Livre blanc, déposé aux Communes aujourd'hui, la dette du Canada atteint \$739,50 par capita pour une population de 18,846,000 âmes selon les statistiques démographiques de la fin de mars.

L'an dernier, cette dette était de \$715 par capita tandis que deux ans plus tôt elle était de \$688.

Le service de la dette, au cours de la dernière année, a coûté \$918,000,000 ou 13,9 pour cent de toutes les dépenses budgétaires fédérales.

Le Livre blanc note, par ailleurs, qu'au cours de l'exercice financier de 1962-63, le gouvernement a retiré pour \$311,000,000 en recettes, sur ses placements et ses prêts, y compris des avances consenties à des sociétés de la Couronne.

QUELQUES DETAILS

En calculant le fardeau des intérêts annuels sur la dette, qui se chiffrent par \$822,000,000, on peut soustraire le montant de \$311,000,000 pour obtenir un montant net de \$511,000,000 au regard de \$495,000,000 pour l'exercice précédent. Cela représente une augmentation de \$16,000,000 dans la somme des intérêts payés par Ottawa.

La dette nette du gouvernement fédéral représente la différence entre son actif net atteignant en fin d'année \$10,875,000,000 et la dette brute de \$24,812,000,000.

L'actif comprend surtout des placements, y compris les prêts au Canadien national. La comptabilité fédérale n'inclut pas les avoirs tels que les édifices, qui sont tous représentés par une valeur nominale de \$1.

La plus grande partie de la dette brute consiste en titres pour la somme de \$17,967,000,000, dont la majorité, soit 78 p. cent, est payable au Canada sauf un montant de \$410,000,000. Cette dette non-échue comprend \$10,792,200,000 en obligations négociables, \$4,582,200,000 en obligations d'épargne du Canada, \$2,165,000,000 en bons du Trésor et \$11,500,000 pour la Commission de l'assurance-chômage.

Ces chiffres au sujet de la dette fédérale, ne comprennent pas la dette indirecte d'Ottawa, comme la garantie assurée aux obligations du Canadien national et aux prêts consentis en vertu de la Loi nationale de l'habitation. Au 31 mars cela représentait \$5,352,844,627.



Quelque chose d'exquis pour votre salon

Voici un mobilier luxueux à un prix très abordable.

Fraser Bros.

ont le plaisir de vous faire part de leur nouvelle collection **Monogram** comprenant six beaux modèles de style traditionnel à votre choix. sofa et fauteuil assorti. Offre spéciale de **\$349.** prenant fin cette semaine



Ces luxueux sofa 80" et fauteuil avec coussins amovibles illustrés ci-dessus, valent \$449 les 2 morceaux. Un modèle de sofa auquel vous donneriez un cachet particulier suivant le tissu de couverture que vous choisissez. Sofa de 96" aussi disponible avec un supplément de \$90

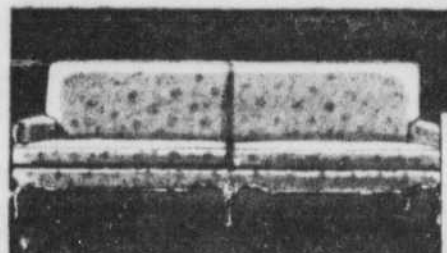
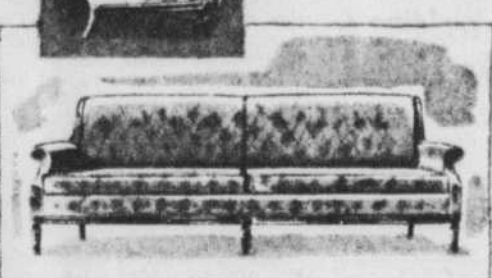
CONDITIONS BUDGETAIRES

Fraser Bros.

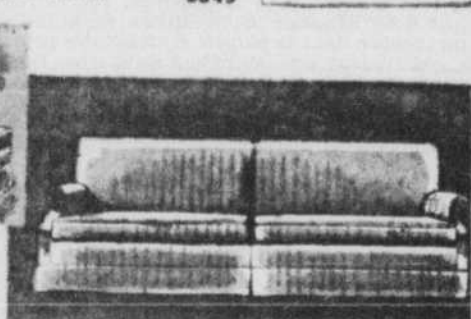
901 OUEST, rue ST-JACQUES (coin de l'inspecteur - Tél. 866-5751)
(Veuillez utiliser l'entrée latérale, 721 rue de l'Inspecteur)



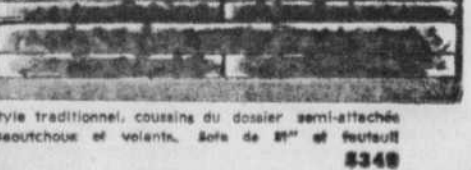
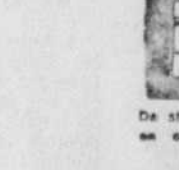
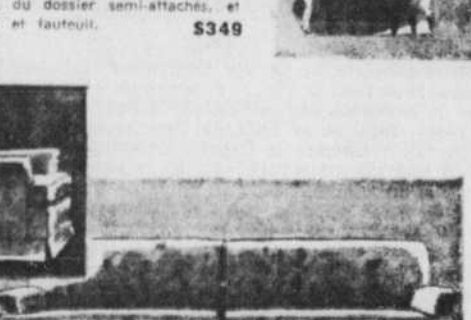
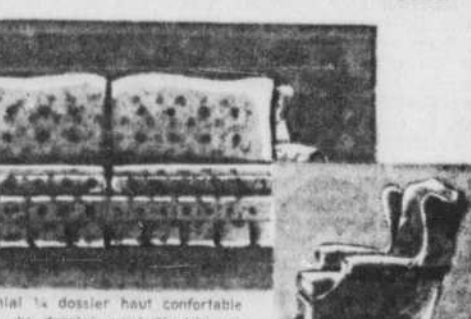
Vous aimerez cette base en bois mise en relief dans ce bel ensemble... cela contraste à souhait avec les prodigieuses couleurs du rembourrage. Sofa 72" de longueur. 1 pièce **\$349**



Charmant ensemble provincial français avec bois apparent sculpté, dans un fini bois fruitier. Sofa de 72" de long et fauteuil. **\$349**



De style anglais Lawson, au complet avec volant. Sofa 72" de long et fauteuil. **\$349**



De style traditionnel, coussins du dossier semi-attachés en sautoir et volant. Sofa de 80" et fauteuil **\$349**

Ouvert jeudi et vendredi pour jusqu'à 9 h. — Les autres jours, samedi compris, ouvert de 9 h. à 5 h. 30 p.m.

Les ventes des Brasseries Molson Limitée, accrues de 4.5 pour cent

potins financiers

L'allure était encore nerveuse hier, sur la Bourse de Londres, avec tendance à la stabilité. Il y eut redressement notable des cours hier sur les Bourses de Montréal et de Toronto. A Wall Street, l'activité fut plutôt modérée.

A partir de ce matin, on pourra transiger sur le métal argent sur le Commodity Exchange Inc. de N.Y.

Après avoir connu avant-hier la pire dégringolade depuis 3 mois, Wall Street a paru plus soutenu, hier, et en fermeture la moyenne des industriels de DJ a clôturé 1.89 point plus haut à 718.38.

Violamac Mines vient d'acquiescer 600,000 actions de Cobalt Refinery pour \$25,000.

Les actions de Belgium Stores se vendront aujourd'hui ex-dividende 20 cts par action ordinaire et 25 cts par action privilégiée.

Norlantic Mines et McLeod Cockshuff Gold Mines tiendront leur assemblée annuelle respective aujourd'hui à Toronto.

Nesbitt, Thomson and Company suggère Greater Winnipeg Gas Co., Steinberg's Ltd et la compagnie de papier Roland, comme valeurs attrayantes pour placements dans son dernier bulletin.

Place Gas & Oil Co a eu un revenu brut de \$153,584 en 1962 vs \$234,07 en 1961.

Il a été procédé, hier soir, à l'inauguration du nouveau local de la succursale de la Banque Canadienne Nationale, sise sur le boulevard Décarie, à l'angle Notre-Dame-de-Grâce. Cette dernière est sous la gérance habile de M. J.-Arthur Lacroix, dont l'engagement et les talents ne permettent pas de douter des progrès de cette succursale, comme ce fut le cas dans toutes les autres succursales qu'il a dirigées. Il est heureux que maints hauts fonctionnaires et administrateurs de la BCN aient tenu à relever de leur présence, hier, la cérémonie précitée et ce n'est pas sans raison que tous ont eu un bon mot pour M. J.-A. Lacroix, dont le dévouement à notre plus grande institution financière ne s'est jamais démenti, en dépit d'une santé fébrile.

Le prix du sucre a remonté, hier, à Montréal à \$15.90 les 100 livres.

Les pourparlers au sujet de l'acquisition des actifs de William Bros. Co. par Great Northern Capital Co. ont pris fin.

En marge du 55e anniversaire de "Le Groupe Commerce"

Ce groupe est constitué de trois entreprises financières, fondées de 1907 à 1918

Le groupe Commerce vient de rendre public son 55ième rapport annuel. Il s'agit comme on sait de la Compagnie d'Assurance Générale de Commerce, comptant 55 années d'existence; ce qui en fait l'une de nos plus vieilles institutions financières. Parmi ses fondateurs figure M. T.-A. St-Germain qui, entre 1907 et 1918, fonda la Générale de Commerce, la Canadienne Mercantile, et la Canadienne Nationale, lesquelles forment, aujourd'hui, le Groupe Commerce. Après avoir exercé leurs activités, tout d'abord dans la province, ces entreprises ne tardèrent pas à en dépasser les frontières et, aujourd'hui, elles ont des succursales dans la plupart des capitales provinciales du Canada, contribuant ainsi au renom du Québec financier dans tout le pays. En 1907, le Groupe Commerce occupait un local exigu, mais aujourd'hui l'immeuble où se trouve son siège social à St-Hyacinthe est des plus modernes et il abrite, de nos jours, un personnel nombreux comme on le constatera par ce qui suit.

Le Groupe précité affiche un actif record de \$27,357,181.88 et a encaissé pour \$20,279,510 de primes

En effet, le Groupe Commerce affiche maintenant un actif combiné de \$27,357,181.88 et un coup d'oeil sur le graphique inséré dans le rapport annuel permettra à quiconque de réaliser sa progression constante. Une analyse de cet actif révèle une encaisse de \$2,095,082.15 ainsi que pour \$14,259,245.71 d'obligations et pour \$3,578,301.75 d'actions. Quant aux prêts hypothécaires consentis, ils représentent un total de \$2,442,466.30. Un tel actif fait bien ressortir la solidité financière du groupe précité, avant de passer à la confiance du public. Ne ressort-il pas du message, transmis par son président et directeur général, M. Benoît Benoit, que les primes brutes encaissées par le Groupe se sont totalisées au chiffre sans précédent de \$20,279,510, soit 15% de plus que précédemment? Le volume d'affaires réalisées est comme suit: assurance-automobile, \$10,854,210; assurance-incendie, \$6,945,797 et assurances diverses, \$2,479,508. Personne n'ignore que le Groupe est intéressé dans tous les genres d'assurances tels que vol, accident, automobile, responsabilité, transport terrestre, biens immobiliers, biens mobiliers, bris de glace, garantie et incendie.

Le Groupe Commerce est dirigé par un solide conseil d'administration, secondé par une direction habile

Comme on le constate, le Groupe Commerce embrasse tous les genres d'assurance sauf la vie... et pourquoi n'en viendrait-il pas à imiter la majorité des institutions d'assurance au pays qui, de nos jours, font aussi bien de l'assurance-vie que de l'assurance générale? Comme le Groupe Commerce a un bon nom et possède une clientèle satisfaite, le succès lui sourira naturellement fort rapidement dans le domaine de l'assurance-vie, d'autant plus qu'il possède une dynamique direction, qui lui a permis l'an dernier d'afficher une augmentation du côté de ses primes excédant de beaucoup celle accusée par la moyenne de l'industrie, c'est-à-dire des compagnies adonnées au même commerce au pays, au dire même de M. Benoît Benoit. Le peu d'espace à notre disposition ne nous permet pas d'analyser les bilans respectifs de la Compagnie d'Assurance Générale de Commerce, affichant un actif de \$13,358,770.83, de la compagnie d'assurance Mercantile, laissant voir un actif de \$11,730,768.84 et, enfin, de la Compagnie d'assurance canadienne nationale, montrant un actif de \$2,247,647.71, mais, avant de clore notre chronique, nous croyons opportun de rappeler aux nôtres que les succès du Groupe Commerce sont une preuve évidente qu'il y a lieu d'avoir foi en l'avenir de nos institutions, particulièrement lorsqu'elles possèdent d'excellents conseils d'administration, comme c'est le cas du Groupe précité, puisque parmi ses administrateurs figurent maints représentants de notre monde des affaires et des professionnels dont la réputation n'est plus à faire, soit MM. Armand Auclair, Gaston St-Germain, J.-E. Phaneuf, C.R. Benoît Benoit, Jean-René St-Germain, B.A.L.L.B., Carson Eddy, H.N. Wrathall, Marcel Faribault, L.L.D., Léon Gauthier, M.D., Lucien Masse, C.A.L.L.D., Henri Ferron, C.A., Henri-Paul Lemay, L.S.C., L.S.E.P., C.R.

Marcel CLEMENT

Nominations chez Mérite, Compagnie d'Assurance



M. Robert L. Grout, A.I.C.C.

M. Paul Desmarais

M. J.-H. L. Ross, président de la Compagnie d'Assurance Mérite, annonce la nomination de M. Robert L. Grout, A.I.C.C., au poste de vice-président et directeur-général de la compagnie, et de l'élection de M. Paul Desmarais au Conseil d'administration. Né à Oakville, Ont., M. Grout qui a débuté dans l'assurance-accident en 1928, a acquis une vaste expérience dans les diverses phases du secrétariat, de l'ajustement des réclamations, des ventes, de l'administration générale et exécutive. M. Grout a servi outre-mer dans les forces armées canadiennes durant la deuxième guerre mondiale après quoi il assumait le commandement du régiment Les Fusiliers Victoria (Armée de Réserve). Il prit sa retraite en 1949 avant le grade de lieutenant-colonel. M. Desmarais est président et directeur de Transportation Management Corporation, La Compagnie de Transport Provinciale et les Entreprises Gelco Ltée. Il est également directeur de la Montreal Trust Company, de l'Impériale, Compagnie d'Assurance-vie, des Fonds F.I.C. Inc., de l'Administration du Centenaire de la Nation ainsi que de la Fondation du Québec des Maladies du Cœur.

Le congrès du 50e anniversaire de l'Ass. générale des comptables

Aura lieu les 24, 25 et 26 juin au Reine-Elisabeth

Le congrès du 50ième anniversaire de l'Association générale des comptables aura lieu à l'hôtel Reine-Elisabeth les 24, 25 et 26 juin; c'est ce qu'a annoncé hier le président national de l'association, M. Jean-Louis Jarest, C.G.A.

M. Maurice Archer, qui occupera le 1er juillet ses nouvelles fonctions de vice-président du Canadien National, chargé des recherches et du développement, sera le premier conférencier lors du déjeuner qui marquera l'ouverture du congrès, le 24 juin; cette séance sera présidée par M. Ernest A. Hayhurst, C.G.A., président de l'Association des comptables généraux licenciés de la province de Québec.

Les conférenciers qui prendront la parole au cours des deux autres journées du congrès sont M. Victor Oland, de Halifax, président de la Chambre de commerce du Canada, le professeur Alphonse Rivier, de l'université Laval, M. George Moller, de Hamilton, M. R. de W. Mackay, c.r. de Montréal, M. John Diebold, de New-York, qui a créé le mot "automation" et qui est un pionnier dans ce domaine, M. R. Glyn Nelles, de Windsor, et le Dr Marcus Long, professeur de philosophie à l'université de Toronto. M. Walter Goddard, C.G.A., sera le président général du congrès.

Le lieutenant-gouverneur de la province M. Paul Comtois et madame Comtois seront les invités d'honneur au banquet du 50ième anniversaire, qui aura lieu le 26 juin au soir, pour la clôture du congrès. M. Kenneth E. Rennie, C.G.A., président du comité des relations extérieures, présidera le comité du banquet du 50ième anniversaire.

Dans le secteur des pétroliers, BA Oil et Imperial ont cédé 1-8 et Trans-Mountain 1-4. Par ailleurs, Shell a gagné 3-8.

Les papeteries ont gagné du terrain. Abitibi, Bowater, Moore et Fraser accusaient des gains fractionnaires.

Dans le secteur des pétroliers, BA Oil et Imperial ont cédé 1-8 et Trans-Mountain 1-4. Par ailleurs, Shell a gagné 3-8.

Les papeteries ont gagné du terrain. Abitibi, Bowater, Moore et Fraser accusaient des gains fractionnaires.

Dans le secteur des pétroliers, BA Oil et Imperial ont cédé 1-8 et Trans-Mountain 1-4. Par ailleurs, Shell a gagné 3-8.

Les papeteries ont gagné du terrain. Abitibi, Bowater, Moore et Fraser accusaient des gains fractionnaires.

Dans le secteur des pétroliers, BA Oil et Imperial ont cédé 1-8 et Trans-Mountain 1-4. Par ailleurs, Shell a gagné 3-8.

Les papeteries ont gagné du terrain. Abitibi, Bowater, Moore et Fraser accusaient des gains fractionnaires.

Dans le secteur des pétroliers, BA Oil et Imperial ont cédé 1-8 et Trans-Mountain 1-4. Par ailleurs, Shell a gagné 3-8.

Les papeteries ont gagné du terrain. Abitibi, Bowater, Moore et Fraser accusaient des gains fractionnaires.

Dans le secteur des pétroliers, BA Oil et Imperial ont cédé 1-8 et Trans-Mountain 1-4. Par ailleurs, Shell a gagné 3-8.

Les papeteries ont gagné du terrain. Abitibi, Bowater, Moore et Fraser accusaient des gains fractionnaires.

Dans le secteur des pétroliers, BA Oil et Imperial ont cédé 1-8 et Trans-Mountain 1-4. Par ailleurs, Shell a gagné 3-8.

Les papeteries ont gagné du terrain. Abitibi, Bowater, Moore et Fraser accusaient des gains fractionnaires.

Assemblée le 27 juin

Les Brasseries Molson Limitée ont rendu public hier leur 177e rapport annuel publié en français et en anglais. On y lit sous la signature de MM. T.P. H. Molson, président du conseil et de M. H. de M. Molson, président, en partie ce qui suit: Tel que mentionné dans le Rapport Annuel de l'exercice se terminant le 30 septembre 1962, la fin de l'année financière de la Compagnie a été changée du 30 septembre au 31 mars. En conséquence, le présent rapport traite exclusivement du semestre du 1er octobre 1962 au 31 mars 1963 seulement.

Mise en marche Les ventes de bière et ale au Canada durant la période en revue ont augmenté à un rythme satisfaisant. Bien que l'augmentation en Ontario, la plus grande province, n'a été que de 0.5% comparativement au niveau de l'an dernier, les ventes de l'industrie dans le pays tout entier accusaient une augmentation de 3.2% sur celles de la période de six mois se terminant le 31 mars 1962. Comme le taux de l'augmentation de la population n'a pas été plus considérable que la normale, la position de l'industrie reflète une augmentation fort intéressante dans la consommation nationale par capita.

Au cours de la même période, les ventes de votre Compagnie ont augmenté de 4.5% avec le résultat que notre part du marché canadien a atteint un nouveau sommet.

Finances A cause du changement de la date de la fin de l'exercice financier de la Compagnie, les comptes consolidés et vérifiés sont ici présentés sans comparaison. Ils comprennent les opérations de toutes les filiales y compris les résultats de Newfoundland Brewery Limited pour l'exercice financier entier. Ces derniers n'étaient pas inclus pour la période correspondante en 1962.

Pour la période en revue, les ventes se chiffraient à \$52,832,581, soit un gain de \$4,496,247 sur les six mois correspondants de l'année dernière. Après provision pour l'impôt sur le revenu et les intérêts minores, les bénéfices nets consolidés s'élevaient à \$2,968,335 comparativement à \$2,884,505 pour la période de l'an dernier. Compte tenu des dividendes privilégiés se chiffraient à \$250,102, les bénéfices par chaque action "A" et "B" s'élevaient à 69.1¢ sur un total de 3,931,354 actions en cours en 1963 comparés à 67.0¢ sur 3,930,984 actions en 1962.

Le capital de roulement consolidé a décliné de \$986,460 à \$13,139,453 au 31 mars 1963.

Rachat des actions privilégiées Le 15 février 1963, votre Compagnie a emprunté \$10,000,000 par l'émission de débentures 5 1/2% échéant le 15 février 1966. Le produit de cette émission a été utilisé pour remplacer le fonds de roulement investi ces dernières années en immobilisation. Ce fonds de roulement a son tour été utilisé le 1er avril 1963 pour racheter toutes les actions privilégiées émises et en cours de la Compagnie.

Dividendes A leur assemblée du 18 février 1963, vos administrateurs ont déclaré un dividende de 25¢ sur chaque action de la classe "A" et de la classe "B". Il est prévu que le dividende additionnel payé en décembre des deux dernières années sera discontinué et, à moins de circonstances imprévues, un dividende régulier de 25¢ par action sera payé trimestriellement, ce qui aura pour effet de fixer le dividende sur une base annuelle régulière de \$1.00 pour chaque action classe "A" et classe "B".

Production Pour rencontrer les exigences de l'accroissement de notre volume avec une plus grande efficacité et un contrôle plus exact sur la qualité, on a dépensé \$4,312,594 sur l'installation et l'outillage durant la période en revue. Les projets terminés comprennent les nouvelles lignes d'emballage à Toronto et à Vancouver et les nouveaux édifices de caves d'entreposage à Montréal et à Lethbridge.

Taxes Votre Compagnie et l'industrie continuent de suivre de très près le facteur principal du coût dans le prix de la bière, soit celui des taxes. Pendant la période de six mois qui nous concerne, les taxes d'accise et de ventes payées par la Compagnie se sont chiffrées à \$20,324,607 ou 38.5¢ par chaque dollar de prix de vente.

Nous, et l'industrie toute entière continuons de réclamer une diminution dans les taux de taxes et l'élimination de certaines anomalies dans les présentes méthodes de collection de ces taxes. A ce dernier sujet, on a tout lieu de croire que quelques-unes de ces anomalies seront rectifiées et le résultat de ces corrections se traduira par des économies tant pour l'industrie que pour le gouvernement.

Administrateurs A sa demande, Monsieur John H. Molson n'a pas été réélu au Conseil d'Administration après trente-trois ans de service. Il est impossible de décrire un sommaire un tant soit peu adéquat de sa contribution aux affaires de la Compagnie depuis qu'il s'y est joint en 1919 jusqu'à sa retraite en 1961 comme vice-président. Monsieur John Molson a toujours considéré les intérêts de la Compagnie en premier lieu et sa présence au Conseil d'Administration sera beaucoup regrettée.

Prévisions Depuis notre Rapport Annuel d'il y a six mois, certains faits survenus indiquent que des mesures pratiques seront prises pour stimuler les marchés Canadien domestique et étranger. Un courant d'activité, de détermination, et de confiance semble avoir bonifié le climat dans lequel les projets d'affaires sont entrepris et les décisions prises pour l'avenir. De plus, il est à espérer que les études présentement en cours relativement aux aspects particuliers de la politique économique résulteront en des mesures conduisant vers le même but. Ces facteurs, ajoutés au courant progressif actuel de l'économie, sont des plus réconfortants.

Pour les douze prochains mois, nous anticipons que le volume de l'industrie brassicole conservera son présent rythme d'augmentation et nous prévoyons que les ventes et les bénéfices de votre Compagnie devraient connaître une hausse quel que peu supérieure à celle de toute autre période de douze mois précédente.

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu à 11h.30 le 27 juin.

Bourse de New-York

Wall Street regagna hier le terrain perdu la veille

NEW-YORK — Les cours ont légèrement progressé hier, en place newyorkaise au milieu d'une faible activité.

Cet état de choses est attribuable à une reprise tardive dont les sociétés d'épargne et de prêts ont été l'objet.

Le virement a été de 4,410,000 actions au regard de 4,680,000 lundi. Il s'agit du plus faible volume d'affaires enregistré depuis le 29 mai, alors que 4,350,000 actions avaient changé de mains.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a gagné 4 à 271.5.

Les chemins de fer présentaient une allure irrégulière à la fermeture.

Sperry Rand a été le stock le plus en demande, gagnant 1/4 à 16 sur un déplacement de 144,400 actions.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, Hudson Bay Mining a gagné 1/4, Aluminium Ltd. et Distillers Seagrams 1/4, Pacific Canadian, International Nickel et Walker-Gooderham ont perdu 1/4.

Cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain a gagné hier 1-16 à \$1.07 29-32.

Le livre sterling a également gagné 3-16 à \$2.02 3-16.

NEW-YORK — Le dollar canadien a cédé hier 1-16 à 92 11-16 au regard de 92 47-64 mardi dernier.

La livre sterling a cédé 1-32 à \$2.80.

\$1.40 les 50 livres, 33 à 35 les 10 livres.

Ille-Prince-Edouard \$2.50 à \$2.75 les 75 livres, \$1.75 à \$1.85 les 50 livres, 40 à 45 les 10 livres.

Idaho: \$5.75 à \$8 les 100 livres.

Floride: nouvelles blanches \$4.50 à \$3.75 les 100 livres.

Main: \$1.35 à \$1.45 les 50 livres.

Californie: \$5.50 les 100 livres.

Bourse de Toronto

Métaux et mines d'or, plus soutenus

TORONTO — Les cours étaient mixtes hier en Place torontoise à l'issue d'une séance terne.

Industrial Acceptance Corporation a cédé un point à 25 1/2 cent pendant que Algoma a perdu 1/4.

Interprovincial Pipe Line et Texaco ont cédé 1/2.

Par ailleurs, Banque de Nouvelle-Ecosse, Bell Telephone, Dupont et Weston A ont perdu 1/4.

Banque de Montréal, Distillers Seagrams, Moore et Banque Royale ont gagné 1/4.

Canada Permanent Mortgage a haussé de 1/2 et Canada Cement de 3/4.

Trois valeurs ont atteint de nouveaux sommets. Il s'agit de Harding Carpet, en progrès de 3/4 à 24 1/2, Greyhound de 3/4 à 25 et Northern Ontario Natural Gas de 1/4 à 20 1/2.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Dividende No. 295

Un dividende de soixante-dix cents par action du Capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le ou après mardi le 2 juillet 1963, aux actionnaires inscrits vendredi le 31 mai, 1963, à trois heures, p.m.

Par ordre du Conseil d'Administration, Le Directeur général, ANTONIO RAINVILLE, Montréal, le 13 mai 1963.

A. Renaud & Cie Ltée

Courtier en valeurs

Commandes exécutées sur tous les marchés

200 ouest, rue St-Jacques, Montréal — VI. 4-2886

Cours des changes

Afrique du Sud Rand	1.51 1/2
Allemagne Deut. Mark	27.10
Angleterre Livre	3.02 1/2
Argentine Peso	0.081
Australie Liv. Aust.	2.41 1/4
Autriche Schilling	.0419
Belgique Franc	.0216 1/2
Bresil Cruzeiro	.0019
Chili Escudo	.3383
Danemark Couronne	.1584
Espagne Peseta	.0181
France Franc	.2202
Hollande Florin	.2907
Italie Lire	.001736
Japon Yen	.0030
Mexique Peso	.0870
New-York Dollar	1.07 1/2
Norvège Couronne	.1511
Nouv. Zel. Liv. N.Z.	3.01
Pérou Sol	.0404
Suède Couronne	.2031
Suisse Franc	.2495
Tchécoslovaquie Cour.	.1311
Venezuela Bolivar	.2382

"CREDIT M.-G. INC."

Avis de dividende

Un dividende trimestriel de quinze cents (\$0.15) par action classe "A" a été déclaré par la Compagnie le 14 mai 1963, et sera payé le 17 juin 1963 aux actionnaires de la classe "A" enregistrés dans les livres de la compagnie le 31 mai 1963.

André PAQUETTE, secrétaire

Bolton, Tremblay

& COMPAGNIE

Surveillance et gestion de portefeuilles de particuliers, Corporations et Caisses de Retraite

Actions et obligations

Craig, Forget & Cie Ltée

AGENTS DE CHANGE

Membres des Bourse de Montréal, Bourse Canadienne

204 ouest, rue Notre-Dame — Tél.: VI. 9-6263, Montréal 1

Achats et ventes d'obligations

Gouvernements — Municipalités — Commissions scolaires — Institutions religieuses Services Publics — Corporations

CRÉDIT QUÉBEC INC.

COURTIERS DE PLACEMENTS

Choix exceptionnel d'obligations de tout repos.

132 ouest, rue St-Jacques — Tél. Victor 9-5361, MONTREAL

Achats et ventes d'obligations

Gouvernements — Municipalités — Commissions scolaires — Institutions religieuses Services Publics — Corporations

CRÉDIT QUÉBEC INC.

COURTIERS DE PLACEMENTS

Choix exceptionnel d'obligations de tout repos.

132 ouest, rue St-Jacques — Tél. Victor 9-5361, MONTREAL

AU COMPTANT OU PAR VERSEMENTS

S. G. F.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT

ACTIONS: \$10.00

Nous vous donnons l'occasion de participer à cette entreprise — Tout en épargnant — Au moyen de versements mensuels

DEVENEZ ACTIONNAIRE DE LA S.G.F. MAINTENANT MODE DE PAIEMENT: \$1.00 par mois par action

Pour renseignements retourner le coupon ci-dessous

Crédit du Nord Inc., Valeurs de Placements, 57 ouest, rue St-Jacques, MONTREAL, QUE. VI. 4-9371

Messieurs, Sans obligation de ma part, veuillez me donner tous les renseignements concernant l'achat des actions ordinaires de la S.G.F. par versements mensuels.

NOM

ADRESSE

VILLE

BOURSE CANADIENNE

Cours tenu par le: **PROFESSEUR CANADIENNE**

Conseils : Maurice CHARTRE, J. A. A. Emile BEAUVAIS, D.S.C., e.A.

Nouvelles subventions fédérales au sport amateur

- La somme de ces dons s'élève à \$412,395
- L'Association olympique reçoit \$76,000
- Octroi de \$49,400 à la Légion canadienne
- \$20,000 à l'Ass'n des centres de loisirs

OTTAWA le 7 juin 1963 — Vingt-huit subventions dont la somme totale s'élève à \$412,395 ont été attribuées, au titre de la Loi sur la santé et le sport amateur, à plusieurs organismes canadiens très divers.

L'attribution des subventions, qui sont destinées à encourager diverses activités allant du tennis de table à la navigation à voile, a été annoncée aujourd'hui par l'honorable Judy LaMarsh, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

La subvention la plus importante a été accordée à l'Association olympique canadienne qui reçoit \$76,000 destinées à couvrir une partie des frais de la participation canadienne aux jeux panaméricains de 1963 et aux jeux olympiques de 1964.

Une subvention de \$49,400 a également été accordée à la Légion royale canadienne afin de défrayer une partie des dépenses d'un cours national d'entraîneurs des sports de piste et pelouse dirigé par la Légion.

Les autres subventions importantes comprennent une subvention de \$39,865 attribuée à l'Union athlétique amateur du Canada pour couvrir une partie des frais des épreuves de championnat national dans divers sports, ainsi que des dépenses de cours d'entraîneurs pour les haltérophiles et les lutteurs dans tout le Canada et une subven-

tion de \$20,000 à l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et la récréation, en vue d'aider le présent travail d'organisation de cette Association.

Une subvention supplémentaire de \$15,000 a été accordée à l'Association du développement olympique de Calgary en vue des jeux olympiques d'hiver à Banff, en 1968. Cette somme s'ajoute à un total de \$95,000 précédemment attribué au titre du programme pour la mise au point des plans et renseignements techniques nécessaires pour que la Commission olympique internationale considère Banff comme site possible.

Parmi les autres organismes subventionnés citons l'Union athlétique intercollégiale du Canada (\$22,000); l'Association canadienne de ski amateur (\$20,215); et l'Association canadienne de tennis (\$20,000).

Une liste complète des subventions accordées se trouve ci-jointe.

Union athlétique amateur du Canada a) frais des championnats nationaux de boxe, d'escrime, de gymnastique, de poids et haltères, de lutte, de piste et pelouse de l'U.A.A. \$25,000; b) frais d'un cours de dix jours donné à dix entraîneurs d'haltérophiles à Montréal, \$2,250; c) frais de cours de lutte à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans les provinces de l'Atlantique \$5,525; d) frais des

championnats senior de piste et pelouse à Waterloo, Ontario, en août 1963 \$7,525, TOTAL \$39,865.

Association canadienne des centres de loisirs a) aide pour couvrir une partie des frais d'un cours de formation à la direction pour 120 directeurs et administrateurs de centres de récréation à Rivière-du-Loup, (P.Q.) — En août 1963 TOTAL \$20,000.

Scouts du Canada a) pour encourager une "Année de l'aptitude" des Scouts, dont le principal événement sera une épreuve olympique nationale et une journée de sports en plein air en mai et juin 1964, TOTAL \$5,465.

Association du développement olympique de Calgary a) aide pour permettre à Banff, en Alberta, d'être choisie comme site des jeux olympiques d'été 1968 TOTAL \$15,000.

Association canadienne de ski amateur \$20,215.

Association canadienne de patinage de vitesse amateur \$5,175.

Fédération canadienne des sports amateurs \$10,000.

Association canadienne de natation amateur \$11,738.

Association canadienne de tir à l'arc \$2,000.

Association canadienne de canotage amateur \$10,884.

Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et la récréation a) subvention "unique" aux fins d'améliorer le développement et l'organisation de l'A.C.S.E.P.R. 20,000.

Association canadienne de badminton \$4,900.

Association canadienne de canoë \$8,078.

Association canadienne de hockey a) aide pour couvrir une partie des frais d'une épreuve interprovinciale de hockey en vue de sélectionner les représentants du Canada aux jeux olympiques, à Vancouver, C.B., en octobre 1963, \$3,000.

Association féminine de hockey du Canada a) aide pour l'amélioration et l'extension du hockey féminin au Canada, \$2,300.

Union athlétique intercollégiale du Canada \$22,000.

Union féminine de golf du Canada \$3,842.

Conseil canadien du bouldin \$2,800.

Association canadienne de tennis \$20,000.

Association olympique canadienne a) aide pour couvrir une partie des frais de participation aux jeux panaméri-

cains de 1963, à São Paulo, Brésil, et des jeux olympiques de 1964, TOTAL \$76,000.

Association canadienne de tennis de table \$4,770.

Association canadienne de volleyball \$7,568.

Association canadienne de navigation à voile \$11,000.

Association canadienne des auberges de la jeunesse \$15,000.

Le conseil national canadien de la YMCA \$6,428.

Légion royale canadienne a) aide pour couvrir une partie des frais d'un cours national sur les sports et jeux de piste et pelouse à l'OAC de Guelph, du 12 au 20 août 1963, b) aide pour couvrir une partie des frais de cours sur les sports et jeux de piste et pelouse dans toutes les régions du Canada en juin et juillet 1963, \$49,400.

Société royale de sauvetage du Canada \$10,000.

Association royale de golf du Canada \$5,767.



Le club des jeunes du centre Notre-Dame reprendra ses activités, mardi, le 25 juin, aux conditions usuelles. Il y aura innovation toutefois cette année puisque le club sera mixte permettant ainsi aux membres d'une même famille d'en bénéficier. On voit ici une scène des activités à l'intérieur, pour les jours de pluie. On s'inscrit au centre : RE. 9-3379.



De la grande visite à Blue Bonnets, lundi soir. De gauche à droite, les hon. Paul Doxois, Pierre Laporte et Lionel Chevrier en compagnie de M. P. H. Desrosiers.

À BLUE BONNETS :

L. Laurin revient à ses anciennes amours

Lucien Laurin, un ancien jockey qui connut ses moments de gloire à Blue Bonnets il y a quelques années, revient ce soir au théâtre de ses anciens exploits. Lucien n'est plus jockey, mais propriétaire et entraîneur et a confié trois de ses pur-sang à Ted Mann; le trois ans Nakina et deux poulains, Boy Loss et Gigi McGee.

Nakina est sûrement le meilleur trois-ans à visiter à Blue Bonnets depuis le début du présent meeting. L'an dernier, ce rejeton de Primate a gagné quatre importantes courses dans l'état de New-York, soit deux à Aqueduct, une à Saratoga et une à Belmont.

Les courses gagnées par Na-

kina étaient pour des en jeux de \$7,500, \$7,500, \$16,000 et \$11,500.

En plus d'être propriétaire d'une quinzaine de chevaux, Laurin occupe également le poste d'entraîneur au service de Sarto Desnoyers. C'est lui qui entraîne Kingsey, un des inscrits au Queen's Plate de samedi prochain à Woodbine.

TURF NOTES. — Bill Kearney, du bureau de protection des courses au galop, annonce que la prise d'empreintes digitales va bon train à Blue Bonnets... Lorsque tout sera terminé, il émettra des cartes officielles à plus de 400 employés de la piste... Un "apprenti" fait ses débuts mont-

réalis ce soir: il s'agit de William Ross Parsons, 23 ans, qui pilotera Belle Ange, un rapide coursier entraîné par le Mont-réalais Mike Long... Parsons pèse 105 livres et a conduit une douzaine de fois à Fort Erie et Woodbine sans toutefois visiter le cercle des vainqueurs.

PREMIERE COURSE

\$1,200 — 3 ans et plus

4 1/2 FURLONGS

5 Belle Anne Parsons 108 3

3 Queen's Nieu Johnson 108 3

3 See It Thru Bovine 120 5

9 Smokey R. Landry 120 6

7 Sun Certain Walker 110 8

1 St. Clair 115 8

2 Tahitian Bay Chiappetta 120 10

4 Miss Bodkin Coy 108 12

DEUXIEME COURSE

\$1,300 — 3 ans et plus

5 FURLONGS

3 Bob Rushion Bovine 108 3-2

3 Roman Realm Coy 119 3

1 Nepper Tandy Vienne 114 4

9 Acadian Lady Nash 110 5

4 Hilty Dilly Montgomery 110 8

6 Elm A See Johnson 110 10

TROISIEME COURSE

\$1,300 — 3 ans et plus

5 FURLONGS

1 Pickled Pick Nedeau 110 3

3 Taguomee Vienne 112 4

4 Red Pal Coy 108 5

1A Triple Polly Walker 122 6

1A Dutch Service Walker 100 6

2 Oberholt Crete 117 8

3 Moon Romance 110 10

8 Philia Chiappetta 112 12

QUATRIEME COURSE

\$1,200 — 4 ans et plus

4 1/2 FURLONGS

4 Last Time Bovine 115 3

6 Gratitude Vienne 120 4

3A Special Chick Krohn 116 6

7A Weygame Coy 120 8

2 Callant Chop Nedeau 115 8

1 Philanthropy Johnson 110 10

5 Tom Bartie Grady 120 10

CINQUIEME COURSE

\$1,200 — 3 ans et plus

5 FURLONGS

2 Ridge Drive Coy 120 3

4 Arctic Pilot Walker 115 4

6 Pine Aior Grady 115 5

3 Kingster Johnson 120 6

3 Write Off Nash 120 8

8 Memphis Boy Chiappetta 115 8

5 Olive C. Nedeau 110 10

7 Jetties Vienne 107 12

SIXIEME COURSE

\$1,200 — 3 ans et plus

4 1/2 FURLONGS

7A Red Arrow Nash 120 1

4 Miss Britta Chiappetta 115 4

1 Aerolo II Walker 120 5

4 Sovran Gift Grady 115 6

3 Cold Whilly Cardella 115 8

8 Captain Ball Vienne 120 8

3 Strake of Love Nedeau 115 10

2A Light Music Bovine 120 3

SEPTIEME COURSE

\$1,400 — 3 ans et plus

4 1/2 FURLONGS

2 Reliance King Vienne 118 3-2

6A Costly Lady Phillips 115 3

4 Golf Champ Nedeau 118 4

1A Half Ace Bovine 118 3-2

4 Hy Elector Phillips 118 6

1 See One See Nash 115 8

3 Pont Rouge Johnson 112 8

HUITIEME COURSE

\$1,200 — 4 ans et plus

1 MILLE et 70 VERGES

3 Sherona Walker 120 3

4 Stoker Pike Bovine 120 3

4 Roman Sapitol Griffiths 122 6

2 Soft Lady Bovine 112 8

7 Mo Dandy Reil 127 8

7 Soup Boy Vienne 112 8

3 Lillie's Roots Phillips 117 10

8 Prince's Teddy Nedeau 118 10

2 Little Boy Coy 116 12

Comme les
pyramides,
cet édifice
n'a
qu'un but:
attendre !

Pour satisfaire à la demande croissante pour les fameuses bières Molson, nous mettons en service, à Montréal, un nouvel entrepôt de maturation qui est le plus grand et le plus moderne de son genre dans tout le Canada. D'une hauteur de 170 pieds, cet édifice ne comporte pas une seule fenêtre; ce qui permettra aux bières Molson d'y mûrir longuement à l'abri de la lumière et ce, jusqu'à ce qu'elles soient mûres à point. L'immense popularité dont jouissent les bières Molson au Québec, au Canada et aux Etats-Unis est un gage de votre confiance et de notre souci de continuer à la mériter.

LA BIÈRE MOLSON EXPORT — LA BIÈRE DOUCE LAURENTIDE — LA BIÈRE LAGER MOLSON CANADIAN — LE PORTER VELOUTÉ MOLSON

LA BRASSERIE MOLSON DU QUÉBEC LIMITÉE

TONDEUSE SUNBEAM

A MOTEUR ELECTRIQUE

Modèle 1963

HAUTEUR DE COUPE

REGLABLE DE 1/2" A 3"

- Puissant moteur, démarrages rapides
- Ne pèse que 34 lb
- Manche basculant — s'accroche au mur.

no RE77

\$59⁹⁵

CORDES DE RALLONGE

100 pieds

\$8⁸⁸

EN VENTE A NOS 4 MAGASINS

Centre d'achats Wilderdon
1406, St-Denis
6955, St-Hubert
Centre d'achats Rockland
AV. 8-0251

OMER DESERRES

Cavalera le sportive

par
Gérard 'Gerry'
Gosselin

Pour l'information des lecteurs, qui ne l'auraient pas eu, je suis de retour après un mois de repos forcé. Par complaisance pour l'ordonnance du médecin qui fait la guerre à ma tension artérielle, je ferai peut-être moins de croisière, mais je ne me soustrairai pas pour autant à mon devoir de commenter objectivement tout l'éventail des divers événements du mois passé dans le monde du sport. Avant d'aller plus loin, je m'excuse de tous ceux qui m'ont écrit depuis le 7 mai et dont je n'ai pu publier les communiqués ou les informations, parce que ce courrier a été accumulé sur mon bureau jusqu'à mon retour. Ces excuses s'adressent particulièrement au Mont-St-Louis, au centre de l'Immaculée-Conception, au centre Notre-Dame, à l'Association des centres de loisirs, à la cité de Longueuil, au baseball junior, au centre Paul Sauvé, à Blue Bonnets, à la Palestre, au centre Mgr Pigeon, à l'Université de Montréal, à M. Henri Boucher, de Drummondville, à Hap Holland, etc.

Le menu des prochains semaines sera donc varié. En plus de s'occuper des événements de l'actualité, cette chronique envahira tous les domaines. Avant d'aller plus loin, une nouvelle qui a fait manchettes hier en première page, comme tangente au mouvement du FLQ, m'inspire un commentaire initial. L'honorable Lionel Bertrand s'est plaint que la publicité tapageuse, faite en dehors du Canada au FLQ, nuit considérablement au travail du bureau du tourisme du Québec, dont les délégués reviennent souvent avec des commentaires désagréables. Il faudra en reparler plus en profondeur, mais s'il est désirable d'attirer les étrangers et surtout les Américains chez nous, ne doit-on pas commencer par favoriser les gens en place, les touristes de chez nous qui, en matière de pêche et de chasse, pourraient bénéficier d'avantages plus pratiques, dans les limites de leur propre province. A ce stade, il faudra repenser les clubs privés de pêche et de la réorganisation désirable du ministère de la pêche, en fonction des besoins locaux et de l'information.

Au menu des prochains jours, cette chronique commentera la dernière convention du hockey. Un parallèle s'imposera avec celle du baseball qui a lieu au début de l'hiver. Il faudra déplorer qu'on ait oublié de modifier certains règlements et qu'on soit resté dans le statu quo. La fameuse transaction Canadien-Rangers a tellement attiré l'attention qu'elle a fait oublier des améliorations qui s'imposaient. Cette transaction a nettement remis en lumière un principe qui est à la base du hockey majeur, qui en explique l'existence, en inspire la conduite: à savoir qu'il s'agit d'une entreprise commerciale. Par ailleurs, si le hockey, comme les autres sports professionnels sont des entreprises commerciales, ces sports tombent sous les lois communes de l'économie.

Il y a l'offre et la demande; il y a la production et la consommation. Il y a un acheteur et un vendeur. Si on conçoit de aux magnats le droit de vendre leur produit, il faut que l'acheteur, que le consommateur, en aient pour leur argent. Pour le prix d'admission qu'il paie, le spectateur se croit en droit de surveiller toutes les transactions qui changent la nature, les chances, le comportement et la qualité du club qu'il encourage de son support, de son enthousiasme et de ses deniers. A ce moment-là, il ne s'agit plus de faire du sentiment, mais d'évaluer, en dollars, comme un financier qui suit les pages de Marcel Clément, si avec l'argent investi, les dividendes en valent la peine.

Il faudra donc parler de Plante vs Worsley; de Marshall et Goyette vs Balon, les deux autres joueurs des Rangers étant encore des inconnus dans l'esprit des spectateurs. Il faudra dire un mot de Tom Johnson, de Bernard Geoffroy qui pourrait bien aller à Toronto avec Worsley de Howie Young dont toute la ligue a approuvé implicitement les frasques de la saison dernière en sanctionnant une transaction qui l'envoie compléter avec Reggie Fleming le plus formidable duo de bucheurs de toute l'histoire de la ligue Nationale. Il faudra scruter la valeur de Marc Réaume qui, rejeté par les Leafs, reviendrait comme un as au Canadien, via les ligues mineures.

Pour compléter le panorama du hockey, il faudra commenter la déclaration de Camille Henry qui passe le séateur dans les performances de Lorne Worsley. Il faudra aussi se demander ce que Rudy Pilous ajouterait, pour l'avenir du Canadien, au trio de commande Selke-Reardon-Pollock. Dans un autre ordre d'idée, nous suivrons la course au championnat du baseball majeur: les malchances des Yankees avec leurs blessés; les luttes épiques entre Giants et Dodgers; les surprenants révéils des Mets; dans le domaine des loisirs, il faudra mettre en lumière certains principes émis au congrès de Val David; parler de la clinique de Rivière-du-Loup; féliciter Léopold Vigeant de son bouquin: "Tête Première"; surveiller le monde des courses; décrire la "dernière drave" sur la Rouge; encourager les sports de plein air, les fervents du campisme, et leurs affranchissements pêches de truites et d'achigans; enfin il y aura de quoi aggrémenter l'été des citoyens qui, privés de baseball professionnel parce qu'ils n'ont pas de stade, essaient vers la campagne, ses prés verts, ses cours d'eau ruissellants et ses plages invitées.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.61, COUR SUPÉRIEURE, LEO BEAUCHE, demandeur, vs YVON BEAUCHE, défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 10763 rue Boulevard Olympia app. 2, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. T.V. Zenith 21" et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.62, COUR SUPÉRIEURE, LEO BEAUCHE, demandeur, vs YVON BEAUCHE, défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 10763 rue Boulevard Olympia app. 2, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. T.V. Zenith 21" et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.63, COUR SUPÉRIEURE, LEO BEAUCHE, demandeur, vs YVON BEAUCHE, défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 10763 rue Boulevard Olympia app. 2, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. T.V. Zenith 21" et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.64, COUR SUPÉRIEURE, LEO BEAUCHE, demandeur, vs YVON BEAUCHE, défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 10763 rue Boulevard Olympia app. 2, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. T.V. Zenith 21" et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Ralph Keller passe aux Bears de Hershey Réaume a joué déjà pour Toronto et Détroit L'an dernier, il a mérité le trophée Eddie Shore, dans la ligue Américaine.

MONTREAL. — Les Canadiens de Montréal, de la LNH, ont complété, hier, le tour de jeu de joueurs avec les Bears de Hershey, de la LAH, en vertu duquel le joueur de défense Marc Réaume reviendra sous la grande tente.

Boston gagne en 15 manches

Détroit. — Le beau travail en relève de Dick Radatz a été récompensé hier alors qu'à la 15ème manche, Frank Malone

Tous ne sont pas de l'avis de Nicklaus

HARRISON, N.Y. — La suggestion de Jack Nicklaus voulant une tournée du golf professionnel plus sommaire s'est attirée une rebuffade de la part de Doug Ford, ancien champion de la PGA et des Masters. "Evidemment, Nicklaus est en faveur d'un calendrier plus court, et pourquoi ne le serait-il pas?", a maugréé Ford. "En somme, il est au sommet".

"Mais que penser de tous les pauvres bourgeois qui travaillent d'arrache-pied afin d'arriver? Jack n'a certainement pas songé à eux. Il ne pense qu'à lui-même, ce qui est une attitude très égoïste, je crois". "Nicklaus veut seulement prendre part aux événements à fortes bourses", a poursuivi Ford. "Si un tournoi n'offre pas de prix substantiels, il n'y participe pas. Il ne se sent pas obligé envers les commanditaires".

"Jack a été plus chanceux que la plupart d'entre nous. Il a connu une brillante carrière amateur. Il a fait le saut chez les pros et a immédiatement connu des succès".

"Voilà qui est formidable, mais combien de joueurs peuvent le réaliser? La majorité se doit de travailler fort afin d'atteindre un certain succès. Ils ne peuvent y parvenir que par les tournois moins importants".

"Si la tournée de la PGA était limitée à 30 tournois, il ne s'agirait que de compétitions de choix avec des bourses allant de \$50,000 à \$100,000. Le débutant n'y serait même pas invité".

Pour sa part, Bob Goaly était d'avis que Nicklaus avait fait une suggestion un peu rapide. "Jack est un bon gars, mais il ne pense encore à la maturité", a dit Goaly. "Il y a bien des choses que l'on apprend avec le temps. Pour ma part, je suis un de ceux qui doivent lutter constamment pour arriver".

Claude Harmon, ancien champion des Masters qui ne participe pas à la tournée, a déclaré: "Je crois que l'abréviation du calendrier nuirait au golf, ce serait, en somme, la disparition des mineurs au baseball".

Les golfeurs professionnels sont présentement ici en vue de la classique Thunderbird, d'un enjeu de \$100,000, qui doit débuter jeudi au Westchester Country Club. Il s'agit d'un des rares tournois au calendrier auquel participe la crème des joueurs.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.65, COUR SUPÉRIEURE, GÉRARD TREMBLAY, demandeur, vs GÉRARD GUILLET, défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1270 rue Bélanger est en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. T.V. Zenith 21" et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.66, COUR SUPÉRIEURE, GÉRARD TREMBLAY, demandeur, vs GÉRARD GUILLET, défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1270 rue Bélanger est en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. T.V. Zenith 21" et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.67, COUR SUPÉRIEURE, GÉRARD TREMBLAY, demandeur, vs GÉRARD GUILLET, défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1270 rue Bélanger est en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. T.V. Zenith 21" et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.68, COUR SUPÉRIEURE, GÉRARD TREMBLAY, demandeur, vs GÉRARD GUILLET, défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1270 rue Bélanger est en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. T.V. Zenith 21" et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.69, COUR SUPÉRIEURE, GÉRARD TREMBLAY, demandeur, vs GÉRARD GUILLET, défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1270 rue Bélanger est en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1. T.V. Zenith 21" et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT, J. M. PAQUETTE, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

defence Chuck Hamilton et un autre joueur, dont on dévoile l'identité après l'entraînement de septembre.

Keller a été repêché des Rangers de New-York lors de l'assemblée annuelle de la LNH la semaine dernière. Il a évolué pour les Clippers de Baltimore, de la LNH, l'hiver dernier, tandis que Hamilton portait les couleurs des Canadiens de Hull-Ottawa, de la LPE.

Reaume a déjà joué pour Toronto et Détroit. Il est retourné dans les mineurs en 1960-61. La saison dernière, il s'est mérité le trophée Eddie Shore en tant que meilleur joueur d'arrière-garde dans la LAH et a également été choisi sur la première équipe d'étoiles du circuit.

Le vice-président Ken Reardon, des Canadiens, a révélé que l'équipe avait dû offrir le prix fort pour obtenir Reaume, car toutes les autres formations de la LNH tentaient de s'assurer ses services. Reardon s'est dit très heureux de la nouvelle acquisition.

Les équipes de la LNH n'ont pu repêcher Reaume la semaine dernière parce qu'il était la propriété de Hershey. On sait qu'il n'y a pas de repêchage entre la LNH et la LAH.

Notre choix à Blue Bonnets

- 1 Belle Ange Queens New See It Thru
- 2 Bob Rushton Roman Realm Napper Tandy
- 3 Pickled Tink Taquemet Red Pal
- 4 Last Time Gratitudo Special Chick
- 5 Ridge Drive Arctic Pilot Pine Arrow
- 6 Red Arrow Miss Bixite Airole II
- 7 Hellenic King Costly Andy Golf Champ
- 8 Sherona Stoker Pike Roman Capitol

Sieges retenus

NEW YORK — L'entreprise Sports Vision a fait savoir, lundi, qu'elle avait retenu jusqu'à maintenant 143 emplacements au Etats-Unis et au Canada pour la télédiffusion du combat-revanche entre Sonny Liston et Floyd Patterson pour le championnat poids-lourd du monde, à Las Vegas, le 22 juillet.

Le combat sera transmis par circuit fermé sur des écrans installés dans des parcs, des théâtres et des salles de cinéma.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.70, COUR SUPÉRIEURE, DOMINIQUE PACKAGING LTD., demanderesse, vs CONSTANT WEINAND, JAN SPRENGER (WOOLWORTH), défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 254 rue Gaston en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1. Clavier typographique, 2. Machine à écrire, 3. Bureau, 4. Papiers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.71, COUR SUPÉRIEURE, DOMINIQUE PACKAGING LTD., demanderesse, vs CONSTANT WEINAND, JAN SPRENGER (WOOLWORTH), défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 254 rue Gaston en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1. Clavier typographique, 2. Machine à écrire, 3. Bureau, 4. Papiers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.72, COUR SUPÉRIEURE, DOMINIQUE PACKAGING LTD., demanderesse, vs CONSTANT WEINAND, JAN SPRENGER (WOOLWORTH), défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 254 rue Gaston en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1. Clavier typographique, 2. Machine à écrire, 3. Bureau, 4. Papiers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.73, COUR SUPÉRIEURE, DOMINIQUE PACKAGING LTD., demanderesse, vs CONSTANT WEINAND, JAN SPRENGER (WOOLWORTH), défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 254 rue Gaston en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1. Clavier typographique, 2. Machine à écrire, 3. Bureau, 4. Papiers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.74, COUR SUPÉRIEURE, DOMINIQUE PACKAGING LTD., demanderesse, vs CONSTANT WEINAND, JAN SPRENGER (WOOLWORTH), défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 254 rue Gaston en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1. Clavier typographique, 2. Machine à écrire, 3. Bureau, 4. Papiers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

Province de Québec, District de Montréal, No 589.75, COUR SUPÉRIEURE, DOMINIQUE PACKAGING LTD., demanderesse, vs CONSTANT WEINAND, JAN SPRENGER (WOOLWORTH), défendeur. Le 21 juin 1963, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 254 rue Gaston en la cité de Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1. Clavier typographique, 2. Machine à écrire, 3. Bureau, 4. Papiers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, P. E. LINTEAU, H.C.S. UN. 1-5473, Montréal, 11 juin 1963.

BASEBALL

CLASSEMENT

Ligue Nationale	G	P	Moy.	Diff.
Cincinnati	28	12	3.58	
St-Louis	27	13	3.71	
St-Paul	26	14	3.84	
Chicago	25	15	3.97	
Los Angeles	24	16	4.10	
San Francisco	23	17	4.23	
San Diego	22	18	4.36	
Los Angeles	21	19	4.49	
San Francisco	20	20	4.62	
San Diego	19	21	4.75	
Los Angeles	18	22	4.88	
San Francisco	17	23	5.01	
San Diego	16	24	5.14	
Los Angeles	15	25	5.27	
San Francisco	14	26	5.40	
San Diego	13	27	5.53	
Los Angeles	12	28	5.66	
San Francisco	11	29	5.79	
San Diego	10	30	5.92	
Los Angeles	9	31	6.05	
San Francisco	8	32	6.18	
San Diego	7	33	6.31	
Los Angeles	6	34	6.44	
San Francisco	5	35	6.57	
San Diego	4	36	6.70	
Los Angeles	3	37	6.83	
San Francisco	2	38	6.96	
San Diego	1	39	7.09	
Los Angeles	0	40	7.22	

LIGUE AMERICAINE

Ligue Américaine	G	P	Moy.	Diff.
Chicago	32	22	3.58	
Baltimore	31	23	3.71	
New York	30	24	3.84	
Minnesota	29	25	3.97	
Boston	28	26	4.10	
Kansas City	27	27	4.23	
Cleveland	26	28	4.36	
Los Angeles	25	29	4.49	
Detroit	24	30	4.62	
Washington	23	31	4.75	
St-Louis	22	32	4.88	
San Francisco	21	33	5.01	
San Diego	20	34	5.14	
Los Angeles	19	35	5.27	
San Francisco	18	36	5.40	
San Diego	17	37	5.53	
Los Angeles	16	38	5.66	
San Francisco	15	39	5.79	
San Diego	14	40	5.92	
Los Angeles	13	41	6.05	
San Francisco	12	42	6.18	
San Diego	11	43	6.31	
Los Angeles	10	44	6.44	
San Francisco	9	45	6.57	
San Diego	8	46	6.70	
Los Angeles	7	47	6.83	
San Francisco	6	48	6.96	
San Diego	5	49	7.09	
Los Angeles	4	50	7.22	
San Francisco	3	51	7.35	
San Diego	2	52	7.48	
Los Angeles	1	53	7.61	
San Francisco	0	54	7.74	

Léo Dandurand et D. Campbell seront honorés

Deux sportsmen bien connus seront honorés à l'occasion du tournoi annuel de l'Association des sports de Montréal. Ce tournoi aura lieu au club de golf Lachute, le mercredi 10 juillet. C'est ce qui vient d'annoncer le président de l'Association Zoltie Lesperance.

L'invité d'honneur sera Dave Campbell, avantageusement connu dans le hockey, comme joueur, instructeur et dirigeant. Il est maintenant maire de la ville de Lachute.

On rendra aussi un tribut d'hommages à Léo Dandurand qui vient d'être élu au Panthéon du hockey.

Le tournoi au cours duquel on honore toujours des sportifs bien connus est le 31e de l'organisation. Tous les athlètes, les dirigeants actuels et du passé de même que les sportifs sont invités.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code de Commerce, que la Banque de Montréal, d'ici en avant, sera tenue de payer les chèques de la Banque de Montréal, d'ici en avant, sous le numéro 1674135.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code de Commerce, que la Banque de Montréal, d'ici en avant, sera tenue de payer les chèques de la Banque de Montréal, d'ici en avant, sous le numéro 1674135.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code de Commerce, que la Banque de Montréal, d'ici en avant, sera tenue de payer les chèques de la Banque de Montréal, d'ici en avant, sous le numéro 1674135.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code de Commerce, que la Banque de Montréal, d'ici en avant, sera tenue de payer les chèques de la Banque de Montréal, d'ici en avant, sous le numéro 1674135.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code de Commerce, que la Banque de Montréal, d'ici en avant, sera tenue de payer les chèques de la Banque de Montréal, d'ici en avant, sous le numéro 1674135.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code de Commerce, que la Banque de Montréal, d'ici en avant, sera tenue de payer les chèques de la Banque de Montréal, d'ici en avant, sous le numéro 1674135.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code de Commerce, que la Banque de Montréal, d'ici en avant, sera tenue de payer les chèques de la Banque de Montréal, d'ici en avant, sous le numéro 1674135.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code de Commerce, que la Banque de Montréal, d'ici en avant, sera tenue de payer les chèques de la Banque de Montréal, d'ici en avant, sous le numéro 1674135.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code de Commerce, que la Banque de Montréal, d'ici en avant, sera tenue de payer les chèques de la Banque de Montréal, d'ici en avant, sous le numéro 1674135.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code de Commerce, que la Banque de Montréal, d'ici en avant, sera tenue de payer les chèques de la Banque de Montréal, d'ici en avant, sous le numéro 1674135.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code de Commerce, que la Banque de Montréal, d'ici en avant, sera tenue de payer les chèques de la Banque de Montréal, d'ici en avant, sous le numéro 1674135.

Vada Pinson se signale au bâton et Cincinnati défait les Mets

NEW YORK — Vada Pinson a dirigé l'offensive des siens hier alors que les Redlegs de Cincinnati ont défait les Mets de New York au compte de 8-3. Pinson a cogné un circuit, un double et un simple. D'autre part, Jim Maloney, le lanceur gagnant, a retiré 12 frappeurs au bâton.

Maloney, qui en était à sa neuvième victoire, a été remplacé par Jim Owens au début de la neuvième manche.

C'était le cinquième circuit de Pinson. Il a été repêché contre Ken Mackenzie.

Pinson a dirigé l'offensive des siens hier alors que les Redlegs de Cincinnati ont défait les Mets de New York au compte de 8-3. Pinson a cogné un circuit, un double et un simple. D'autre part, Jim Maloney, le lanceur gagnant, a retiré 12 frappeurs au bâton.

Maloney, qui en était à sa neuvième victoire, a été remplacé par Jim Owens au début de la neuvième manche.

C'était le cinquième circuit de Pinson. Il a été repêché contre Ken Mackenzie.

Pinson a dirigé l'offensive des siens hier alors que les Redlegs de Cincinnati ont défait les Mets de New York au compte de 8-3. Pinson a cogné un circuit, un double et un simple. D'autre part, Jim Maloney, le lanceur gagnant, a retiré 12 frappeurs au bâton.

Johnson: "Le séparatisme est une solution extrême"

QUEBEC (DNC) — M. Daniel Johnson, chef de l'opposition, a établi un parallèle hier entre le droit de grève pour les syndicats et le séparatisme pour le Québec.

Prenez la parole devant les membres du club Rotary de Québec, il a reconnu que le séparatisme est une solution extrême, de dernier recours. "C'est un peu comme la grève, a-t-il dit. Mais, pour un syndicat qui entreprend des négociations, il ne serait pas sage d'exclure au départ le recours à la grève, même s'il espère bien l'éviter".

M. Johnson a souligné qu'un nombre croissant de Canadiens français, parmi les jeunes et aussi les moins jeunes, croient sincèrement que le séparatisme est devenu inévitable. Nous verrons bientôt s'ils ont raison, a-t-il dit.

M. Johnson a affirmé que pour sa part, il croyait encore à la possibilité d'un dialogue entre le Canada français et le Canada anglais. "Et j'estime qu'il faut tenter cette chance, cette dernière chance, avant de songer à autre chose", a-t-il dit.

Toutefois, il a noté que "si la sécession est, pour les Canadiens français, le seul moyen de rester eux-mêmes, de rester français, alors ce n'est pas seulement leur droit, c'est même leur devoir d'être séparatistes".

Projet d'aménagement près de la future Cité parlementaire

QUEBEC (DNC). — Un syndicat composé de professionnels, de financiers et d'industriels a soumis hier au maire de Québec, M. Wilfrid Hamel, un projet d'aménagement du secteur de la capitale qui se trouvera en bordure nord de la future cité parlementaire. S'il se réalise, ce projet engagera des sommes de plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Le syndicat a choisi pour limites du secteur qu'il entend aménager celles de l'aire numéro trois de la ville, telle que définie par le rapport du comité d'enquête sur le logement à Québec, présidé par M. Jean-Marie Martin.

Selon des sources autorisées, certains indices qui laissent prévoir que des intérêts étrangers à la ville tentent de prendre la direction de l'aménagement de ce secteur a provoqué la création du syndicat, entièrement formé de Québécois.

Le syndicat divise son projet en trois parties. Le secteur comprendrait une zone d'hôtellerie, une zone résiden-

tielle et une zone commerciale.

La zone d'hôtellerie comprendrait un hôtel de sept à huit cents chambres, dont la construction pourrait débuter incessamment, pour se terminer au cours de 1966.

Quant à la zone résidentielle, on y construirait plus d'un millier de logements familiaux, avec tous les services connexes. Un tel projet, selon le syndicat, répondrait aux besoins créés par la situation actuelle du logement à Québec (le rapport Martin concluait que 40 pour cent des logements de la capitale sont impropres à l'habitation) et aux nouveaux besoins qui seront créés par l'aménagement de la nouvelle Cité parlementaire.

Une dernière zone du secteur à aménager serait réservée aux édifices devant servir à des bureaux d'affaires et à des institutions financières.

Le syndicat sollicite la collaboration des autorités municipales pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les projets déjà élaborés par la ville en vue du réaménagement du secteur en cause.

Dès qu'il aura reçu ces renseignements, le syndicat se propose de soumettre un modèle architectural du plan d'ensemble.

Pour conserver au projet son caractère local, le syndicat entend offrir au public québécois la possibilité d'y contribuer financièrement.

Le président du syndicat est M. Jean-Paul Grenier, les deux vice-présidents, MM. Paul Racine et André Tessier, et le secrétaire Me Pierre Larue.

Filion est optimiste

QUEBEC (Par Evelyn Gagnon) — La participation du public — institutions financières et particuliers — à la première souscription de la SGF a dépassé les prévisions les plus optimistes: alors qu'on avait fixé sa contribution initiale à \$10 millions, elle a atteint \$41.5 millions, et il a fallu la réduire de façon rigoureuse. C'est ce qu'a annoncé hier le directeur général de la SGF, M. Gérard Filion, au congrès annuel de l'Association des courtiers d'assurance du Québec.

Les sommes souscrites par le public se répartissent comme suit: \$16.5 millions venant des institutions financières — banques, sociétés de fiducie, etc. — \$21.5 millions en débiteures et \$3.5 millions en actions du public en général.

M. Filion a expliqué que la Société n'a pas accepté toutes les contributions offertes. De certaines banques, qui avaient offert plus d'un million, on n'a accepté que \$300,000.

Plusieurs raisons justifiaient le refus de la SGF d'accepter plus que le montant prévu, a souligné M. Filion. Selon les prévisions, le gouvernement devait souscrire \$5 millions au capital initial, les Caisses populaires, \$5 millions; les institutions financières, \$5 millions; et le public, en général, \$5 millions également.

Il fallait être honnête envers le public, et s'en tenir à cette décision, a dit M. Filion. D'ailleurs, a-t-il ajouté, \$20 millions, c'est déjà une somme considérable à administrer. Si la SGF s'acquittait bien de cette tâche avec la première tranche souscrite, elle n'aurait aucune difficulté à obtenir de nouvelles sommes. Si elle s'en acquittait mal, \$20 millions, ce sera déjà trop.

En outre, la SGF voulait éviter la spéculation sur ses titres, et c'est pourquoi elle a coupé dans les souscriptions de ceux qu'elle soupçonnait d'être des spéculateurs, et a retardé l'inscription de ses titres à la Bourse.

M. Filion a annoncé que le gouvernement a déjà souscrit ses \$5 millions en actions à dividendes différés, et que les Caisses populaires avaient d'atteindre leur objectif de \$5 millions qui sera sûrement atteint selon lui avant vendredi, moment de la fermeture des livres pour la première souscription.

Me Robert Bourassa secrétaire de la Commission d'enquête sur la fiscalité

QUEBEC (DNC). — M. Jean Lesage, premier ministre et ministre des finances, a annoncé hier, la nomination de Me Robert Bourassa au poste de secrétaire de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité. Me Bourassa agira en même temps comme conseiller juridique et directeur de la recherche au sein de cette commission d'enquête instituée par le gouvernement de la province de Québec le 12 mars dernier. On sait que l'enquête portera non seulement sur la fiscalité provinciale mais aussi sur celle des municipalités et des commissions scolaires.

Me Bourassa a fait son cours de droit à l'université de Montréal et à l'université Harvard. Il est aussi maître en sciences économiques et politiques de l'université Oxford.

Jusqu'à ces derniers temps, Me Bourassa était conseiller juridique au ministère du revenu national à Ottawa et professeur de fiscalité à la faculté de droit de l'université d'Ottawa. Me Bourassa entre en fonctions immédiatement.

Pour le 'pardon de l'adultère et la réconciliation'

QUEBEC. — Me Albert Mayrand, professeur à la faculté de droit de l'université de Montréal, s'est dit en faveur de la création d'un tribunal de relations domestiques qui libérerait les juges municipaux déjà accablés par d'autres problèmes.

Un tel tribunal, a-t-il dit au congrès des Sociétés savantes, rendrait de grands services à la population et "empêcherait les disputes de ménage de s'envenimer".

Le conférencier présentait devant l'Association canadienne des professeurs de droit réunis à Québec à l'occasion du congrès des Sociétés savantes une étude traitant du "pardon de l'adultère et la réconciliation des époux". Il a rappelé le caractère bilatéral de l'acte de réconciliation et l'aspect unilatéral du pardon de la personne offensée.

Café-Thé Confiture
ADOPTER LES PRODUITS **DESY**
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESY L^{re} MONTREAL

Le nouveau Dupuis

OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 HRES

habillement plus d'hommes que jamais...

Pensez à la FÊTE DES PÈRES dimanche le 16 juin

IMPECCABLES **Forsyth** CHEMISES

POUR LE JOUR, LE SOIR, LE VOYAGE

personne n'a jamais regretté l'achat d'un article de qualité Forsyth

Série en blanc seulement — Encolures 13½ à 17½

"soudana"

Broadcloth de coton "Sanforized" mercisé et soyeux, qualité supérieure. Col tenant (fused), manches doubles.

10.00

"terylene"

Tissu miracle fibres résistantes. Lavable — achalandé vite sans repassage. Texture opaque, col tenant (fused), manches doubles. *CIL fibres Polyester

10.00

"Bond Street"

Broadcloth fil de coton égyptien "Sanforized". Col tenant (fused) et manches doubles.

7.95

"Perma Tex"

Série "LAUNDER-MATIC", broadcloth de coton "Sanforized". PLUS — lavage machine automatique, pas de repassage. COUS AU CHOIX: tenant, mou balainé, mou à boutons-pression sous noeud de cravate. Manches doubles.

6.00

"Fantaisie"

Chemises broadcloth de coton "Sanforized" importé au quadrillé miniature en • bleu • brun • gris. Col tenant (fused) manches doubles. 14½ à 17.

8.95

"Country Club"

Broadcloth de coton "Sanforized". Col au choix: col tenant (fused) manches 2 façons. Col mou aux pointes boutonnées et perforées pour glisser baguette métallique reliant les pointes arrondies et le troisième col mou avec pressions s'attachant sous le noeud de cravate.

5.00

belles rayures

En broadcloth fin. Noir blanc — bleu blanc — rouge blanc. Col mou pointes droites attachées de boutons-pression. Poche poitrine, manches doubles.

6.95

en bleu uni

Chemises très en demande. Col mou à pointes droites réunies par boutons-pression. Coupe fuselée, poche poitrine. Manches doubles. Encolures: 13½ à 16½.

6.00

deux chemises d'été

a) Broadcloth coton "Sanforized", col à boutons-pression, poche poitrine, les manches courtes. Se porte avec cravate.

5.00

b) "AIRCELL" texture à fines rayures ajourées. Col mou, pointes baleinées, poche poitrine. Manches courtes. Se porte au travail avec cravate.

4.00

Encolures dans ces chemises: 13½ à 17½ dans le groupe

dupuis — rez-de-chaussée, rayon 620

AVIS DE DÉCÈS

LATOUR — A Montréal, le 11 juin 1963, à l'âge de 80 ans, est décédée, Mme veuve Alfred Latour, née Blanche Labelle, demeurant au 2801 Dandurand, mère de M. l'abbé Roméo Latour, curé de St-Basile le Grand, Léo, Soeur St-François de Sales, M.I.C., Jeanne d'Arc, Mme Gérard Lesage, (Stella). Les funérailles auront lieu vendredi le 14 courant. Le convoi funèbre partira du salon J. A. Guilbeault Inc., no 5359, 11e avenue, Rosemont, à 9h15, pour se rendre à l'église Ste-Philomène, où le service sera célébré à 9h30. Et de là au cimetière de St-Jérôme où un libre sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Petites annonces du "Devoir"

AUTOMOBILES



VOUS AVEZ UN BÉGUIN POUR UNE VOITURE NEUVE?

ACHETEZ-LE DÈS MAINTENANT, GRÂCE À UN PRÊT PEU CÔTÉUX, COMPORTANT UNE ASSURANCE-VIE, DE LA

XXX XXXX X XXX XXXX XXX
XXX XXXX X XXX XXXX XXX
XXX XXXX X XXX XXXX XXX
XXX XXXX X XXX XXXX XXX

DE A
XXXX XXXX XXX XXXX XXX
XXXX XXXX XXX XXXX XXX
XXXX XXXX XXX XXXX XXX
XXXX XXXX XXX XXXX XXX

BNE

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

APPARTEMENT À LOUER

Centrale — 1½ pièce meublée, à louer pour été. Tél.: 321-0414. 13-6-63

À VENDRE

REPENTIGNY — Grand 3 pièces de style bungalow, très moderne, terrain de 15 x 30, paysagé, près de l'école secondaire et de la route 2. Const. de 2 ans, \$13,900. — 861 Maurice — Tél.: 381-4334. JNO

50 lacs à vendre, 40 à 60 milles de Montréal, 861-5438 Arès Inc. 190 est, Dorchester, Montréal. 14-6-63

Attention toute particulière aux communautés religieuses ou centres de loisirs, 8 allées de quilles en parfait état. Si intéressé écrire à case 478, Le Devoir, Montréal. 13-6-63

Penhard 1958, tout équipé, très propre intérieur et extérieur, bons pneus, bonne mécanique. Pour informations, téléphoner: 258-2736 après 6 heures. JNO

AUTO À VENDRE

Austin "Cooper" 1962, radio, excellente condition, \$1,200. A. Desautels, jours: VI 9-6171; soir: 331-3932. 13-6-63

À LOUER

Local situé à Côte-des-Neiges, pouvant convenir à n'importe quel commerce, importante voirie à fournares attenante, tél.: RE 8-2968. 15-6-63

CHAMBRE À LOUER

Jeune homme de préférence, Côte-des-Neiges, 3609 Gaudin, apt. 2, RE 9-1072. 13-6-63

MAISON À LOUER

Bungalow 7 pièces, grande pelouse, près du Richelieu, libre immédiatement. 145 Pre-Vert, Belloil: 112-7432. 13-6-63

MAISON À VENDRE

OUTREMONT — Paroisse St-Germain, maison sur la cote de la Montagne, vue magnifique, peut être construite selon les goûts de l'acheteur, \$35,000 environ. RE 1-0501. JNO

Laurentides près sortie autoroute, Bungalow moderne 3 pièces, tous les confort de ville. Grand terrain bord de l'eau, sacrifierais cause départ, \$29-0735. 17-6-63

Domaine Belleval sur la rive sud, split level 7 pièces, \$18,800 — \$7,000 comptant, 927 Prieur, Ville Jacques-Cartier. OR 4-0648. 13-6-63

ON DEMANDE

Rédacteur bilingue pour publication d'un syndicat national. Compétence pour rédiger textes dans les deux langues. En réponse, indiquer l'âge, les qualités et le salaire exigé. Écrire à case 481, Le Devoir, Montréal. 13-6-63

TOURISME - FRANCE

PARIS — HOTEL ADELPHI 4, rue Talhouët, 9e, à 200 m. de la Place de l'Opéra, bar, chambre avec bain et douche, de \$6.50 à \$11.50 (toutes taxes, service et petit déjeuner compris). 13-6-63

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple, dans le dernier style.

SPECIALITE

Habits et costumes réajustés DROLET TAILLEUR 351 est, rue QUIZOE. — DU 8-2332 J.N.O.

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSELLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA 5-2421 J.N.O.

TARIF

Annonces classées

434 Notre-Dame est "LE DEVOIR" — VI 4-3361 (Commandes prises jusqu'à l'avant-veille de la publication). Tarif minimum de \$1.50 pour 3 ANNONCES ORDINAIRES — lignes (25 mots).

Compter 3 mots à la ligne. Une partie de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations initiales comptent pour un mot; les mots composés pour autant de mots; chaque nombre pour un mot. Pour les réponses devant être expédiées par la poste, ajoutez 25 cents.

GROS CARACTÈRES — Une ligne en caractère gothique 12 points (20 lettres ou espaces) etc.; 3 cents le mot; minimum: équivalent à deux lignes.

Naissances, services, anniversaires, grands-messes, remerciements pour condoléances, \$1.00.